This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III B. 1939

LA

FEMME AFFRANCHIE

6

Bruxelles. — Typ. de A. Lacroix, Van Meenen et Cie, imprimeurs-éditeurs.

LA

FEMME AFFRANCHIE

RÉPONSE A MM. MICHELET, PROUDHON, É. DE GIRARDIN, A. COMTE

ET AUX AUTRES NOVATEURS MODERNES

PAR Mme JENNY P. D'HÉRICOURT

TOME I

BRUXELLES

A. LACROIX, VAN MEENEN ET Cie, ÉDITEURS

RUE DE LA PUTTERIE, 33

PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1860

Tous droits réservés.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
1 0 JAN 1964
OF OXFORD
LIBRARY

A MES LECTEURS, A MES ADVERSAIRES, A MES AMIS

A MES LECTEURS

Lectrices et lecteurs, le but de cet ouvrage et les motifs qui me l'ont fait entreprendre, je vais vous les dire, afin que vous ne perdiez pas votre temps à me lire, si ce que contient ce volume ne convient pas à votre tempérament intellectuel et moral.

Mon but est de prouver que *la femme a les mêmes droits que l'homme.*

De réclamer, en conséquence son émancipation;

Enfin d'indiquer aux femmes qui partagent ma manière de voir, les principales mesures qu'elles ont à prendre pour obtenir justice.

Le mot *émancipation,* prêtant à l'équivoque, fixons en d'abord le sens.

Émanciper la femme, ce n'est pas lui reconnaître

le droit d'user et d'abuser de l'amour : cette émancipation-là n'est que l'esclavage des passions; l'exploitation de la beauté et de la jeunesse de la femme par l'homme; l'exploitation de l'homme par la femme pour sa fortune ou son crédit.

Émanciper la femme, c'est la reconnaître et la déclarer libre, l'égale de l'homme, devant la loi sociale et morale et devant le travail.

A l'heure qu'il est, sur toute la surface du globe, la femme, sous certains rapports, n'est pas soumise à la même loi morale que l'homme : sa chasteté est livrée presque sans défense aux passions brutales de l'autre sexe, et elle subit souvent seule les conséquences d'une faute commise à deux.

Dans le mariage, la femme est *serve;*

Devant l'instruction nationale, elle est *sacrifiée;*

Devant le travail, elle est infériorisée;

Civilement, elle est *mineure;*

Politiquement, elle *n'existe pas;*

Elle n'est l'égale de l'homme que quand il s'agit d'être punie et de payer les impôts.

Je revendique le droit de la femme, parce qu'il est temps de faire honte au XIXe siècle de son coupable déni de justice envers la moitié de l'espèce humaine;

Parce que l'état d'infériorité dans lequel nous

sommes maintenues, corrompt les mœurs, dissout la société, enlaidit et affaiblit la race;

Parce que le progrès des lumières, auquel participe la femme, l'a transformée en force sociale, et que cette force nouvelle produit le mal, à défaut du bien qu'on ne lui laisse pas faire;

Parce que le temps d'accorder des réformes est arrivé, puisque les femmes protestent contre l'ordre qui les opprime, les unes par le dédain des lois, des préjugés; les autres en s'emparent des positions contestées, en s'organisant en sociétés pour revendiquer leur part de droit humain, comme cela se fait en Amérique.

Enfin parce qu'il me semble utile de répondre vertement, *non plus avec de la sentimentalité*, aux hommes qui, effrayés du mouvement émancipateur, appellent à leur aide je ne sais quelle fausse science pour prouver que la femme est hors du droit; et poussent l'inconvenance et..... le contraire du courage; jusqu'à l'insulte, jusqu'aux outrages les plus révoltants.

J'ai dit le but et les motifs de cet ouvrage qui sera divisé en quatre parties.

Dans la première, nous passerons en revue les doctrines des principaux novateurs en ce qui touche la femme, ses fonctions, ses droits, et nous réfute-

rons les contre-émancipateurs, P. J. Proudhon, J. Michelet et A. Comte.

Dans la deuxième, nous donnerons une théorie philosophique du droit; nous comparerons, d'après les principes établis dans cette théorie, ce qu'est la femme devant la loi, la moralité, le travail, avec ce qu'elle devrait être; enfin nous réfuterons les principales objections des adversaires de l'égalité des sexes.

Dans la troisième nous traiterons de l'amour et du mariage, et donnerons les principaux motifs de de nos formules d'émancipation.

Enfin la quatrième partie, spécialement destinée aux femmes, effleurera les grandes questions théoriques et pratiques qui ont rapport à la période militante : profession de foi servant de drapeau, formation d'un apostolat, ébauche d'éducation rationnelle, formation d'une école normale, création d'un journal, organisation d'ateliers, etc.

Lectrices et lecteurs, plusieurs des adversaires de la cause que je défends, ont porté la discussion sur le terrain scientifique, et n'ont pas reculé devant la nudité des lois biologiques et des détails anatomiques : je les en loue : le corps étant respectable, il n'y point d'indécence à parler des lois qui le régissent; mais comme ce serait de ma part une incon-

séquence que de croire blâmable en moi ce que j'approuve en eux, vous voudrez bien ne pas vous étonner que je les suive sur le terrain qu'ils ont choisi, persuadée que la science, chaste fille de la pensée, ne saurait perdre sa chasteté sous la plume d'une honnête femme, pas plus que sous celle d'un honnête homme.

Lectrices et lecteurs, je n'ai qu'une prière à vous faire : c'est de me pardonner la simplicité de mon style. Il m'aurait fallu prendre trop de peine pour écrire comme tout le monde; encore est-il probable que je n'y eusse pas réussi. Je fais œuvre de conscience : si j'éclaire les uns, si je fais réfléchir les autres, si j'éveille dans le cœur des hommes le sentiment de la justice, dans celui des femmes le sentiment de leur dignité; si je suis claire pour tous, bien comprise de tous, utile à tous, même à mes adversaires, cela me suffira, et me consolera d'avoir déplu à ceux qui n'aiment les idées que comme ils aiment les femmes : en grande toilette.

A MES ADVERSAIRES.

Plusieurs d'entre vous, messieurs les adversaires de la grande et sainte cause que je défends, m'ont citée, très évidemment sans m'avoir lue, ne

sachant pas écrire mon nom. A ceux-là je n'ai rien à dire, sinon que leur opinion m'importe fort peu. D'autres, qui se sont donné la peine de lire mes précédents travaux dans la *Revue philosophique* et dans la *Ragione*, m'accusent de *ne pas écrire comme une femme*, d'être *brutale*, sans ménagement pour mes adversaires, de n'être qu'une *machine à raisonnement* et de *manquer de cœur*.

Messieurs, je ne puis pas écrire autrement qu'une femme, puisque j'ai l'honneur d'être femme.

Si je suis *brutale* et ne ménage pas mes adversaires, c'est parce qu'ils me paraissent ceux de la raison et de la justice; c'est parce qu'eux, les forts, les bien armés, attaquent brutalement, sans ménagement un sexe qu'ils ont eu le soin de rendre timide et de désarmer; c'est parce qu'enfin je crois très licite de défendre la faiblesse contre la tyrannie qui a l'audace et l'insolence de s'ériger en droit.

Si je vous apparais sous l'aspect peu récréatif d'une *machine à raisonnement*, c'est d'abord parce que la nature m'a faite ainsi, et que je ne vois aucune bonne raison pour modifier son œuvre; puis parce qu'il n'est pas mauvais qu'une femme *majeure* vous prouve que son sexe, quand il ne craint pas votre jugement, raisonne aussi bien et souvent mieux que le vôtre.

Je n'ai pas de cœur, dites-vous ; j'en manque peut-être pour les tyrans, mais la lutte que j'entreprends, prouve au moins que je n'en manque pas pour les victimes : j'en ai donc une dose suffisante, d'autant plus que je ne désire pas du tout vous plaire ni ne me soucie d'être aimée d'aucun d'entre vous.

Croyez-moi, messieurs, déshabituez-vous de confondre le cœur avec les nerfs ; ne créez plus un type imaginaire de femme pour en faire la mesure de vos jugements sur les femmes réelles : c'est ainsi que vous faussez votre raison et que, sans parti pris, vous devenez ce qu'il y a de plus haïssable et de moins estimable au monde : des tyrans.

A MES AMIS.

Maintenant à vous, mes amis connus et inconnus, quelques lignes de remerciments.

Vous avez tous compris que la femme étant une créature humaine, a le droit de se développer et de manifester, comme l'homme, sa spontanéité ;

Qu'elle a le droit, comme l'homme, d'employer son activité ; qu'elle a le droit, comme l'homme, d'être respectée dans sa dignité, et l'usage qu'elle croit devoir faire de son libre arbitre ;

Que, de moitié dans l'ordre social, productrice,

contribuable, justiciable des lois, elle a le droit de compter pour moitié dans la société.

Vous avez tous compris que c'est dans la jouissance de ces droits divers que consiste son émancipation; non dans la faculté d'user de l'amour en dehors d'une loi morale basée sur la justice et le respect de soi-même.

Merci d'abord à vous, Ausonio Franchi, représentant de la Philosophie Critique en Italie, homme aussi éminent par la profondeur de vos idées, que par l'impartialité et l'élévation de votre caractère, et qui avez prêté si généreusement et si longtemps les colonnes de votre *Ragione* à mes premiers travaux.

Merci à vous, mes chers collaborateurs de la *Revue philosophique* de Paris, Charles Lemonnier, Massol, Guépin, Brothier, etc., qui n'avez pas hésité à remettre à l'ordre du jour la question de l'émancipation de mon sexe; qui avez accueilli, dans vos colonnes, des travaux de femme avec tant d'impartialité, et m'avez en toute occasion, témoigné intérêt et sympathie.

Merci à vous en particulier, mon plus ancien ami, Charles Fauvety, infatigable chercheur de vérité, dont le style élégant, spirituel et limpide, si véritablement français, est seulement et toujours au service des idées de progrès et des aspirations

généreuses, comme votre riche bibliothèque, vos conseils, sont au service de ceux qui veulent éclairer l'humanité. Pourquoi, hélas! joignez-vous à tant de talent et de qualités, le défaut de vous effacer toujours pour faire place aux autres!

Merci à vous, Charles Renouvier, le plus savant représentant de la Philosophie Critique en France, qui joignez à une doctrine si profonde, un esprit si fin, un jugement si sûr, j'ajouterais : tant de modestie et de vertu sans faste, si je ne savais que c'est vous mécontenter que d'occuper le public de vous.

C'est dans vos encouragements, dans votre approbation, mes amis et anciens collaborateurs, que j'ai puisé la force nécessaire à l'œuvre que j'entreprends; il est donc juste que je vous en remercie en présence de tous.

Il est juste également que je témoigne publiquement ma reconnaissance aux journaux italiens, anglais, hollandais, américains, allemands qui ont traduit plusieurs de mes articles; aux hommes et aux femmes de ces divers pays et à ceux de ma patrie qui ont bien voulu me témoigner de la sympathie et m'encourager dans la lutte que j'entreprends contre les adversaires du droit de mon sexe.

C'est à vous tous mes amis, Français et étrangers, que je dédie cet ouvrage. Puisse-t-il être utile *par-*

tout au triomphe de la liberté de la femme et de l'égalité de tous devant la loi : c'est le seul souhait que puisse faire une Française qui croit à l'unité de la famille humaine, aussi bien qu'à la légitimité des autonomies nationales, et qui aime tous les peuples parce que tous sont les organes d'un seul grand corps : l'Humanité.

PREMIÈRE PARTIE

Examen des principales doctrines modernes concernant la Femme et ses Droits.

COMMUNISTES MODERNES

Les Communistes ont pour principe d'organisation sociale, non pas, comme on les en accuse par ignorance ou mauvaise foi, la *loi agraire*, mais la jouissance *en commun* de la terre, des instruments de travail et des produits : *De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*, telle est la formule de la plupart d'entre eux.

Nous n'avons pas à examiner dans cet ouvrage la valeur sociale de cette doctrine, mais seulement à constater ce que le Communisme pense de la Femme et de ses Droits.

Les Communistes modernes peuvent se classer en Religieux et en Politiques.

Parmi les premiers, sont les Saint-Simoniens, les Fusioniens et les Philadelphes.

Parmi seconds, sont les Égalitaires, les Unitaires, les Icariens, etc.

Les premiers considèrent la Femme comme l'égale de

l'Homme. Pour les autres elle est libre, chez quelques-uns avec une nuance de subordination.

Les Unitaires, qui ont largement puisé dans Fourier, proclament la Femme libre et leur égale.

Nous ne parlerons ici que de quelques sectes communistes, réservant pour deux articles séparés ce qui concerne les Saint-Simoniens et les Fusioniens.

Les Philadelphes, admettant Dieu et l'âme immortelle, posent ces deux principes : Dieu est le chef de l'Ordre social; la Fraternité est la loi qui régit les rapports humains.

La Religion, pour les Philadelphes, est la pratique de la Fraternité; le Progrès est un dogme, la Communauté est la loi de l'individu devant Dieu et la conscience.

En ce qui concerne les rapports des sexes et les droits de la Femme, M. Pecqueur s'exprime ainsi dans son ouvrage : *La République de Dieu*, aux pages 194 et 195 :

« *Égalité complète de l'homme et de la femme;*

« Mariage *monogame*, intentionnellement indissoluble comme « état normal; telle est la seconde conséquence pratique du « dogme de la fraternité religieuse.

« 1° ÉGALITÉ.

« Nous ne venons pas apporter des preuves à l'évidence; celui « qui n'est pas frappé de l'égalité des sexes, a *la raison oblitérée* « *par le préjugé, ou le cœur refroidi par l'égoïsme.*

« Dans le milieu créé par la religion de fraternité et d'éga- « lité, les femmes trouveront, dès leurs jeunes années, *les mêmes* « *moyens et les mêmes conditions de développement de fonction et*

« *de remunération*, enfin les MÊMES DROITS, le même but social « à poursuivre, que les hommes; et à mesure que les mœurs « correspondront aux fins religieuses et morales de l'union, la « loi vivante déduira les conséquences pratiques de tout ordre, « contenues en germe dans le dogme de l'égalité complète des « sexes.

« 4o MONOGAMIE ET INDISSOLUBILITÉ.

« Pour comprendre la légitimité du mariage monogame illi- « mité ou indéfini, il suffit de considérer : 1o les exigences de « notre nature intime, c'est à dire les caractères de l'amour; « son aspiration instinctive à l'union et à la fusion des deux « êtres, à la durée et à la perpétuité; le besoin de se posséder « réciproquement, et d'en avoir la foi pour s'aimer; enfin « l'instinct, le désir, les affections irrésistibles, universelles, et « les joies de la paternité et de la famille; 2o les conditions « physiologiques de la génération, qui exigent la monogamie, « pour que la reproduction et la conservation bonne et progres- « sive de l'espèce soit assurée; 3o les exigences sociales et reli- « gieuses qui veulent que les rapports de tous genres soient « prédéterminés et régularisés, afin que chacun ait sécurité dans « son attente et dans sa possession, et que les penchants fon- « damentaux de notre nature aient la possibilité de se satis- « faire..... Prétendre importer la Polygamie, la promiscuité, ou « le bail légal dans un tel milieu (*la Société Philadelphe*), c'est « évidemment décréter l'égoïsme et le bon plaisir de la chair « dans le même temps qu'on proclame le devoir et la dignité. « On ne conçoit pas que deux être moraux, liés une fois d'un

« amour pur, cessent de s'aimer, de se complaire, au moins de « se supporter, lorsque déjà ils sont supposés aimer indistincte- « ment leurs frères et sœurs avec dévouement et sacrifice.

« Encore moins conçoit-on que leurs frères et sœurs songent « à détourner cet amour réciproque de deux d'entre la famille à « leur avantage personnel; *car on appelle cela infamie.* »

M. Pecqueur admet cependant que, dans des cas fort rares, le divorce puisse être prononcé pour cause d'incompatibilité d'humeur. Dans ce cas, l'époux qui aurait tort serait exclu de la république et l'autre pourrait se remarier.

Selon M. Pecqueur l'indissolubilité du mariage ne regarde pas nos sociétés antagoniques; car l'auteur dit à la page 197 :

« Le Divorce est un grand malheur, non seulement pour les « époux, mais pour la religion; toutefois dans le monde de « César où il s'agit de pure justice, c'est encore le moindre des « maux, lorsque les individus sont résolus à la séparation de « fait, et à la convoitise d'autres liens. On fait clandestinement « le mal; on est cause ou occasion de tentation et de chute pour « les autres. Le scandale est connu quoiqu'on fasse; de telle « sorte que ni la société, ni les époux, ni les enfants, ni la « morale ne trouvent leur bien à la consécration de la perpé- « tuité absolue.

« Il n'est point charitable, il est *impie* de forcer à rester côte « à côte, deux êtres dont l'un au moins maltraite, hait, exploite « ou maîtrise l'autre. Il est également odieux de leur permettre « la séparation de corps sans leur permettre en même temps de « se livrer à des affections chastes, lorsqu'on y répond en « honnêteté et liberté. »

Ainsi donc pour les Philadelphes, expliqués par M. Pecqueur, le Mariage est monogame, indissoluble intentionnellement; le divorce est une triste nécessité du monde actuel, tandis que la séparation est une chose immorale. Enfin la femme est *libre et l'égale de l'homme.*

Une autre secte communiste, celle des Icariens, ne s'occupe ni de la nature, ni des droits de la Femme. Son chef, M. Cabet, ancien procureur général, était trop imbu des doctrines du Code Civil, peu élégante paraphrase de l'apôtre Paul, pour ne pas être persuadé que la femme doit rester en dehors du droit politique, et qu'elle doit se subordonner à l'homme en général, et à son mari, bon ou mauvais, en particulier.

Rendons toutefois justice aux disciples de M. Cabet : je n'en ai pas trouvé un seul de son avis sur cette grande question.

Un soir, qu'en 1848, M. Cabet présidait un club très nombreux, il fut prié par une femme de mettre aux voix cette question : *La femme est-elle l'égale de l'homme devant le droit social et politique?* Presque toutes les mains se levèrent pour l'affirmative; à la contre-épreuve aucune main ne se leva; aucun homme ne protesta contre cette affirmation. Une salve d'applaudissements partit des tribunes remplies de femmes; et M. Cabet fut assez déconcerté du résultat. Il semblait ignorer que le peuple, éminemment logique, n'argutie point pour éluder ou restreindre les applications du principe qu'il adopte.

Ce vote du club Cabet s'est renouvelé devant moi dans trois autres : les porteurs de paletots riaient des réclamations de la brave Jeanne Durain, mais les porteurs de blouses n'en riaient pas.

M. Dezamy, représentant d'une autre nuance communiste, s'exprime ainsi dans le *Code de la Communauté*, page 132 : « Plus de domination maritale ! Liberté des alliances ! *égalité* « *parfaite entre les deux sexes !* Libre divorce ! »

Et à la page 266, sous ce titre : Lois de l'union des sexes, qui auront pour effet de prévenir toute discorde et toute débauche, l'auteur ajoute :

« Art. 1er. L'amour mutuel, la sympathie intime, la parité « de cœur de deux êtres, forment et légitiment leur union.

« Art. 2. *Il y aura entre les deux sexes égalité parfaite.*

« Art. 3. Aucun lien que l'amour mutuel ne pourra enchaîner « l'un à l'autre l'homme et la femme.

« Art. 4. Rien n'empêchera les amants qui se sont séparés de « s'unir de nouveau, et aussi souvent qu'ils aspireront l'un vers « l'autre. »

La morale de M. Dezamy n'est pas de notre goût, nous préférons celle du communiste Pecqueur; mais nous sommes heureuse de constater que le Communisme moderne, divisé sur la question du mariage, de la famille et de la morale dans les relations des sexes, n'a qu'une voix lorsqu'il s'agit de la liberté de la femme et de l'égalité des sexes devant la loi et la Société.

En cela, le Communisme moderne est très supérieur à l'ancien; pratiqué chez plusieurs peuples, enseigné par Platon, Morelly, etc. C'est un signe des temps, que cette plus juste appréciation de la femme et l'introduction du principe de son droit dans des doctrines qui, autrefois, n'en tenaient aucun compte.

La plupart des Communistes appartiennent à la classe des

travailleurs : ce qui prouve que le peuple surtout sent cette grande vérité : *que la liberté de la femme est identique à celle des masses*. Et ce ne sont pas MM. Proudhon, Comte, Michelet et leurs adeptes qui auront puissance de lui faire rebrousser chemin, et de jeter de la glace sur ses sentiments.

SAINT-SIMONIENS

Ma mère, élée protestante et d'une grande sévérité de mœurs, réprouvait le Saint Simonisme, et ne permettait jamais qu'on en parlât devant moi autrement que pour le condamner : elle prenait grand soin que pas une ligne de la doctrine nouvelle ne tombât sous mes yeux.

Était-ce naturel esprit d'opposition? était-ce instinct de justice? Je l'ignore; mais je ne m'associais point au blâme que j'entendais exprimer autour de moi; une seule chose en était résultée : la curiosité de connaître ce qu'on nommait des dogmes immoraux.

J'étais dans ces dispositions, lorsqu'un jour, me trouvant avec ma mère non loin du Palais de Justice, je vis avancer une réunion d'hommes portant un gracieux costume : c'étaient les Saint-Simoniens allant en corps défendre, contre les poursuites du parquet, leur Église naissante. J'en fus très émue; je me sentis en communion avec ces jeunes gens qui allaient confesser

leur foi : il me semblait qu'ils ne m'étaient point étrangers, qu'ils luttaient pour une cause qui était mienne ou méritait ma sympathie, et les larmes me vinrent aux yeux. De grand cœur, j'aurais embrassé ceux que j'entendais les défendre, et d'aussi grand cœur battu ceux qui prétendaient que leur condamnation serait juste. Ma mère étant trop généreuse pour s'associer à ces derniers, nous nous éloignâmes sans rien dire. Je sus, sans connaître aucun détail, que l'Église Saint-Simonienne avait été dispersée.

Ce ne fut que quelques années après, qu'ayant fait la connaissance d'une dame Saint-Simonienne, je pus lire les écrits de la doctrine, et me former une idée des aspirations et des dogmes de l'École de Saint-Simon. Si la nature de cet ouvrage m'en interdit l'analyse, il ne peut m'être reproché de témoigner mes sympathies pour ceux qui ont eu de grandes et généreuses aspirations; pour ceux qui, au point de vue critique, ont rendu des services réels à la cause du Progrès; pour ceux qui ont mis à l'ordre du jour la solution des deux problèmes capitaux de notre époque : l'*émancipation de la femme et du travailleur*. Les Saint-Simoniens ont été assez attaqués, assez calomniés pour qu'une femme, qui n'est pas Saint-Simonienne, puisse considérer comme un devoir de leur rendre justice, en reconnaissant le bien qu'ils ont fait.

Oui, vous avez le droit d'être fiers de votre nom de Saint-Simoniens, vous qui avez proclamé l'obligation de travailler sans relâche à l'amélioration physique, morale et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre;

Vous qui avez proclamé la *sainteté* de la science, de l'art, de l'industrie, du travail sous toutes ses formes;

Vous qui avez proclamé l'égalité des sexes dans la famille, dans le temple et dans l'État;

Vous qui avez parlé de paix et de fraternité à ce monde livré à la guerre du canon et de la concurrence;

Vous qui avez critiqué l'ancien dogme et toutes les institutions mauvaises qui en sont sorties;

Oui, je le répète, vous avez bien mérité du Progrès, bien mérité de l'Humanité; et vous avez le droit de porter avec orgueil votre grand nom d'École; car il est beau d'avoir voulu l'émancipation de la femme, du travail et du travailleur; il est généreux, comme tant d'entre vous l'ont fait, d'y avoir consacré sa jeunesse et sa fortune.

Par vos aspirations, vous avez été les continuateurs de 89, puisque vous songiez à réaliser ce qui était en germe dans la Déclaration des Droits : voilà les titres de votre grandeur; voilà pourquoi votre nom ne périra pas.

Mais si, par vos sentiments, vous apparteniez à la grande ère de 89, la forme sociale dans laquelle vous prétendiez incarner vos principes, appartenant au Moyen Age, le siècle a dû s'éloigner de vous. Séduits par le mysticisme trinitaire, illusionnés par un faux point de vue historique, vous prétendiez ressusciter la hiérarchie et la théocratie dans une humanité travaillée par le principe contraire : le triomphe de la liberté individuelle dans l'Égalité sociale. Voilà pourquoi le siècle ne pouvait pas vous suivre. Les femmes non plus ne pouvaient pas vous suivre, car elles sentent qu'elles ne peuvent être affranchies que par le travail et la pureté des mœurs; qu'en maîtrisant, non pas en imitant les passions masculines. Elles sentent

que leur puissance de moralisation tient autant à leur chasteté qu'à leur intelligence ; elles savent que celles qui usent le plus de la liberté en amour, n'aiment ni n'estiment l'autre sexe ; qu'en général, elles emploient leur ascendant sur lui pour le pervertir, le ruiner et désoler leurs compagnes, dissoudre la famille et la civilisation ; qu'en conséquence, elles sont les plus dangereuses ennemies de l'émancipation de leur sexe : car l'homme, dégrisé de sa passion, ne peut avoir le désir d'émanciper celles qui l'ont trompé, ruiné, démoralisé.

L'orthodoxie Saint-Simonienne s'est donc, à mon avis, grandement trompée sur les voies et moyens de réalisation. Lui en ferons-nous un crime ? Non, certes : les problèmes sociaux ne sont pas des problèmes mathématiques ; il y a mérite à les poser, dévouement et courage à en poursuivre la solution, lors même qu'on la manquerait complétement.

Nous savons tous que ce sont les Saint-Simoniens qui ont mis à l'ordre du jour de l'époque la question de l'émancipation féminine : il y aurait ingratitude aux femmes qui réclament la liberté et l'égalité, de méconnaître la dette de reconnaissance qu'elles ont contractée envers eux. C'est un devoir pour elles que de dire à leurs compagnes : le cachet du Saint-Simonisme est la défense de la liberté de la femme ; partout donc où vous rencontrez un Saint-Simonien, vous pouvez lui presser la main fraternellement ; en lui vous avez un défenseur de votre droit.

Esquissons maintenant l'ensemble de la doctrine Saint-Simonienne en ce qui concerne la femme et ses droits.

Tous les Saint-Simoniens admettent que les deux sexes sont égaux ;

Que le couple forme l'individu social;

Que le mariage est le lien sacré des générations; l'association d'un homme et d'une femme pour l'accomplissement d'une œuvre sacerdotale, scientifique, artistique ou industrielle;

Tous admettent le divorce et le passage à un autre lien; seulement les uns sont plus sévères que les autres sur les conditions du divorce.

Entre eux, il y a dissidence sur la question des mœurs. Olinde Rodrigues et Bazard n'admettaient pas de liaison d'amour en dehors du mariage. M. Enfantin professait, au contraire, la plus grande liberté en amour.

Nous devons ajouter qu'il ne donnait à son opinion qu'une valeur relative et provisoire, puisqu'il disait que la loi des relations des sexes ne pouvait être fixée d'une manière sûre et définitive que par le concours de la femme, et que, d'autre part, il prescrivait la continence à ses disciples les plus rapprochés, jusqu'à l'avènement de la Femme dont il se regardait comme le précurseur.

Au reste, pour donner à nos lecteurs une idée plus précise des sentiments des Saint-Simoniens sur ce qui touche la femme, citons quelques passages de leurs écrits :

« L'exploitation de la femme par l'homme existe encore, dit « M. Enfantin; *c'est ce qui constitue la nécessité de notre « apostolat*. Cette exploitation, cette subalternité *contre nature*, « par rapport à l'avenir, a pour effet, d'un côté, le mensonge, la « fraude, et d'autre part, la violence, les passions brutales : « tels sont les vices qu'il faut faire cesser. » (*Religion Saint-Simonienne*, 1832, page 5.)

« La femme, avons-nous dit, *est l'égale de l'homme;* elle est « aujourd'hui esclave; c'est son maître qui doit l'affranchir. » (*Id.*, page 12.)

« Il n'y aura de loi et de morale définitives qu'alors que la « femme aura parlé. » (*Id.*, page 18.)

« Au nom de Dieu, s'écrie M. Enfantin dans son *Appel à la « Femme*, au nom de Dieu et de toutes les souffrances que « l'humanité, sa fille chérie, ressent aujourd'hui dans sa chair; « au nom de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse dont « les filles sont vendues à l'oisiveté et les fils livrés à la « guerre; au nom de tous ces hommes et de toutes ces femmes « qui jettent le voile brillant du mensonge ou les sales « haillons de la débauche sur leur secrète ou publique pro- « stitution; au nom de Saint-Simon qui est venu annoncer « à l'homme et à la femme *leur égalité morale, sociale et « religieuse*, je conjure la femme de me répondre. » (*Entretien du 7 décembre* 1831.)

De son côté, Bazard termine une brochure, publiée en janvier 1832, par ces paroles :

« Et nous aussi, nous avons hâte de l'avènement de la « femme; et nous aussi, nous l'appelons de toute notre puis- « sance; mais c'est au nom de l'amour pur qu'elle a fait pénétrer « dans le cœur de l'homme et que l'homme aujourd'hui est prêt « à lui rendre; c'est au nom de la dignité qui lui est promise « dans le mariage; c'est, enfin et par dessus tout, au nom de la « classe la plus nombreuse et la plus pauvre, *dont jusqu'ici elle a « partagé la servitude et les humiliations*, et que sa voix entraî- « nante peut seule aujourd'hui achever de soustraire à la dure

« exploitation que les débris du passé font encore peser sur « elle. »

Ah! vous avez grandement raison, Enfantin et Bazard! Tant que la femme ne sera pas libre et l'égale de l'homme; tant qu'elle ne sera pas *partout* à ses côtés, les douleurs, les désordres, la guerre, l'exploitation du faible seront le triste lot de l'humanité.

Pierre Leroux, l'homme le plus doux, le meilleur et le plus simple que je connaisse, écrit à son tour dans son 4e volume de l'*Encyclopédie Nouvelle*, article *Égalité*, les pages remarquables suivantes :

« Il n'y a pas deux êtres différents, l'homme et la femme, il « n'y a qu'un être humain sous deux faces qui correspondent et « se réunissent par l'amour.

« L'homme et la femme sont pour former le couple; ils en « sont les deux parties. *Hors du couple, en dehors de l'amour et « du mariage, il n'y a plus de sexe;* il y a des êtres humains d'ori- « gine commune, de facultés semblables. L'homme est à tous les « moments de sa vie, sensation, sentiment, connaissance, la « femme aussi. La définition est donc la même. »

Après avoir établi, d'après ses idées, que les femmes ont un type différent de celui de l'homme, il continue :

« Mais ce type ne les sépare pas du reste de l'humanité, et « n'en fait pas une race à part qu'il faille distinguer philosophi- « quement de l'homme... L'amour absent, elles se manifestent « à l'homme comme personnes humaines, et se rangent, comme « l'homme, sous les diverses catégories de la société civile. »

Après avoir fait observer que quelque divers que soient les hommes, ils n'en sont pas moins égaux, parce qu'ils sont tous

sensation, sentiment, connaissance, Pierre Leroux, appliquant ce principe à la question du droit de la femme, ajoute :

« De quelque manière qu'on envisage cette question, on est « conduit à proclamer l'égalité de l'homme et de la femme. Car, « si nous considérons la femme dans le couple, la femme est « l'égale de l'homme, puisque le couple même est fondé sur « l'égalité, puisque l'amour même est l'égalité, et que là où ne « règne pas la justice, c'est à dire l'égalité, là ne peut régner « l'amour, mais le contraire de l'amour.

« Et si nous considérons la femme hors du couple, c'est un « être semblable à l'homme, doué des mêmes facultés à des « degrés divers; une de ces variétés dans l'unité qui constituent « le monde et la société humaine. »

L'auteur dit que la femme ne doit revendiquer l'égalité que comme épouse et personne humaine; que la reconnaître libre parce qu'elle a un sexe, c'est la déclarer maîtresse non seulement d'user, mais d'abuser de l'amour; qu'il ne faut pas que l'abus de l'amour soit l'apanage et le signe de la liberté.

Il dit que la femme n'a de sexe que pour celui qu'elle aime, dont elle est aimée; que pour tout autre elle ne peut être qu'une personne humaine.

« En se plaçant à ce point de vue, continue-t-il, il faut dire « aux femmes: vous avez droit à l'égalité à deux titres distincts, « comme personnes humaines et comme épouses. Comme « épouses vous êtes nos égales, car l'amour même, c'est l'éga- « lité. Comme personnes humaines, votre cause est celle de « tous, *elle est la même que celle du peuple; elle se lie à la grande*

« *cause révolutionnaire*, c'est à dire au progrès général du genre « humain. *Vous êtes nos égales non parce que vous êtes femmes, « mais parce qu'il n'y a plus ni esclaves ni serfs.*

« Voila la vérité qu'il faut dire aux hommes et aux femmes; « mais c'est fausser cette vérité et la transformer en erreur que « de dire aux femmes vous êtes un sexe à part, un sexe en pos- « session de l'amour. Émancipez-vous, c'est à dire usez et abu- « sez de l'amour. La femme ainsi transformée en Vénus impu- « dique, perd à la fois sa dignité comme personne humaine, et « sa dignité comme femme, c'est à dire comme être capable de « former un couple humain sous la sainte loi de l'amour. »

L'excellent P. Leroux demande qui ne sent pas, qui n'avoue pas aujourd'hui l'égalité des sexes?

Qui oserait soutenir que la femme est un être inférieur dont l'homme est le guide et le fanal?

Que la femme relève de l'homme qui ne relève que de lui-même et de Dieu?

Qui oserait aujourd'hui soutenir de telles absurdités, brave et honnête Pierre Leroux? C'est P. J. Proudhon, l'homme qui vous appelait *Theopompe et Pâtissier;* c'est M. Michelet qui prétend que la femme est créée pour être une très ennuyeuse poupée de son cher mari.

Mais revenons à vous.

Vous prétendez que Dieu est androgyne; qu'en lui coexistent les deux principes mâle et femelle sur le pied d'égalité; que conséquemment en Dieu l'homme et la femme sont égaux. J'y consens volontiers, quoique je n'en sache absolument rien. Mais lorsque vous ajoutez que la femme a mérité tout autant que

l'homme, parce qu'elle a partagé toutes les crises douloureuses de l'éducation successive du genre humain;

Que c'est l'amour, qui ne peut exister sans la femme, qui nous a conduits de la loi d'esclavage à celle d'égalité;

Que conséquemment la femme est de moitié dans le travail des siècles;

Là, il n'y a plus de mystère; je m'associe donc à vous de tout mon cœur pour répéter aux hommes les invitations et les leçons que vous donnez à ces mâles ingrats et récalcitrants :

« Si nous sommes libres c'est en partie par la femme: qu'elle « soit libre par nous.

« Mais l'est-elle? Est-elle par nous traitée en égale?

« Épouse, trouve-t-elle l'égalité dans l'amour et le mariage?

« Personne humaine trouve-t-elle l'égalité dans la cité?

« Voilà la question . . . . . .

« Notre loi civile est, au sujet de la femme, un modèle d'ab- « surdes contradictions. Suivant la loi romaine, la femme vivait « perpétuellement en tutelle : au moins dans cette législation « tout était en parfait accord; la femme y était toujours « mineure. Nous, nous la déclarons, dans une multitude de cas, « aussi libre que l'homme. Pour elle plus de tutelle générale ou « de fiction de tutelle; son âge de majorité est fixé; elle est « apte par elle-même à hériter; elle hérite par parties égales; « elle possède et dispose de sa propriété; il y a même plus, dans « la communauté entre époux, nous admettons la séparation de « bien. Mais est-il question du lien même du mariage, où ce ne « sont plus des richesses qui sont en jeu, mais où il s'agit de « nous et de nos mères, de nous et nos sœurs, de nous et de nos

« filles, oh ! alors nous sommes intraitables dans nos lois, nous « n'admettons plus d'égalité; nous voulons que la femme se « déclare notre inférieure, notre servante, qu'elle nous jure « obéissance.

« Vraiment nous tenons plus à l'argent qu'à l'amour; nous « avons plus de considération pour des sacs d'écus que pour « la dignité humaine : car nous émancipons les femmes en « tant que propriétaires; mais en tant que nos femmes, notre « loi les déclare inférieures à nous. Il s'agit pourtant du lien « où l'égalité de l'homme et de la femme est la plus évidente, du « lien pour ainsi dire où éclate cette égalité, où elle est si néces- « saire à proclamer que sans elle ce lien n'existe pas. Mais par « une absurde contradiction, notre loi civile choisit ce moment « pour proclamer l'infériorité de la femme; elle la condamne à « l'obéissance, lui fait prêter un faux serment, et abuse de « l'amour pour lui faire outrager l'amour.

« Ce sera, je n'en doute pas, pour les âges futurs, le signe « caractéristique de notre état moral que cet article de nos lois « qui consacre en termes si formels l'inégalité dans l'amour. On « dira de nous : ils comprenaient si peu la justice, qu'ils ne « comprenaient pas même l'amour, qui est la justice à son degré « le plus divin; ils comprenaient si peu l'amour, qu'ils n'y fai- « saient pas même entrer la justice, et que dans leur livre de la « justice, dans leur Code, la formule du mariage, le seul sacre- « ment dont ils eussent encore quelque idée, au lieu de consacrer « l'égalité, consacrait l'inégalité; au lieu de l'union, la désu- « nion; au lieu de l'amour qui égalise et qui identifie, je ne sais « quel rapport contradictoire et monstrueux, fondé à la fois

« sur l'identité et sur l'infériorité et l'esclavage. Oui, comme « ces formules de la loi des Douze Tables que nous citons aujour- « d'hui, quand nous voulons prouver la barbarie des anciens « romains, et leur ignorance de la justice ; cet article de nos « codes sera cité un jour pour caractériser notre grossièreté et « notre ignorance, car l'absence d'une notion élevée de la jus- « tice y est aussi marquée que l'absence d'une notion élevée de « l'amour.

« Tout suit de là relativement à la condition des femmes, « ou plutôt tout se rattache à ce point : car respecterons-nous « l'égalité de la femme comme personne humaine, quand nous « sommes assez insensés pour lui nier cette qualité comme « épouse ? La femme aujourd'hui est-elle vraiment, en tant que « personne humaine, traitée en égale de l'homme ? Je ne veux « pas entrer dans ce vaste sujet. Je me borne à une seule ques- « tion : quelle éducation reçoivent les femmes ? Vous les traitez « comme vous traitez le peuple. A elles aussi vous laissez la « vieille religion qui ne nous convient plus. Ce sont des enfants « à qui l'on conserve le plus longtemps possible le maillot, « comme si ce n'était pas là le bon moyen pour les déformer, « pour détruire à la fois la rectitude de leur esprit et la can- « deur de leur âme. Que fait d'ailleurs la société pour elles ? « De quelles carrières leur ouvre-t-elle l'accès ? Et pourtant il « est évident pour qui y réfléchit, que nos arts, nos sciences, « nos industries, feront autant de progrès nouveaux quand les « femmes seront appelées, qu'ils en ont fait, il y a quelques « siècles, quand les serfs ont été appelés. Vous vous plaignez « de la misère et du malheur qui pèsent sur vos tristes sociétés,

TAYLOR IN

« *abolissez les castes qui subsistent encore ; abolissez la caste où*
« *vous tenez renfermée la moitie du genre humain.* »

Ces quelques pages, lecteurs, vous donnent la mesure des sentiments des Saint-Simoniens orthodoxes et dissidents, et justifient la sympathie qu'éprouvent les femmes *majeures*, pour ceux qui ont si chaleureusement plaidé leur cause.

FUSIONIENS

M. Louis de Tourreil, révélateur du Fusionisme, est un homme qu'on ne peut voir sans sympathie, ni entendre sans plaisir, parce qu'il est bienveillant, parle bien, et que ses idées sont très logiquement enchaînées : une fois ses principes admis, on est contraint de le suivre jusqu'au bout.

M. de Tourreil s'exprime ainsi dans la *Revue philosophique* de mai 1856, au sujet de la femme et de ses droits :

« La nature se réduit à trois grands principes co-éternels ou « agents producteurs de toutes choses. Ces principes sont :

« Le principe femelle ou passif,

« Le principe mâle ou actif,

« Et le principe mixte ou unificatif, participant des deux, que « l'on appelle Amour.

« Dieu est donc *Femelle, Mâle et Androgyne* dans son unité « trinaire.

« Il est simultanément de toute éternité Mère, Père et « Amour, au lieu d'être, comme les théologiens le disent,

« Père, Fils et Saint-Esprit, trois agents de même séve, incapables de rien produire.....

« Vous concevrez facilement, mon cher frère, que si dans la « trinité divine, le sexe féminin et le sexe masculin sont sur la « même ligne, ils se trouveront également sur la même ligne « dans l'humanité. Le rôle que la femme divine joue au Ciel, la « femme humaine le jouera sur la terre.....

« Est-il (*Dieu*) seulement du sexe masculin, les hommes « diront que le sexe masculin est le seul noble, et que la femme « n'a été créée que pour le service de l'homme, comme l'homme « est créé pour Dieu. L'on mettra même en doute si elle a une « âme, et l'on croira lui faire une grâce en l'admettant dans « la vie comme quelque chose. »

Suivent dans le texte les enseignements de l'apôtre Paul sur la femme et le mariage; puis l'auteur continue :

« Voilà, mon cher frère, le rôle que le christianisme assigne « à la femme. Si cette doctrine était donc suivie de point en « point, et si elle ne devait pas être remplacée par une autre « supérieure, la femme se trouverait à perpétuité condamnée à « une subalternisation humiliante pour elle.

« Mais le Fusionisme qui est la doctrine du salut pour tous, « ne permet à aucun d'être sacrifié, c'est pourquoi la femme est « l'égale de l'homme, et l'homme est l'égal de la femme, comme « en Dieu, la Mère éternelle est l'égale du Père éternel, et le « Père éternel est l'égal de la Mère éternelle. »

M. de Tourreil croit que la Mère donne la forme, et le Père, la vie, deux choses aussi nécessaires l'une que l'autre pour constituer l'être.

« Puisque la femme est l'égale de l'homme en principe « absolu, continue-t-il, et qu'elle lui est co-éternelle, il y a « injustice à la subalterniser à l'homme dans le relatif, et la « *Genèse* commet une erreur grossière en la faisant procéder de « l'homme.

« Si l'un des deux pouvait être avant l'autre, ce serait la « femme ; car à la rigueur on pourrait concevoir l'être sans la « vie, mais il serait bien impossible de concevoir la vie sans « l'être.

« L'être sans la vie serait un être mort, mais que serait la vie « sans l'être ? Ce serait une vie qui n'existerait pas, la « négation, l'absence de la vie, le néant. Donc, dans l'ordre « logique, la femme est la première.....

« Non seulement la femme doit être l'égale de l'homme, « d'après ce que nous avons vu, mais dans l'énonciation et le « classement, elle doit être nommée et classée la première.

« La femme est le moule qui perfectionne ou dépravé l'espèce, « selon que ce moule est bien ou mal. Le sort de l'humanité « dépend donc de la femme, puisqu'elle a une action toute « puissante sur le fruit qu'elle porte dans son sein.

« Pure, bonne, intelligente, elle produira des êtres sains, « intelligents et bons.

« Impure, bornée et méchante, elle produira des êtres mal- « sains, inintelligents et méchants.

« En un mot, l'enfant sera ce que sera sa mère, parce que « nul ne peut donner que ce qu'il a.

« Il importe donc que la femme soit développée comme « l'homme, que son éducation soit universelle, que sa personne

« soit honorée, respectée, entourée de sollicitude, afin que rien « dans le milieu social ne vienne la modifier en mal.

« Destinée par l'Être Suprême à former de sa chair, de son « sang et de son âme l'être humain, destinée à le nourrir de « son lait et à faire sa première éducation, deux actes qui ont la « plus grande influence sur la vie individuelle, la femme doit « être considérée comme l'agent principal de perfectionnement. « Ce rôle la classe naturellement à un rang très élevé dans la « société, et exige d'elle des perfections supérieures.

« Aussi sera-t-elle dans l'avenir l'image de la sagesse divine « sur la terre, comme l'homme en représentera la puissance.

« A l'homme reviendra plus particulièrement l'action ; à la « femme, le conseil.

« L'homme aura l'initiative des entreprises difficiles; la « femme en modérera ou en excitera l'ardeur.

« L'homme domptera la planète ; la femme l'embellira.

« L'homme symbolisera la science et l'industrie ; la femme « symbolisera la poésie et l'art.

« Toujours l'un aura besoin de l'autre ; ils marcheront paral- « lèlement ensemble, et se compléteront réciproquement l'un « par l'autre.

« Voilà, mon cher frère, d'une façon raccourcie, l'idée que « l'on doit se faire de la femme. L'homme et la femme ne sont « pas deux êtres radicalement séparés ; ils ne font à eux deux « qu'un seul être. Subalterniser la femme à l'homme, ou l'homme « à la femme, c'est donc mutiler l'être humain et mal com- « prendre son intérêt. Pour que l'humanité soit heureuse, il ne « faut pas que l'une de ses deux moitiés souffre. Et comment

« ne souffrirait-elle pas si elle est asservie, opprimée par « l'autre !

« Notre destinée sur la terre, c'est de constituer l'être col- « lectif dans sa conscience propre. Pour cela, il faut réaliser « l'androgyne humanitaire. Or, l'androgyne humanitaire néces- « site auparavant l'androgyne individuel, lequel ne peut être « constitué que par le mariage harmonique.

« Le mariage est donc la grande loi formatrice ou déforma- « trice de l'être collectif, selon qu'il est conçu par le législateur « d'une manière conforme ou contraire à la destinée humaine.

« C'est dans le mariage que se trouve la source du bien et du « mal ; savez-vous pourquoi ?

« C'est parce que dans l'acte qui unit l'homme à la femme, et « où le couple ne forme plus qu'un corps, les deux âmes se « fusionnent par une donation réciproque, qui fait que l'âme de « l'homme et l'âme de la femme s'unissent l'une à l'autre pour « l'éternité.

« En sorte que, après la conjonction, l'âme de la femme « adhère à l'âme de l'homme et l'accompagne partout, pendant « que l'âme de l'homme adhère à l'âme de la femme et ne la « quitte plus.

« D'où il suit que si l'âme de l'homme est dépravée, elle « dépraye la femme à laquelle elle est unie; en exerçant sur elle « une action continue, même à distance. Comme aussi, la dépra- « vation de la femme unie à un homme, déprave celui-ci à son « insu, par une action occulte et permanente.

« Les âmes de deux êtres dépravés peuvent donc être « conjointes inséparablement, sans pour cela constituer l'andro-

« gyne individuel, qui est le but divin du mariage ou de l'union « des sexes.

« L'androgyne individuel n'est possible qu'à la condition de « l'unité. Mais l'unité ne saurait être constituée par le mal.

« Il n'y a que le bien, le vrai, le parfait, qui réunissent les « conditions de l'unité. Le mal, le faux, l'imparfait, sont essen- « tiellement divers de leur nature.

« Deux êtres méchants, sans sincérité, pleins de vices, ne « produiront par leur conjonction qu'une division de plus en « plus grande. Ils seront unis; mais pour se tourmenter récipro- « quement. Jamais l'unité ne sera constituée par eux; et sans la « constitution de l'unité ou de l'androgyne individuel, il ne « serait pas possible de réaliser la destinée humaine.

« Pour que l'androgyne individuel existe dans le couple, il « faut la communion spirituelle parfaite, c'est à dire la commu- « nauté de pensée, de sentiment et de volonté. Mais comment « deux individus qui, au lieu d'être régis par la vérité, ne sont « régis que par leurs passions dévoyées, pourraient-ils à eux « deux n'en faire qu'un? Cela est impossible.

« Vous pouvez comprendre, mon cher frère, d'après ce peu de « paroles, combien le mariage est saint, et combien il importe « de ne contracter que des unions harmoniques, car souvent « le malheur de la vie dépend d'une conjonction irréfléchie. »

Ayant eu occasion de me rencontrer plusieurs fois avec l'honorable M. de Tourreil, je lui demandai quelques détails précis sur la liberté de la femme et le mariage.

Voici le résumé de ceux qu'il a bien voulu me donner :

L'éducation est la même pour les deux sexes;

La femme suit librement la vocation qui lui vient de Dieu; seule elle en est juge;

Dans tous les grades et emplois de la république de Dieu, la femme est à côté de l'homme;

Depuis l'âge de cinquante ans, tout individu des deux sexes est gouvernant et prêtre;

La reproduction de l'espèce, devant être l'œuvre de l'amour de personnes saines d'esprit et de corps, avant d'y procéder, l'épouse sera engagée à se confesser à la prêtresse et l'époux au prêtre, afin d'être éclairés sur l'opportunité ou les inconvénients d'un rapprochement.

Il n'y a qu'un seul cas de dissolution du mariage : c'est quand les époux sont arrivés à la fusion complète, c'est à dire à se sentir, à se savoir réciproquement, à ne plus rien avoir à échanger. Alors il devient nécessaire de changer de liens, et de travailler chacun de son côté à se fusionner avec un autre conjoint. Dans l'état actuel de l'humanité, cette fusion ne peut avoir lieu; mais plus tard, quand nous serons plus parfaits, elle deviendra possible plusieurs fois dans la vie.

Le Fusionisme est, comme on le voit, un socialisme mystique.

Ses sectateurs sont des gens doux et bons, et très tolérants envers ceux qui ne pensent pas comme eux.

PHALANSTÉRIENS

Le cachet de l'École Fouriériste, Sociétaire ou Phalanstérienne est *le respect de la liberté individuelle*, basé sur les notions suivantes :

Toute nature est bonne ; elle ne se pervertit qu'en fonctionnant dans un mauvais milieu.

Personne ne ressemblant exactement aux autres, chacun doit être seul juge de ses aptitudes, et ne doit recevoir loi que de lui-même.

Les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Si les disciples de mon compatriote Charles Fourier, ne s'expriment pas exactement ainsi, tout ce qu'ils ont écrit est empreint de ces pensées.

Fourier et ses disciples ont-ils raison de croire que la loi d'attraction passionnelle soit appelée *seule* à organiser le monde industriel, moral et social ?

Que l'élément primordial d'une société doive être la commune Sociétaire ou Phalanstère?

Que les passions les plus opposées, les plus diverses, soient les conditions *sine quâ non* de l'harmonie?

Que la rétribution des œuvres et du concours doive se faire selon le Travail, le Capital et le Talent?

C'est ce que nous n'avons pas à examiner ici.

La seule chose qui doive nous occuper dans cette rapide revue des opinions contemporaines, est de rechercher quels sont les sentiments et les idées de Fourier et de son école en ce qui concerne l'objet principal de ce livre. Quelques pages du chef et une analyse sommaire y suffiront.

Voici ce qu'écrit Fourier dans la *Théorie des quatre Mouvements*, édition de 1848, pages 146, 147 et suivantes :

« Que les anciens philosophes de la Grèce et de Rome aient « dédaigné les intérêts des femmes, il n'y a rien d'étonnant à « cela, puisque ces rhéteurs étaient tous des partisans outrés de « la pédérastie qu'ils avaient mise en grand honneur dans la « belle antiquité..Ils jetaient le ridicule sur la fréquentation des « femmes : cette passion était considérée comme déshonorante.... Ces mœurs obtenaient le suffrage unanime des philosophes qui, depuis le vertueux Socrate jusqu'au délicat « Anacréon, n'affichaient que l'amour sodomite et le mépris des « femmes, qu'on reléguait au deuxième étage, fermées comme « dans un sérail, et bannies de la société des hommes.

« Ces goûts bizarres n'ayant pas pris faveur chez les modernes, « on a lieu de s'étonner que nos philosophes aient hérité de la « haine que les anciens savants portaient aux femmes, et qu'ils

« aient continué à ravaler le sexe, au sujet de quelques astuces « auxquelles la femme est forcée par l'oppression qui pèse sur « elle, car on lui fait un crime de toute parole ou pensée con- « forme au vœu de la nature . . . . . (p. 146).

« Quoi de plus inconséquent que l'opinion de Diderot, qui « prétend que pour écrire aux femmes, il faut tremper sa plume « dans *l'arc en ciel* et saupoudrer l'écriture *avec la poussière des* « *ailes du papillon?* Les femmes peuvent répliquer aux philoso- « phes : votre civilisation nous persécute dès que nous obéissons « à la nature; on nous oblige de prendre un caractère factice, à « n'écouter que des impulsions contraires à nos désirs. Pour « nous faire goûter cette doctrine, il faut bien que vous met- « tiez en jeu les illusions et le langage mensonger, comme vous « faites à l'égard du soldat que vous bercez dans les lauriers et « l'immortalité pour l'étourdir sur sa misérable condition. S'il « était vraiment heureux, il pourrait accueillir un langage « simple et véridique qu'on se garde bien de lui adresser. Il en « est de même des femmes; si elles étaient libres et heureuses, « elles seraient moins avides d'illusions et de cajoleries, et il « ne serait plus nécessaire pour leur écrire, de *mettre à contri-* « *bution l'arc en ciel et les papillons* . . . (p. 146 et 147).

« Lorsqu'elle (*la Philosophie*) raille sur les vices des femmes, « elle fait sa propre critique; c'est elle qui produit ces vices « par un système social qui, comprimant leurs facultés dès « l'enfance et pendant tout le cours de leur vie, les force à « recourir à la fraude pour se livrer à la nature.

« Vouloir juger les femmes sur le caractère vicieux qu'elles « déploient en civilisation, c'est comme si l'on voulait juger la

« nature de l'homme sur le caractère du paysan russe, qui n'a « aucune idée d'honneur et de liberté, ou comme si l'on jugeait « les castors sur l'hébêtement qu'ils montrent dans l'état domes- « tique, tandis que dans l'état de liberté et de travail combiné « ils deviennent les plus intelligents de tous les quadrupèdes. « Même contraste règnera entre les femmes esclaves de la civili- « sation et les femmes libres de l'ordre combiné ; elles surpasseront « les hommes en dévouement industriel, en loyauté, en noblesse ; « mais hors de l'état libre et combiné, la femme devient, comme « le castor domestique ou le paysan russe, un être tellement « inférieur à sa destinée et à ses moyens, qu'on incline à la « mépriser quand on la juge superficiellement et sur les appa- « rences (p. 147).

« Une chose surprenante c'est que les femmes se soient mon- « trées toujours supérieures aux hommes quand elles ont pu « déployer sur le trône leurs moyens naturels, dont le diadème « leur assure un libre usage. N'est-il pas certain que sur huit « souveraines, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné « avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituelle- « ment sept souverains faibles.... Les Élisabeth, les Catherine ne « faisaient pas la guerre, mais elles savaient choisir leurs géné- « raux, et c'est assez pour les avoir bons. Dans toute autre branche « d'administration, les femmes n'ont-elles pas donné des leçons à « l'homme ? Quel prince a surpassé en fermeté Marie-Thérèse « qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets « est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, « entreprend à elle seule de retremper tous les courages ? Elle sait « intimider par son abord la diète de Hongrie mal disposée en

« sa faveur; elle harangue les Magnats en langue latine, et « amène ses propres ennemis à jurer sur leurs sabres de mourir « pour elle. Voilà un indice des prodiges qu'opérerait l'émula- « tion féminine dans un ordre social qui laisserait un libre essor « à ses facultés (p. 148).

« Et vous, sexe oppresseur, ne surpasseriez-vous pas les « défauts reprochés aux femmes, si une éducation servile vous « formait comme elles à vous croire des automates faits pour « obéir aux préjugés, et pour ramper devant un maître que le « hasard vous donnerait? N'a-t-on pas vu vos prétentions de « supériorité confondues par Catherine qui a foulé aux pieds le « sexe masculin? En instituant des favoris titrés, elle a traîné « l'homme dans la boue, et prouvé qu'il peut, dans la pleine « liberté, se ravaler lui-même au dessous de la femme dont « l'avilissement est forcé, et par conséquent excusable. Il fau- « drait, pour confondre la tyrannie des hommes, qu'il existât « pendant un siècle un troisième sexe, mâle et femelle et plus « fort que l'homme. Ce nouveau sexe prouverait à coups de « gaules que les hommes sont faits pour ses plaisirs aussi bien que « les femmes; alors on entendrait les hommes réclamer contre la « tyrannie du sexe hermaphrodite, et confesser que la force ne « doit pas être l'unique règle du droit. Or ces priviléges, cette « indépendance qu'ils réclameraient contre le troisième sexe, « pourquoi refusent-ils de les accorder aux femmes (p. 148)?

« En signalant ces femmes qui ont su prendre leur essor, « depuis la Virago, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles de « nuances plus radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je « suis fondé à dire que la femme, en état de liberté, surpassera

« l'homme dans toutes les fonctions de l'esprit ou du corps qui « ne sont pas l'attribut de la force physique (p. 148).

« Déjà l'homme semble le pressentir ; il s'indigne et s'alarme « lorsque les femmes démentent le préjugé qui les accuse d'infé- « riorité. *La jalousie masculine a surtout éclaté contre les femmes « auteurs ; la philosophie les a écartées des honneurs académiques, « et renvoyées ignominieusement au ménage.....* (p. 148).

« Quelle est aujourd'hui leur existence (celle des femmes)? « Elles ne vivent que de privations, même dans l'industrie où « l'homme a tout envahi, *jusqu'aux minutieuses occupations de « la couture et de la plume, tandis qu'on voit des femmes s'escri- « mer aux pénibles travaux de la campagne. N'est-il pas scanda- « leux de voir des athlètes de trente ans accroupis devant un « bureau, et voiturant avec des bras velus une tasse de café,* « comme s'il manquait de femmes et d'enfants pour vaquer aux « vétilleuses occupations des bureaux et du ménage (p. 159)?

« Quels sont donc les moyens de subsistance pour les femmes « privées de fortune? La quenouille ou bien leurs charmes, « quand elles en ont. *Oui, la prostitution plus ou moins gazée, « voilà leur unique ressource,* que la philosophie leur conteste « encore ; voilà le sort abject auquel les réduit cette civilisation, « cet esclavage conjugal qu'elles n'ont pas même songé à atta- « quer (p. 150). »

Fourier reproche amèrement aux femmes auteurs de n'avoir pas cherché les moyens de faire cesser un tel état de choses ; et il ajoute avec grande raison :

« Leur indolence à cet égard est une des causes qui ont accru « le mépris de l'homme. *L'esclave n'est jamais plus méprisable*

« *que par une aveugle soumission qui persuade à l'oppresseur que* « *sa victime est née pour l'esclavage* (p. 150). »

Fourier a raison mais... élever les autres, c'est risquer de se perdre dans la foule; et tout le monde n'est pas capable de ce degré d'abnégation.

Mais combattre pour le droit des faibles, quand les hommes vous ont admise dans leurs rangs, c'est se préparer un rude chemin et une lourde croix.

D'abord on s'expose à la haine et à la raillerie des hommes; puis les femmes d'une demi-culture, corrodées par la jalousie, inventent mille calomnies pour vous perdre; elles feignent de se scandaliser qu'une femme ose protester contre l'infériorité et l'exploitation de son sexe; elles se liguent avec les maîtres, crient plus fort qu'eux, et pour peu que vous soyez crédules, elles vous affirmeront qu'elles ont surpris l'ennemie, un nombre incalculable de fois, en conversation..... peu édifiante avec le malin esprit.

Or, toute femme n'est pas trempée pour hausser les épaules devant cette cohue d'esprits malsains..... on aime trop la paix, on manque de courage, et l'*on n'aime pas assez la justice*, n'est-ce pas, mesdames?

Revenons à Fourier. On sait qu'il admet plusieurs périodes sociales. Le pivot de chacune d'elles est, selon lui, tiré de l'amour et du degré de liberté de la femme.

« En thèse générale, dit-il, *les progrès sociaux et changements* « *de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la* « *liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du* « *décroissement de la liberté des femmes* (p. 132). »

Dans un autre endroit il ajoute en parlant des philosophes :

« S'ils traitent de morale, ils oublient de reconnaître et « de réclamer les droits du sexe faible *dont l'oppression détruit « la justice dans sa base.* »

Autre part il dit encore :

« Or, Dieu ne reconnaît pour liberté que celle qui s'étend aux « deux sexes et non pas à un seul ; aussi voulut-il que tous les « germes des horreurs sociales, comme la sauvagerie, la bar- « barie, la civilisation, n'eussent d'autre pivot que l'asservisse- « ment des femmes ; et que tous les germes du bien social, « comme les sixième, septième, huitième période n'eussent « d'autre pivot, d'autre boussole, que l'affranchissement pro- « gressif du sexe faible. »

On a reproché à Fourier d'avoir voulu l'émancipation amoureuse des femmes : rien n'est plus vrai. Mais pour le lui reprocher comme une immoralité, il faudrait que les hommes blâmassent leurs propres mœurs. Or ces messieurs se considérant comme très *purs*, quoique possédés de la *papillonne* en amour, l'infidélité et la possession simultanée de plusieurs femmes n'étant qu'un jeu pour eux, je ne vois vraiment pas ce qu'ils peuvent blâmer dans Fourier.

Ou ce qu'ils font est bien, et alors ce ne peut être un mal pour la femme.

Ou ce qu'ils font est mal : alors pourquoi le font-ils ?

Fourier croyait à l'unité de la loi morale et à l'égalité des sexes ; il croyait à la légitimité des mœurs de ces messieurs, *moins la perfidie et l'hypocrisie ;* voilà pourquoi il prétend émanciper la femme en amour : il est logique.

Du reste il a toujours répété que les mœurs qu'il peignait, seraient du désordre en période civilisée ; qu'elles ne pourraient s'établir que progressivement dans les périodes subséquentes. Parmi les phalanstériens beaucoup repoussent aussi bien les mœurs amoureuses de Fourier que sa Théodicée, et j'ai entendu moi-même plusieurs leçons dans lesquelles l'orateur condamnait, non seulement la fausseté dans les rapports conjugaux, mais encore la légèreté des mœurs.

Fourier et l'orthodoxie Saint-Simonienne ont commis la même erreur au sujet de l'émancipation de la femme ; mais les hommes, je le répète, seraient bien audacieux de leur en faire un crime, puisqu'ils se permettent pis ; quant aux femmes, soutenues et aimées par ces réformateurs, qu'elles imitent la pieuse conduite de Sem et de Japhet : on doit des égards à son père, que ce soit l'idée ou le vin qui l'ait mis en état d'ivresse.

Maintenant que nous avons cité le maître, énumérons les principaux points de la doctrine Fouriériste, en ce qui touche la liberté de la femme et l'égalité des sexes :

1o L'homme et la femme se composent des mêmes éléments physiques, intellectuels et moraux : il y a donc entre les sexes identité de nature.

2o La proportion de ces éléments diffère chez les deux sexes, et constitue la différence qui existe entre eux.

3o Cette différence est équilibrée de manière à ce que la valeur soit égale. Où l'homme est le plus fort, il prend le pas sur la femme, où celle-ci est la plus forte, elle prend le pas sur l'homme.

4o L'homme appartient au *mode majeur :* il l'emporte sur la

femme en intellect, en logique, en grande industrie, en amitié; à lui donc de créer les sciences positives, d'enchaîner les faits, de régir les relations commerciales, de relier tous les intérêts, d'organiser les groupes et les séries. La femme apporte à toutes ces choses son aide indispensable; mais par le fait de ses aptitudes, elles n'y rend que des services secondaires.

5o La femme appartient au *mode mineur :* elle l'emporte sur l'homme dans l'intelligence qui applique, approprie; dans l'intuition qui met l'homme sur la piste des biens que doit atteindre la logique masculine; dans la sphère de la maternité où elle préside à l'éducation, car elle comprend mieux que l'homme les moyens à employer pour améliorer l'espèce sous tous les rapports; enfin dans la sphère de l'amour où elle a droit et pouvoir de policer, de raffiner les rapports des deux sexes, de stimuler les hommes aux conquêtes de l'intelligence, à l'amélioration des conditions physiques du globe, de l'industrie, de l'art, des relations sociales, etc.

De même que la femme intervient jusqu'à certain point dans le mode majeur, l'homme entre dans le mode mineur où son concours est indispensable.

Ainsi en général, chez l'homme prédomine la tête, chez la femme, le cœur; mais comme tous deux ont un cœur et une tête, l'homme, par son cœur, devient un aide dans le mode mineur, et la femme, par sa tête, en devient un dans le mode majeur.

6o Il y a des hommes qui sont femmes par le cœur et la tête; des femmes qui sont hommes par la tête et le cœur; dans l'humanité, ils forment 1/8 d'exception. Toute liberté et tout droit leur sont reconnus.

7° Chaque membre du phalanstère suit sa vocation, obéit à ses attractions, car *les attractions sont proportionnelles aux destinées.* Donc le 1/8 d'exception dans les deux sexes, ayant attraction pour des travaux qui sont plus spécialement du ressort du sexe différent, est parfaitement libre de s'y livrer.

8° Tout homme et toute femme majeurs ont un vote égal.

9° Tout est réglé par les chefs *des deux sexes*, choisis par le libre vote des deux sexes.

10° Toutes les charges, depuis la présidence du groupe à celle du globe, sont conjointement remplies par un homme et une femme qui divisent entre eux les détails de leur commune fonction.

11° La mère est tutrice de ses enfants : ils appartiennent à elle seule ; le père n'a de droits sur eux que si la mère veut bien lui en conférer.

Tel est le sommaire de la doctrine Fouriériste sur le sujet qui nous occupe.

Si l'École Sociétaire n'est pas dans la vérité complète, au moins faut-il reconnaître qu'elle a pris le vrai chemin pour y arriver. Que sa théorie du classement et de la prédominance des facultés selon les sexes soit exacte ou non, l'erreur n'aurait pas de fâcheux résultats dans la pratique. La femme étant libre de suivre ses aptitudes, étant de moitié dans les droits et les fonctions, pourrait toujours se placer dans le 8e exceptionnel, sans craindre de rencontrer, pour la renvoyer aux soins du ménage, tels jaloux mieux organisés qu'elle pour moduler en *mineur*.

Je me rappelle, à ce propos, certain avocat, point du tout *femmelin*, professant un dédain magnifique pour le sexe auquel

appartenait sa mère, digne, en un mot, d'être disciple de P. J. Proudhon. Savez-vous ce que ce monsieur avait retenu de ses leçons de droit? L'art de balayer proprement une chambre, de faire reluire les meubles, d'ourler gentiment des serviettes et des mouchoirs et de confectionner des sauces. Ne trouvez-vous pas, illustre Proudhon, qu'il eût été plus légitimement conseillé d'aller *repasser des colerettes*, que certaines femmes qui écrivent de bons articles de Philosophie?

Mais revenons à Fourier.

Parmi les Écoles socialistes, celle de Fourier occupe une place distinguée; elle est une de celles qui méritent le plus la reconnaissance des femmes, par les principes d'émancipation qu'elle a posés. Nous séparons ici, bien entendu, ces principes de Liberté et d'Égalité, de tout ce qui se rapporte à la question des mœurs, que nous ne pouvons résoudre de la même manière que Fourier, *pas plus pour la femme que pour l'homme.*

M. ERNEST LEGOUVÉ

Héritier d'un nom qui oblige, M. Ernest Legouvé, écrivain élégant, éloquent, plein de passion, a fait une *Histoire morale des femmes*, d'où s'exhale un parfum d'honnêteté et d'amour du Progrès qui fait du bien au cœur et rassérène l'esprit.

Dans chacune des pages de ce livre, on surprend l'élan d'un cœur bon, d'un esprit élevé, que révoltent l'injustice, l'oppression, la laideur morale. L'auteur a bien mérité des femmes, et c'est avec bonheur que je saisis l'occasion de le remercier au nom de celles qui, en divers pays, luttent à l'heure qu'il est pour l'émancipation de la moitié du genre humain.

J'ai déjà vulgarisé en Italie les données générales du livre de M. Legouvé. Cet ouvrage est tellement connu parmi nous, qu'une analyse m'en paraîtrait superflue, si je ne croyais que, dans un livre où il est question des droits de la femme, on ne peut légitimement se dispenser de parler de M. Legouvé et de rappeler la sympathie dont nous honorait son père.

Voici donc le compte-rendu que j'ai fait de l'*Histoire morale des femmes* dans la *Ragione* de Turin, numéros du 16 août, du 6 et du 20 septembre 1856.

Quel est l'objet de l'ouvrage de M. Legouvé? Laissons-le lui-même le dire.

« L'objet de ce livre se résume par ces mots : réclamer la « liberté féminine au nom des deux principes mêmes des adver- « saires de cette liberté : la tradition et la différence (*des sexes*) ; « c'est à dire, montrer dans la tradition le progrès, et dans la « différence l'égalité.

« Dieu a créé l'espèce humaine double, nous n'en utilisons « que la moitié; la nature dit deux, nous disons un : il faut « dire comme la nature. L'unité elle-même, au lieu d'y périr, sera « seulement alors l'unité véritable, c'est à dire non pas l'absorp- « tion stérile d'un des deux termes au profit de l'autre, mais la « fusion vivante de deux individualités fraternelles, accroissant « la puissance commune de toute la force de leur développement « particulier.

« L'esprit féminin est étouffé, mais il n'est pas mort..... Nous « ne pouvons pas confisquer à notre gré une force créée par « Dieu, éteindre un flambeau allumé de sa main, seulement « détourné de son but; cette force, au lieu de créer, détruit; ce « flambeau consume au lieu d'éclairer.

« Ouvrons donc à larges portes l'entrée du monde à cet élé- « ment nouveau, nous en avons besoin. »

Puis, examinant la situation des femmes, l'auteur ajoute : « Aucune histoire ne présente, nous le croyons, plus de pré- « jugés iniques à combattre, plus de blessures secrètes à guérir.

« Parlerons-nous du présent ? Filles, pas d'éducation publique « pour elles, pas d'enseignement professionnel, pas de vie possi- « ble sans mariage, pas de mariage sans dot. Épouses, elles ne « possèdent pas légalement leurs biens, elles ne possèdent pas « leurs personnes, elles ne peuvent pas donner, elles ne peuvent « pas recevoir, elles sont sous le coup d'un interdit éternel. « Mères, elles n'ont pas le droit légal de diriger l'éducation de « leurs enfants, elles ne peuvent ni les marier ni les empêcher « de se marier, ni les éloigner de la maison paternelle, ni les y « retenir. Membres de la cité, elles ne peuvent ni être tutrices « d'un orphelin, autre que leur fils ou leur petit-fils, ni faire « partie d'un conseil de famille, ni témoigner dans un testa- « ment ; elles n'ont pas le droit d'attester à l'état civil la nais- « sance d'un enfant ! Parmi les ouvriers, quelle classe est la « plus misérable ? Les femmes. Qui est-ce qui gagne seize sous, « dix-huit sous pour douze heures de travail ? Les femmes. Sur « qui tombent toutes les charges des enfants naturels ? Sur les « femmes. Qui supporte toute la honte des fautes commises par « la passion ? Les femmes. »

Puis, après avoir montré la position des femmes riches, il continue : « Et ainsi, esclaves partout, esclaves de la misère, « esclaves de la richesse, esclaves de l'ignorance, elles ne « peuvent se maintenir grandes et pures qu'à force de noblesse « native et de vertu presque surhumaine. Une telle domination « peut-elle durer ? Évidemment non. Elle tombe forcément « devant le principe de l'équité naturelle ; et le moment est « venu de réclamer, pour les femmes, leur part de droits et sur- « tout de devoirs ; de faire sentir tout ce que l'assujettissement

« leur enlève et tout ce qu'une juste liberté leur rendra; de « montrer enfin le bien qu'elles ne font pas, et le bien qu'elles « peuvent faire. »

Le passé nous montre la femme de plus en plus opprimée à mesure que l'on remonte le cours des siècles : « La révolution « française (elle-même), qui a tout renouvelé afin d'affranchir les « hommes, n'a, pour ainsi dire, rien fait pour l'émancipation des « femmes..... 91 a respecté presque toutes les servitudes fémi- « nines de 88, et le Consulat les a consacrées dans le Code civil. »

Ce fut, selon M. Legouvé, la faute de la philosophie du XVIIIe siècle, car : « La femme est, selon Diderot, une courti- « sane; selon Montesquieu, un enfant agréable; selon Rous- « seau, un objet de plaisir pour l'homme; selon Voltaire, rien..... « Cordorcet et Sieyès demandaient même l'émancipation poli- « tique des femmes; mais leurs protestations furent étouffées « par les voix puissantes des trois grands continuateurs du « XVIIIe siècle, Mirabeau, Danton, Robespierre. »

Sous le Consulat, « la liberté féminine n'eut pas d'adversaire « plus décidé (que Bonaparte) : homme du Midi, le spiritua- « lisme de la femme lui échappe; homme de guerre, il voit dans « la famille un camp, et y veut avant tout la discipline; des- « pote, il y voit un état, et y veut avant tout l'obéissance. C'est « lui qui termina une discussion au Conseil par ces mots : « *il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse* « *faire ce qui lui plaît*..... Toujours l'homme (dans la pensée de « Bonaparte); toujours l'honneur de l'homme! Quant au bon- « heur de la femme, il n'en est pas question une seule fois (dans « le Code civil). »

C'est au nom de la faiblesse des femmes, au nom de la tradition, qui les montre toujours subalternes, c'est au nom de leurs fonctions ménagères, que les adversaires de l'émancipation des femmes s'y opposent : « Les instruire c'est les déparer, dit ironiquement M. Legouvé ; et ils ne veulent pas qu'on leur gâte leurs jouets. » Puis il continue sérieusement : « Que nous importe la tradition ? Que nous importe l'histoire ? Il est une autorité plus forte, que le consentement du genre humain, *c'est le droit*. Quand mille autres siècles de servitude viendraient s'ajouter à tous ceux qui sont déjà passés, leur accord ne pourrait abolir le droit primordial qui domine tout, le droit absolu de perfectionnement que chaque être a reçu, par cela seul qu'il a été créé. ».

A ceux qui basent leur opposition sur les fonctions domestiques de la femme, il répond : « Si là (dans le ménage) est leur royaume, elles doivent donc y être reines ; leurs facultés propres leur y assurent l'autorité, et leurs adversaires sont forcés, par leurs propres principes, de les émanciper comme filles, comme épouses, comme mères. Ou, au contraire, on veut étendre leur sphère d'influence, leur donner un rôle dans l'État ; *et nous croyons qu'il leur en faut un ;* eh bien ! c'est encore dans cette dissemblance (entre les deux sexes) qu'il convient de le chercher. Lorsque deux êtres se valent, c'est presque toujours parce qu'ils diffèrent, non parce qu'ils se ressemblent. Loin de déposséder les hommes, la mission des femmes sera donc de faire ce que les hommes ne font pas, d'aspirer aux places vides, de représenter enfin dans la cité l'esprit de la femme. »

Comme on le voit, M. Legouvé réclame l'émancipation civile des femmes au nom du droit éternel, au nom du bonheur de la famille, au nom de la cité ; leur oppression séculaire est un fait inique, et il jette une parole de blâme à tous ceux qui l'ont perpétuée. Cette parole d'homme de cœur et de justice aura peut-être quelque poids auprès des femmes, qui se sont accoutumées si bien à l'esclavage qu'elles n'en rougissent pas, qu'elles ne le sentent même plus !

Dans son premier livre, *La Fille*, divisé en sept chapitres, M. Legouvé prend l'enfant à sa naissance ; il la montre infériorisée dans les religions et les législations anciennes par Manou, par Moïse, à Rome, à Sparte, à Athènes, sous le régime féodal ; et il se demande pourquoi, de nos jours encore, une sorte de défaveur est jetée sur la naissance de la fille ? C'est, dit-il, parce qu'elle ne continuera ni l'œuvre ni le nom de son père ; c'est parce que son avenir fait naître mille inquiétudes. « La vie est « si rude et si incertaine pour une fille ! Pauvre, que de chances « de misère ! Riche, que de chances de douleurs morales ! Si « elle ne doit avoir que son travail pour soutien, comment lui « donner un état qui la nourrisse, dans une société où les femmes « gagnent à peine de quoi ne pas mourir ? Si elle n'a pas de dot, « comment la marier, dans ce monde où la femme, ne représentant jamais qu'un passif, est forcée d'acheter son mari ?..... « Dès ce début, et dans ce berceau d'enfant..... nous avons « trouvé et entrevu toutes les chaînes qui attendent les femmes : « insuffisance de l'éducation pour la fille riche ; insuffisance « du salaire pour la fille pauvre ; exclusion de la plupart des « professions ; subalternité dans la maison conjugale. »

Dans le chapitre 2me, l'auteur montre par quelles phases la fille, privée du droit d'hériter, est arrivée de nos jours à partager également avec ses frères; puis, passant au droit d'éducation (chap. 3me), il répond à ceux qui prétendent, que donner une forte éducation à la femme, ce serait la gâter et porter atteinte à la famille : « La diversité de leur nature (de l'homme et de la « femme) se développant par l'identité de leurs objets d'études, « on peut dire, que les femmes seront d'autant plus femmes, « qu'elles seront plus virilement élevées.

« Eh bien, c'est au nom de la famille, au nom du salut de la « famille, au nom de la maternité, du mariage, du ménage, qu'il « faut réclamer pour les filles une forte et sérieuse éducation... « Sans savoir, pas de mère complétement mère; sans savoir, « pas d'épouse vraiment épouse. Il ne s'agit pas, en découvrant « à l'intelligence féminine les lois de la nature, de faire de toutes « nos filles des astronomes et des physiciennes : voit-on, que les « hommes deviennent des latinistes pour avoir employé dix ans « de leur vie à l'étude du latin ? Il s'agit de tremper vigoureuse- « ment leur pensée par le commerce de la science ; et de les pré- « parer à entrer en partage de toutes les idées de leurs maris, de « toutes les études de leurs enfants... L'ignorance amène mille « défauts, mille égarements pour l'épouse..... Tel mari qui se « moque de la science, eût été sauvé par elle du déshon- « neur. »

Insistant sur le droit de la femme, l'auteur ajoute : « Eh bien ! « comme telle (comme créature de Dieu), elle a le droit au « développement le plus complet de son esprit et de son cœur. « Loin donc de nous ces vaines objections tirées de nos lois

« d'un jour! C'est au nom de l'éternité que vous lui devez la « lumière. » Et plus loin s'indignant il s'écrie : « Quoi! l'état « paie une université pour les hommes, une école polytechnique « pour les hommes, des conservatoires d'arts et métiers pour les « hommes, des écoles d'agriculture pour les hommes..... et pour « les femmes, que fonde-t-il? Des écoles primaires! Encore « n'est-ce pas même lui qui les a créées, c'est la commune.... « Aucune inégalité n'est plus blessante. Il y a des tribunaux et « des prisons pour les femmes, il doit y avoir une éducation pu- « blique pour les femmes; vous n'avez pas le droit de punir celles « que vous n'instruisez pas! » M. Legouvé demande, en conséquence, l'éducation publique pour les filles dans des athénées « qui, par un enseignement approfondi de la France, de ses lois, « de ses annales, de sa poésie, feront de nos femmes des « françaises. La patrie seule peut enseigner l'amour de la « patrie. »

Les religions et les législations anciennes punissaient gravement les délits et les crimes contre la pureté des femmes (établit M. Legouvé dans son 4me chapitre). Notre code, profondément immoral, ne punit pas la séduction, ne punit que dérisoirement la corruption, et qu'insuffisamment le viol. Déclarer nulle la promesse de mariage est une effrayante immoralité; ne point permettre la recherche de la paternité, et admettre celle de la maternité, est aussi cruel qu'immoral. Si l'on compare la sollicitude du législateur pour la propriété avec sa sollicitude pour la pureté, on reconnaîtra combien la loi se soucie peu de cette dernière. « La loi n'admet comme coupable qu'un seul rapt d'honneur, le « *viol*, mais elle définit, poursuit et châtie deux manières de

« dérober l'argent : le *vol* et le *dol;* il y a des filous d'écus, il « n'y a pas de filous de chasteté. »

Qu'un homme ait séduit une fille de 15 ans par une promesse de mariage, il a « le droit de venir dire à la justice : voici ma « signature, cela est vrai ; mais je la renie ; une dette de cœur « est nulle devant la loi. »

L'auteur indigné s'écrie plus loin : « Ainsi donc de toutes parts, « dans la pratique et dans la théorie, dans le monde et dans la « loi, pour les classes riches comme pour les classes pauvres, « abandon de la pureté publique, bride sur le cou à tous les désirs « effrénés ou dépravateurs... Des manufacturiers séduisent leurs « travailleuses, des chefs d'atelier chassent les jeunes filles qui « ne veulent pas s'abandonner à eux, des maîtres corrompent « leurs servantes. Sur 5083 filles perdues que comptait le grave « Parent-Duchâtelet, à Paris, en 1830, il y avait 285 domes- « tiques séduites par leurs maîtres et renvoyées. Des commis « marchands, des officiers, des étudiants dépravent de pauvres « filles de province ou de campagne, les entraînent à Paris où « ils les abandonnent, et où la prostitution les recueille..... « Dans tous les grands centres d'industrie, à Rheims, à « Lille, il se trouve des compagnies organisées pour le recrute- « ment des maisons de débauche de Paris. »

M. Legouvé dans son indignation d'honnête homme, ajoute : « Qu'on châtie la jeune fille coupable, soit ; mais châtiez aussi « l'homme. Elle est déjà punie, elle, punie par l'abandon, punie « par le déshonneur, punie par les remords, punie par neuf « mois de souffrances, punie par la charge d'un enfant à élever : « qu'il soit donc frappé à son tour ; si non, ce n'est pas la

« pudeur publique que vous défendez, ainsi que vous le dites,
« c'est la suzeraineté masculine dans ce qu'elle a de plus vil, le
« droit du Seigneur!

« L'impunité assurée aux hommes double le nombre des
« enfants naturels. L'impunité nourrit le libertinage; or le liberti-
« nage énerve la race, bouleverse les fortunes, et flétrit les enfants.
« L'impunité alimente la prostitution; or la prostitution détruit
« la santé publique, et fait un métier de la paresse et de la
« licence. L'impunité, enfin, livre la moitié de la nation en proie
« aux vices de l'autre : sa condamnation est dans ce seul mot. »

Dans le chapitre 5me l'auteur trouvant, avec raison, qu'on marie les filles trop jeunes, voudrait ne les voir entrer en ménage qu'à 22 ans; les œuvres de charité, les études solides, les plaisirs innocents, et la notion du véritable amour, suffiraient à les conserver pures jusqu'à cet âge. « Si donc, dit-il, la jeune fille
« apprend, que rien n'est plus mortel à ce sentiment divin
« (l'amour) que les caprices éphémères qui osent s'appeler de
« son nom; si elle l'entrevoit tel qu'un de ces rares trésors qu'on
« n'acquiert qu'en les conquérant, qu'on ne garde qu'en les
« méritant; si elle sait que le cœur, qui veut être digne de le
« recevoir, doit se purifier comme un sanctuaire, et s'agrandir
« comme un temple; alors, soyez en sûr, cet idéal sublime,
« gravé en elle, la dégoûtera par sa seule beauté des vaines
« images qui le profanent ou le parodient; on n'adore pas les
« idoles quand on connaît Dieu. »

« Qu'est-ce que le mariage? » se demande M. Legouvé. (Chap. 6.)

« C'est l'union de deux créatures libres, s'associant pour se

« perfectionner par l'amour. » L'antiquité, ni le moyen âge ne le considéraient ainsi. Le père de l'antiquité transmettait au mari le droit de propriété qu'il avait sur sa fille moyennant une somme de..... A Athènes la fille, même mariée, faisait partie de la succession paternelle, et devait quitter son mari pour épouser l'héritier. A Rome le père, après avoir marié sa fille, pouvait la reprendre et la faire épouser à un autre. Chez les barbares elle appartenait à celui qui payait le *mundium* à son père. Sous la féodalité l'on disposait également de la fille sans son consentement. La révolution française l'a émancipée sous ce rapport : il faut qu'elle consente à son mariage ; mais les mœurs lui ôtent le bénéfice de cette émancipation ; on la marie trop jeune, elle ne sait pas ce qu'elle fait ; c'est l'intérêt, presque toujours, qui détermine les parents à la marier. Pour que la femme profite de son émancipation légale, il faut qu'elle ait au moins vingt-deux ans, qu'elle choisisse librement, que les parents se contentent d'éloigner d'elle ceux qu'elle ne doit pas choisir, qu'ils se bornent à l'éclairer, à la conseiller ; car de l'amour des époux dépend le bonheur et la vertu de la femme. L'auteur voudrait aussi la suppression des actes respectueux, qui sont un attentat à la majesté paternelle.

Examinant ensuite (chap. 7) l'origine du douaire, la transformation de la dot, les fiançailles et le mariage, M. Legouvé montre le *mundium* payé d'abord au père ou au frère ; puis, plus tard, à la jeune fille, devenir, avec les autres dons nuptiaux, l'origine du douaire, qu'il voudrait voir obligatoire de nos jours. Passant à la dot, il établit que, lentement constituée dans le monde romain, elle fut d'abord la propriété du mari ; puis, par

le progrès, devint la propriété de la femme. Notre code a parfaitement protégé la dot; mais la loi devrait contraindre les parents riches à doter leurs filles pour qu'elles puissent se marier. Autrefois une jeune fille était fiancée par l'engagement de son père et de l'homme qui la demandait; plus tard les arrhes données au père le furent à la fille, et les lois intervinrent pour rendre obligatoires les promesses de mariage. Aujourd'hui, en France, il n'y a plus de fiancés, il n'y a que des futurs.

Dans le livre 2e l'auteur distingue l'amante de la maîtresse, le culte de l'amour pur de celui de l'amour sensuel; le premier produit l'amour du bien, le patriotisme, le respect pour la femme; le second ne la considère que comme un objet de plaisir et de dédain. L'antiquité n'a pas connu l'amour pur; le moyen âge, qui le connaissait, s'est partagé entre lui et l'amour sensuel; aujourd'hui l'on comprend que les deux amours doivent être réunis; que l'amante et la maîtresse ne doivent faire qu'une dans la personne de l'épouse.

Le troisième livre, *l'Épouse*, est divisé en sept chapitres.

La subordination de la femme dans le mariage (chap. 1er), le dédain pour la mère venaient de deux idées fausses : l'infériorité de sa nature; sa passivité dans la reproduction de l'espèce, où elle remplissait le rôle de la terre, à l'égard d'un germe quelconque. La science moderne est venue détruire ces bases d'infériorisation, en démontrant : 1o Que le germe humain, avant d'avoir sa forme définitive, passe, dans le sein de sa mère, par des degrés progressifs d'animalité; 2o que dans toutes les espèces, animales et végétales, les femelles sont conservatrices de la race et la ramènent à leur type propre.

Chez les Romains (chap. 2) deux sortes de mariages mettaient la femme, âme, corps et biens, *dans la main* de son mari ; une troisième espèce, la laissant dans la famille de son père, elle recevait une dot, héritait, administrait son bien. Les barbares et la féodalité firent de la femme une pupille, du mari un administrateur, et l'on fit un pas vers l'égalité des époux par l'institution des *acquêts*. Aujourd'hui la jeune fille se marie sous le régime dotal, sous celui de la séparation de biens rarement, et sous celui de la communauté principalement. Ce dernier, qui est la règle, permet au mari de disposer des biens de sa conjointe, de vendre le mobilier, de s'emparer même des bijoux de sa femme pour en parer sa maîtresse. « Ainsi, délicatesse, dignité, « cette loi ne respecte rien, » dit M. Legouvé. L'omnipotence du mari est un crime de la loi à tous les points de vue : elle viole manifestement le principe moderne, qui exige que toute autorité soit bornée et surveillée. « Livrer au mari la fortune de la « femme, c'est la condamner elle-même à une éternelle minorité « morale, c'est le créer, lui, maître absolu des actions et presque « de l'âme de sa compagne. » Puis l'auteur, s'adressant à ceux qui prétendent justifier l'omnipotence maritale au nom de l'incapacité de la femme : « En vain les faits protestent-ils contre « cette prétendue incapacité ; en vain la réalité dit-elle : A qui « est due la prospérité de la plupart des maisons de commerce ? « Aux femmes. Qui établit, qui gouverne les mille magasins de « modes et d'objets de goût ? Les femmes. Par qui se soutiennent « les maisons d'éducation, les fermes, souvent même les manu- « factures ? Par les femmes. N'importe, le code refuse à l'épouse « la prévoyance qui conserve, l'intelligence qui administre, jus-

« qu'à la tendresse maternelle qui économise, et la charte conju-
« gale devient l'expression de cette phrase dédaigneuse : la
« femme la plus raisonnable n'atteint jamais au bon sens d'un
« garçon de quatorze ans. » Comment faudrait-il s'y prendre pour remédier à cet état de choses inique et honteux ? Il faudrait faire trois parts des biens des conjoints : une pour la femme ; elle lui serait remise après cinq ans de mariage : une pour le mari : une troisième commune, qui serait administrée par l'homme sous surveillance d'un conseil de famille, lequel conseil, en cas d'incapacité ou de dilapidation, aurait droit de lui enlever provisoirement cette gestion pour la confier à la femme.

S'il est une chose inique (chap. 3), révoltante, c'est le pouvoir du mari sur la personne, les actions de sa femme ; c'est le droit de correction sur elle, encore toléré de nos jours. Il faut un pouvoir directeur dans le ménage, il faut que le mari soit dépositaire de ce pouvoir, qui doit être limité, contrôlé par le conseil de famille. L'omnipotence légale démoralise le mari, qui finit par croire à la légitimité de son despotisme. On dit que les mœurs établissent précisément le contraire de ce que prescrivent les lois : c'est généralement vrai ; mais c'est aux dépens du caractère de la femme, obligée d'avoir recours à la ruse. « Ren-
« dons aux femmes la liberté, dit M. Legouvé, puisque la liberté
« est la vérité ! Ce sera du même coup affranchir les hommes.
« Une servitude crée toujours deux esclaves : celui qui tient la
« chaîne et celui qui la porte. »

L'antiquité (chap. 4), le moyen âge, des siècles plus près de nous ont puni sévèrement, cruellement même l'adultère de la femme, et n'ont pas admis que l'homme pût se rendre coupable

de ce délit à l'égard de sa conjointe. Notre code actuel reconnaît bien que le mari peut commettre l'adultère, mais seulement dans le cas où il entretient sa maîtresse sous le toit conjugal; la femme est adultère partout, et elle est sévèrement punie; quant au mari, la peine dont on le frappe est dérisoire. « Une telle « impunité, dit M. Legouvé, ne blesse pas seulement l'ordre, « c'est une insulte à la morale publique, *c'est une leçon de « débauche donnée par la loi elle-même.* » Si, par l'adultère, la femme blesse le cœur d'un honnête homme, introduit de faux héritiers dans la famille, au moins elle ne peut rien distraire de la fortune, tandis que le mari, dans le même cas, étant maître de tout, peut ruiner la maison, tout en augmentant le nombre des enfants naturels, et en provoquant les torts de sa femme par son abandon et sa brutalité. Le mari d'ailleurs est plus coupable que la femme, car il va au devant de l'adultère, tandis qu'au contraire il vient à la femme sous mille formes attrayantes. Cependant l'adultère de la femme mérite une plus grande punition que celui de l'homme..... Ah! M. Legouvé, est-ce logique!.....

L'épouse orientale (chap. 5) était et est encore une esclave, une génératrice; l'épouse romaine était quelque peu de plus; celle du moyen âge devait son corps à son mari, mais les cours d'amour avaient décidé que ses affections pouvaient, devaient même appartenir à un autre. Aujourd'hui l'idéal du mariage a grandi : on comprend qu'il est la fusion de deux âmes, une école de perfectionnement mutuel, et que les deux époux doivent être tout entiers l'un à l'autre.

Ce qui nous a conduit à cet idéal nouveau de l'union conjugale (chap. 6) ce sont les luttes civilisatrices de l'Église contre

le divorce et la répudiation. De sa nature le mariage est indissoluble ; mais dans l'état actuel des choses, où l'idéal ne se réalise que très exceptionnellement, le législateur a dû rendre possible la séparation des époux : cette mesure est immorale et malheureuse autant pour les conjoints que pour leurs enfants. Le seul remède aux désordres des ménages, c'est le *divorce*, question dans laquelle l'Église n'a pas à intervenir.

Tout le dernier chapitre de ce troisième livre est une condamnation du changement en amour, une affirmation de l'indissolubilité du mariage et de la sainteté du lien conjugal.

Le quatrième livre, *la mère*, comprend six chapitres.

Jusqu'à ces derniers temps (chap. 1er) on a cru que la femme n'était qu'une terre, où l'homme, créateur de l'espèce, déposait le germe humain. La science moderne est venue renverser cette fausse doctrine et relever la femme en démontrant ces trois faits incontestables : 1o Qu'à partir du moment de la conception le germe humain passe par des degrés successifs d'animalité jusqu'à ce qu'il acquière sa forme propre ; 2o que le sexe féminin est conservateur des races, puisqu'il les ramène toujours à son type, aussi bien dans notre espèce que dans les espèces animales et végétales ; 3o que la femme est physiologiquement d'une nature supérieure à l'homme, parce qu'il est aujourd'hui démontré que plus l'appareil respiratoire est placé haut dans l'organisme, plus l'espèce est élevée dans l'échelle des êtres ; et que la femme respire par la partie supérieure, et l'homme par la partie inférieure des poumons.

La maternité (chap. 2) ne donna pas aux femmes des droits sur leurs enfants, mais contribua cependant à leur émancipation ;

ainsi dans l'Inde on ne pouvait répudier une femme qui avait des fils, et à Rome ce fut à la maternité que les femmes durent leur sortie de tutelle.

C'est une iniquité (chap. 3) que de donner au père seul l'autorité paternelle; la mère doit avoir un droit égal à lui sur ses enfants. La direction suprême appartient bien au père, mais il faut qu'un conseil de famille limite, surveille cette direction et la puisse transporter à la mère en cas d'indignité de son conjoint.

L'éducation des enfants (chap. 4) appartient de droit à la mère, parce qu'elle les connaît mieux, et qu'il faut qu'elle puisse acquérir sur ses fils toute l'influence dont elle aura besoin plus tard pour les conseiller et les consoler. L'éducation publique ne peut convenir aux garçons que quand ils ont atteint leur douzième année; lorsqu'ils sont plus jeunes elle a de mauvais résultats pour leur caractère. L'auteur demande qu'on n'infériorise pas le grand-père et la grand'mère maternels dans la tutelle, comme la loi le fait aujourd'hui; et il considère comme une impiété de ne point donner à la mère un droit égal à celui du père au sujet de leur consentement au mariage de leurs enfants.

La maternité légitime (chap. 5) est un bonheur pour la femme riche; la misère, souvent le chagrin pour la femme pauvre. La maternité illégitime est pour les femmes de tous les rangs une source de douleurs, de honte et de crimes. Pour la fille riche, c'est le déshonneur, un empêchement éternel au mariage; pour la fille pauvre, c'est la misère, la honte, si elle garde son enfant; c'est le crime, si elle le détruit. Et la loi ose prononcer l'impunité contre le corrupteur, contre le séducteur, contre l'homme

qui n'a pas hésité de sacrifier à un moment de passion tout l'avenir d'une femme, tout l'avenir d'un enfant! L'État doit venir en aide à toutes les mères pauvres, parce qu'il est dans son intérêt que la génération soit forte, vigoureuse, et que ce sont les mères qui sont conservatrices de la race. Que le génie des femmes se mette à l'œuvre ; que l'on fonde sur tous les points de la France des crèches et des salles d'asile.

La veuve indienne (chap. 6) se brûlait, la veuve juive était tenue de se remarier à certains hommes désignés par la loi ; la veuve grecque et la veuve barbare passaient sous la tutelle de leurs fils, et cette dernière même ne pouvait se remarier sans sa permission ; la veuve chrétienne était condamnée à la réclusion : aucune de ces femmes n'avait de droit sur ses enfants. Le code français rend à la veuve sa liberté tout entière, la fait rentrer dans son droit de majorité, la nomme tutrice et directrice de ses enfants ; c'est un acheminement à la liberté dans le mariage.

Le cinquième livre, *la Femme*, se divise en 5 chapitres.

L'antiquité tout entière a opprimé la femme, quoiqu'elle reconnût en elle quelque chose de supérieur, et en fît une prophétesse et une prêtresse. La femme chrétienne des premiers siècles, qui seule put détrôner la femme païenne, non seulement savait subir le martyre aussi courageusement que l'homme, mais se distinguait par son immense charité, par la pureté et la lucidité de doctrine qui la rendait conseillère des docteurs. On ne sait en réalité jusqu'où peut aller la femme ; on ne peut la juger d'après ce qu'elle est aujourd'hui, puisqu'elle est l'œuvre de l'éternelle oppression de l'homme : « Qui nous dit qu'un grand « nombre des maux qui déchirent notre monde, et des problèmes

« insolubles qui le travaillent, n'ont pas en partie pour cause « l'annihilation d'une des deux forces de la création, la mise en « interdit du génie féminin? Avons-nous le droit de dire à la « moitié du genre humain : vous n'aurez pas votre part dans la « vie et dans l'état? N'est-ce pas leur dénier (aux femmes) « leur titre de créatures humaines? N'est-ce pas déshériter « l'état même? Oui, la femme doit avoir sa place dans la vie « civile, » conclut M. Legouvé.

La femme et l'homme sont égaux (*chap.* 2), mais différents. A l'homme la synthèse, la supériorité dans tout ce qui demande des vues d'ensemble, le génie, la force musculaire; à la femme l'esprit d'analyse, la connaissance de l'individuel, l'imagination, la tendresse, la grâce. L'homme a plus de force de raison et de corps, la femme a plus de force de cœur, et une merveilleuse perspicacité à laquelle l'homme n'atteindra jamais. Le partage ainsi fixé, que doit faire la femme?

Dans la famille, la tâche de la femme (*chap.* 3) est le gouvernement de l'intérieur, l'éducation des enfants, la consolation du mari dont elle doit être l'inspiratrice. A côté de l'homme éminent, et dans l'ombre, il y a toujours une femme; cette carrière d'utilité cachée, et de dévouement modeste, est ce qui convient le mieux aux femmes. Dans la vie civile elles peuvent parcourir avec succès plusieurs carrières : l'art, la littérature, l'enseignement, l'*administration*, la médecine. « La pudeur « même exige qu'on appelle les femmes comme médecins, non « pas auprès des hommes, mais auprès des femmes; car il y a « un outrage éternel à toute pureté, c'est que leur ignorance « livre forcément à l'inquisition masculine, le mystère des

« souffrances de leurs sœurs..... Les maladies nerveuses sur-
« tout, trouveraient dans le génie féminin le seul adversaire,
« qui puisse les saisir et les combattre. « L'auteur dit qu'il est du devoir de la société de veiller à ce que les femmes pauvres n'aient pas un salaire de deux tiers ou de trois quarts plus faible que celui des hommes; à ce que dans les manufactures, elles n'aient pas les travaux les plus dangereux et les moins rétribués. « Parent-Duchâtelet, dit-il, atteste que sur trois mille
« créatures perdues, 35 *seulement avaient un état qui pouvait les*
« *nourrir*, et que 1,400 avaient été précipitées dans cette hor-
« rible vie par la misère! Une d'elles, quand elle s'y résolut,
« *n'avait pas mangé depuis trois jours.* « M. Legouvé trouve honteux que les hommes fassent concurrence aux femmes dans les industries qui ont pour objet les choses de toilette et de goût.

Dans son dernier chapitre (*chap.* 5) l'auteur reconnaît la capacité remarquable des femmes dans l'administration, et en cite de nombreux exemples. Il demande qu'elles aient celles des prisons de femmes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, la tutelle légale des enfants trouvés, enfin le maniement de tout ce qui concerne la charité sociale, parce qu'elles s'en acquitteront infiniment mieux que les hommes. Mais il leur refuse toute participation aux actes politiques et à ce qui touche au gouvernement, parce qu'elles n'ont pas d'aptitude pour ces choses. Enfin il termine ainsi : « Notre tâche est achevée; nous avons
« examiné les principales phases de la vie des femmes dans
« leurs rôles de filles, d'épouses, de mères, de femmes, en com-
« parant le présent au passé, et en cherchant à indiquer l'ave-

« nir, c'est à dire en signalant le mal, constatant le mieux,
« cherchant le bien.

« Quel principe nous a servi de guide? L'égalité dans la
« différence.

« Au nom de ce principe, quelles améliorations avons-nous
« demandées dans les lois et dans les mœurs?

« Pour les filles :

« Réforme de l'éducation.

« Loi sur la séduction.

« Éloignement de l'âge du mariage.

« Intervention réelle des fiancés dans la rédaction de leur
« contrat.

« Abolition des sommations respectueuses, qui pèsent sur
« les pères comme une injure, sur les enfants comme une
« injustice.

« Pour les épouses :

« Une majorité.

« Administration et droit de disposer d'une partie de leurs
« biens particuliers.

« Droit de paraître en justice sans le consentement de leur
« mari.

« Limitation du pouvoir du mari sur la personne de la
« femme.

« Création d'un conseil de famille, chargé de contrôler cette
« part de pouvoir.

« Pour les mères :

« Droit de direction.

« Droit d'éducation.

« Droit de consentement au mariage de leurs enfants.

« Loi sur la recherche de la paternité.

« Création d'un conseil de famille pour juger les dissentiments graves entre le père et la mère.

« Pour les femmes :

« Admission à la tutelle et au conseil de famille.

« Admission aux professions privées.

« Admission, dans les limites de leurs qualités et de leurs devoirs, aux professions sociales. »

On le voit, M. Legouvé n'a qu'un but, celui de faire avancer d'un pas l'émancipation des femmes; il ne demande pas tout ce qu'il croit juste, mais tout ce qui lui paraît mûr et possible.

Nous devons le remercier de sa prudence : il a ramené bien des hommes à notre cause, et les a préparés à entendre la voix de la femme, parlant haut et ferme de son droit comme épouse et comme créature humaine; comme travailleuse et comme membre du corps social.

A côté de M. Legouvé, en dehors des écoles sociales, se place une phalange d'hommes justes et généreux qui ont écrit en notre faveur. Nous les remercions tous de leur bonne parole.

M. E. DE GIRARDIN.

A la page 42 de sa brochure : *La liberté dans le Mariage*, M. E. de Girardin dit avec beaucoup de raison : « L'homme « naît de la femme. Donc tout ce qui profitera à la femme sera « profitable à l'homme.

« Combattre et vaincre pour elle, c'est combattre et vaincre « pour lui. »

Inspiré par ces excellents sentiments, le célèbre publiciste a recherché les causes de l'esclavage et de la dégradation de la femme, et les moyens de les paralyser.

Tout enfant a pour père le mari de la mère : tel est, selon M. de Girardin, le principe de ces deux grandes injustices : servage de la femme mariée; inégalité des enfants devant la loi qui les divise en légitimes et illégitimes.

Pour que les enfants soient égaux, pour que la femme soit affranchie du joug de l'homme, il faut, dit l'auteur, substituer le régime de la maternité à celui de la paternité; modifier le

Mariage, et rendre la femme indépendante par l'institution et l'universalisation du douaire.

Laissons du reste M. de Girardin exposer lui-même sa doctrine. « Il faut, dit-il, choisir entre ces deux régimes :

« Entre le régime de la paternité *présumée qui est le régime* « *de la loi*, et le régime de la maternité, *portant elle-même sa* « *preuve, qui est le régime de la nature ;* celui-ci conforme à la « vérité incontestable, celui-là condamné par la statistique « incontestée. Le régime de la paternité, *c'est l'inégalité des* « *enfants devant la mère et devant la loi, c'est la femme possé-* « *dée et ne se possédant pas ;*..... ce n'est plus l'esclavage légal « de la femme, *mais c'est encore le servage conjugal.* »

(Liberté dans le mariage, p. 66.)

« Sans l'égalité des enfants devant la mère, l'égalité des « citoyens devant la loi *n'est qu'une imposture*, car évidem- « ment et incontestablement, cette égalité n'existe pas pour « 2,800,000 enfants, qui arbitrairement qualifiés d'illégitimes, « sont mis hors du droit commun en violation de la loi natu- « relle. » (*Id.*, p. 44.)

Selon M. de Girardin, les conséquences logiques du régime de la maternité seraient :

L'abolition du mariage civil ;

Le nom seul de la mère donné à l'enfant ;

L'héritage placé seulement dans la ligne maternelle.

« Le mariage, dit-il, est un acte purement individuel et, « comme célébration, un acte purement religieux. (*Id.* p. 64.)

« Le mariage est un acte de la foi, non de la loi ; c'est à la « foi à le régir ; *ce n'est pas à la loi à le régler.*

« Dès que la loi intervient, elle intervient *sans droit*, sans « nécessité, *sans utilité*.

« Pour un abus qu'elle a la prétention d'écarter, *elle en fait « naître d'innombrables qui sont pires*, et dont ensuite la société « souffre gravement, sans se rendre compte de la cause qui les « a produits. (*Id.*, p. 12.)

« La liberté légale dans le mariage, c'est l'amour durable « dans le ménage; l'indissolubilité dans le mariage, c'est « l'amour habituel hors du ménage. (*Id.*, p. 51.)

Au sujet de l'héritage et de la dot, l'auteur s'exprime ainsi :

« Hériter à la mort de sa mère, parce que maternité et certi- « tude sont deux termes équipollents, et recevoir du vivant de « son père, parce que paternité et doute sont deux termes insé- « parables, telle est la loi vraie de la nature. » (*Id.*, p. 52.)

Dans la pensée de M. de Girardin, la femme a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité; les sexes sont égaux, non par la *similitude*, mais par l'*équivalence* des facultés et des fonctions, l'homme produit, acquiert, la femme administre, épargne : c'est donc à l'homme de pourvoir aux frais du ménage. Son devoir, en s'unissant à une femme, est de lui constituer un douaire inaliénable, qui lui permette de remplir convenablement ses fonctions maternelles, et de se soustraire aux vices qui résultent fréquemment de la misère et de l'abandon.

Si l'on objecte à M. de Girardin que le salaire de l'ouvrier est insuffisant pour satisfaire à ce devoir : Eh bien, répond le généreux publiciste, relevez le prix du salaire, en éloignant des travaux industriels les femmes et les enfants qui l'abaissent par

la concurrence faite aux hommes. Et si cette mesure ne suffit pas pour équilibrer les recettes et les dépenses, vous augmenterez le salaire, car « il n'y a pas une considération au nom de laquelle « j'admette, que pour ne pas diminuer le profit de tels hommes, « d'autres hommes seront éternellement condamnés à l'insuffi- « sance du salaire; et que, pour mettre telles femmes à l'abri « du viol, d'autres femmes seront nécessairement vouées à la « prostitution. » (*Id.*, p. 26.)

M. de Girardin, comparant le sort de l'épouse sous les deux régimes s'exprime ainsi :

« Sous le régime de la paternité, l'épouse comblée des biens « de la fortune, fléchit sous le poids d'une oisivité qui, le plus « souvent, enfièvre et égare son imagination. Elle ne sait que « faire pour employer son temps. La femme ne fait rien, parce « que l'homme fait tout.

« L'épouse qui n'a pas apporté de dot et qui n'a pas reçu de « douaire, fléchit sous le poids d'un travail contre nature qui « l'oblige, par économie, de se séparer de son enfant peu de « jours après lui avoir donné la naissance, et de le mettre en « nourrice loin d'elle, moyennant cinq ou six francs par mois; « d'aller travailler d'un côté lorsque son mari travaille de « l'autre; et de ne se rejoindre que le soir, en rentrant chacun « de l'atelier qui les a tenus éloignés de leur ménage toute la « journée : si c'est là ce qu'on appelle la famille, *cela vaut-il en « conscience le bruit qu'on en fait?*

« Sous le régime de la maternité, au contraire, plus la « femme est riche, moins elle est désœuvrée; car non seule- « ment elle a ses enfants à nourrir, à élever, à instruire, à sur-

« veiller, mais encore elle a à administrer sa fortune qui sera la « leur.

« Conserver cette fortune, l'accroître encore ; voilà de quoi « occuper ses loisirs, calmer son imagination, la refréner. C'est « à tort qu'on suppose que les femmes sont peu aptes à la ges- « tion des affaires ; elles y *excellent* pour si peu qu'elles s'y « appliquent, ou qu'elles y aient été exercées. (*Id.* p. 35 et 36.)

« Assez longtemps l'homme a été la personnification de la « guerre, de l'esclavage, de la conquête ; c'est au tour de la « femme d'être la personnification de la paix, de la liberté, de « la civilisation.

« Dans ce régime nouveau (*celui de la maternité*) chacun des « deux a sa part ; à l'homme le travail, le génie de l'entreprise ; « à la femme l'épargne et l'esprit de prévoyance.

« L'homme spécule, la femme administre ;

« L'homme acquiert, la femme conserve ;

« L'homme apporte, la femme transmet ;

« La dot demeure l'attribut du père, l'héritage devient le « privilége de la mère ;

« Chacun des deux exerce ainsi la fonction qui lui est *natu- « relle*, et conformément à l'essence des choses. » (*Id.* p. 53 et 54.)

Plusieurs femmes se sont demandé si M. de Girardin reconnaît le droit politique aux femmes. Il n'en dit rien dans son ouvrage : *La liberté dans le mariage*, ni dans sa *Politique universelle*. Mais quand un homme écrit que :

« La femme, s'appartenant et ne relevant que de sa raison, a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité ;

« Que le suffrage universel doit être *individuel* et *direct;*

« Que tout porteur d'une assurance générale a droit d'y « prendre part; »

Il est clair qu'on peut en induire, sans de grands efforts de logique, que la femme *libre* et *égale* à l'homme,

La femme comprise dans l'universalité,

La femme ayant, comme l'homme, sa police d'assurance, a le droit, comme l'homme, d'être électeur, éligible et de voter *individuellement et directement.*

Or, comme M. de Girardin n'est pas de ceux qui reculent devant les conséquences de leurs principes, nous sommes portée à croire qu'il admet pour la femme l'exercice du droit politique.

On me racontait qu'en 1848, un de ces tristes personnages qui n'ont ni assez d'intelligence pour être conséquents, ni assez de justice pour comprendre les opprimés, pérorait devant M. de Girardin, contre les prétentions qu'avaient certaines femmes d'entrer dans la vie politique. Pourquoi pas? aurait demandé M. de Girardin. Croyez-vous que Mme de Girardin déposerait dans l'urne électorale un vote moins intelligent que celui de son valet de chambre?

Si cette anecdote est vraie, l'opinion du publiciste sur le droit politique de la femme n'est pas douteuse.

La liberté dans le Mariage a soulevé, parmi les collets montés, une tempête d'indignation plus ou moins vraie; pendant quelque temps il a fallu du courage pour se déclarer hautement champion (féminin) de l'auteur.

Abolir le Mariage! s'écriaient les unes en se voilant la face d'un air pudibond.

Faire de l'Amour une spéculation! s'écriaient d'autres qui, apparemment, avaient conservé leur sainte innocence et leur sainte ignorance baptismales.

Voyons, Mesdames, leur disait-on, trève à la délicatesse et à la sentimentalité de convention. Que les hommes se laissent prendre à notre masque, rien de plus simple; mais entre femmes, à quoi bon jouer la comédie?

M. de Girardin ne supprime pas réellement le Mariage; il le transforme sous quelques rapports, et le laisse intact sous le point de vue religieux. Donc, si son système prévalait, vous pourriez vous marier devant les ministres de vos cultes respectifs, absolument comme la chose avait lieu il y a quelque soixante-dix ans, et vous ne seriez pas plus scrupuleuses que vos grand'mères qui se croyaient alors suffisamment mariées.

D'autre part, en supprimant le Mariage civil, l'auteur n'interdit pas telles ou telles stipulations particulières : donc, pour peu que vous ayez la religion du Code, il vous serait loisible de stipuler dans votre contrat notarié :

1o Que vous serez soumises à vos maris;

2o Que vous leur laisserez administrer votre fortune, même contrairement à vos intérêts et à ceux de vos enfants;

3o Que, sans leur autorisation, vous ne pourrez ni plaider, ni rien entreprendre, ni rien vendre, ni rien recevoir, ni rien donner;

4o Que vous renoncez, tant qu'ils vivront, à toute autorité sur vos enfants; qu'ils pourront, s'ils le veulent, vous les enlever; vous reléguer loin d'eux, les faire élever par qui bon

leur semblera, même par leur maîtresse; enfin les marier contrairement à votre volonté;

5o Que vous leur reconnaissez le droit de porter ailleurs leur amour, leurs soins, leur fortune et la vôtre, pourvu que la chose ne se passe pas sous votre toit;

6o Qu'enfin vous leur reconnaissez le droit si, délaissées, vous vous attachez à un autre, de vous traîner devant un tribunal, de vous déshonorer, de vous faire emprisonner avec les voleuses et les prostituées; que même, en pareille occurrence, vous les déclarez excusables de vous tuer.

Oui, Mesdames, vous pourriez stipuler tout cela, car M. de Girardin ne conteste à personne le droit de manquer de dignité et d'être imbécile; de quoi donc alors vous plaignez-vous?

Vous reprochez à M. de Girardin de faire de l'amour une spéculation! Voudriez-vous bien me dire ce que sont aujourd'hui la plupart des mariages où l'on a l'impudeur de spéculer même sur la mort! où l'on demande combien une jeune fille a de dot, d'*espérances* et *quel âge ont les parents!*

Répondez, femmes :

Est-il vrai que l'immense majorité des filles séduites sont mises, par la honte et la pauvreté, hors d'état d'élever leurs enfants?

Que, ce que vous nommez une première faute, pousse la plupart d'entre elles à faire trafic de leurs charmes?

Que l'immense majorité des hommes oublient, après la passion satisfaite, et la femme qu'ils ont égarée, et l'innocente créature qui leur doit la vie?

Est-il vrai que le hideux et cruel égoïsme des hommes et la

confiance insensée des femmes donnent, chaque année, un nombre effrayant d'enfants dits illégitimes, dont une grande partie peupleront les prisons, les bagnes, les maisons de tolérance ?

Est-il vrai, enfin, que ce même égoïsme et cette même confiance sont cause que des milliers d'existences humaines sont criminellement étouffées ?

Et si toutes ces hontes, toutes ces douleurs, tous ces crimes sont vrais ;

S'il y a tant de filles séduites, désolées ;

S'il y a tant d'enfants abandonnés ;

S'il y a tant d'infanticides ;

Si la loi ne protége pas la femme trompée, rendue mère ;

Si cette loi n'oblige le séducteur à aucune réparation ;

Si l'opinion publique laisse à la victime toute la honte ;

Pourquoi reprochez-vous à un homme de rappeler à la jeune fille que de l'amour peut sortir la maternité ?

De lui dire que, d'avance, elle doit pourvoir à l'avenir de l'enfant qui peut naître, afin de ne point le jeter à la charité publique, et de ne pas risquer elle-même de descendre dans ces sentines immondes qui sont la honte et la dégradation de notre sexe ?

Vous reprochez donc à un homme de prendre notre parti contre les passions égoïstes et brutales de son sexe, et contre l'impunité que leur accordent les lois ?

Vous lui reprochez donc de prendre en main le parti de la morale et de la santé, contre la dégradation de l'âme et du corps ?

Une jeune fille, dites-vous, stipuler la vente de sa personne !

Quelle différence essentielle trouvez-vous entre cette sorte de contrat, et ceux qui se font aujourd'hui devant notaire à l'occasion des mariages ?

Est-ce que la plupart d'entre vous, mesdames, n'avez pas *acheté* vos maris par tant de dot, tant de rentes, tant d'*espérances?* Et si Messieurs vos maris n'ont pas trouvé honteux de se *vendre*, et si vous mêmes ne les en estimez pas moins, pourriez-vous bien me dire d'après quel principe vous jugeriez honteux qu'une jeune fille en fit autant pour élever ses enfants et vivre sans se prostituer ?

Pour moi, je ne le vois pas du tout.

Mesdames, vous êtes de grandes enfants : les hommes feignent d'avoir du dédain pour la femme qui songe à son intérêt dans l'amour... parce qu'ils veulent, si c'est possible, garder leur argent, voilà tout.

Est-ce à dire que j'admette toutes les idées de M. de Girardin? Non.

J'admets avec lui que la femme ne peut être libre et l'égale de l'homme, en tant qu'épouse, que par la transformation du mariage.

Que, dans l'état d'insécurité où elle se trouve quant au salaire et à la maternité hors du mariage, la femme *fait bien* de prendre des mesures pour que l'homme ne se décharge pas sur elle des obligations de la paternité.

J'admettrais volontiers que l'enfant ne portât que le nom de sa mère, si les hommes n'y répugnaient pas tant.

L'enfant, appartenant à tous deux, devrait porter les deux noms, et choisir à sa majorité celui des deux qu'il préfère; ou

bien les filles devraient porter le nom de la mère et les fils celui du père lors de la majorité.

J'admets volontiers l'égalité des enfants devant la mère et la loi ; car la bâtardise est un non-sens devant la nature et une iniquité sociale.

Mais ce que je n'admets pas, c'est l'idéal que M. de Girardin s'est formé des fonctions respectives de chaque sexe ;

C'est l'exclusion de la femme des carrières actives ;

C'est l'universalisation du douaire ;

C'est enfin l'éducation familliale.

Dire que l'homme représente le travail, le génie de l'entreprise, qu'il spécule, acquiert, apporte ; que la femme représente l'épargne, l'esprit de prévoyance, qu'elle administre, conserve, transmet, c'est établir une série qui ne me paraît rien moins que conforme à la nature des choses, puisqu'il est notoire qu'un grand nombre de femmes font ce que M. de Girardin attribue à l'autre sexe, et *vice versâ*.

Les fonctions, pour être convenablement remplies, doivent être le résultat des aptitudes : or, la nature, excepté en ce qui touche la reproduction de l'espèce, ne paraît pas les avoir sériées selon les sexes. Depuis l'origine des sociétés, nous avons tenté de le faire ; mais l'histoire est là pour nous révéler, qu'en agissant ainsi, nous ne sommes parvenus qu'à tyranniser les minorités vigoureuses qui donnent un démenti à de telles prétentions. Or, M. de Girardin, admettant *à priori* une série fausse, est conduit, sans s'en apercevoir, à préparer des chaînes pour toutes les femmes que la nature n'a pas faites en vue de l'ordre de convention qu'il voudrait voir se réaliser.

Exclure la femme des carrières actives pour la confiner dans les soins de l'intérieur, c'est tenter une chose impossible, fermer la voie au progrès, replacer la femme sous le joug de l'homme. C'est tenter une chose impossible, parce qu'il y a des industries qui ne peuvent être exercées que par les femmes; parce que beaucoup de femmes qui ne se marieraient pas ou seraient sans fortune, veuves et sans ressources, ne pourraient rester honorables qu'en se livrant à une activité qui cependant leur serait interdite. Ne voir la femme que dans le ménage est un point de vue restreint qui retarde l'avènement de sa liberté.

C'est fermer la voie au progrès, parce qu'il y a des fonctions sociales qui ne seront bien remplies que quand les femmes y participeront, et des questions sociales qui ne seront résolues que quand la femme sera placée près de l'homme pour les élaborer. C'est replacer la femme sous le joug de l'homme, parce qu'il est dans la nature humaine de prétendre dominer et maîtriser celui auquel on fournit le pain de chaque jour.

Vouloir faire passer le douaire à l'état d'institution, c'est prétendre restaurer l'un des plus tristes aspects du passé, au moment où l'humanité est en marche vers l'avenir; celui qui nous montre la femme achetée par l'homme. L'universalisation du douaire serait donc un attentat à la liberté et à la dignité morale de la femme. Enfin, prétendre que chaque mère doit elle-même faire l'éducation de ses enfants, nous paraît offrir autant d'impossibilité que de danger social.

Si toute femme bien constituée est apte à mettre au monde des enfants et à les nourrir de son lait, bien peu sont capables de développer leur intelligence et leur cœur, parce que l'éduca-

tion est une fonction spéciale qui requiert une aptitude particulière dont ne peuvent être douées toutes les mères.

Ensuite l'éducation de famille perpétue la divergence des opinions, des sentiments, entretient les préjugés, favorise le développement de la vanité, de l'égoïsme, et tend, par ce fait, à paralyser le sentiment le plus noble, le plus civilisateur : celui de la solidarité universelle. Assurément, à l'heure qu'il est, plusieurs motifs peuvent justifier l'éducation de famille, mais, pour le bien de l'humanité, il est à désirer que les parents qui sont en communion sur les idées nouvelles réunissent leurs enfants pour les former à la vie sociale, au lieu de les élever chacun à part.

Je soumets cette ébauche de critique à M. de Girardin dans l'intérêt du principe qu'il a toujours défendu : *La dignité individuelle et la liberté humaine.*

M. MICHELET.

Plusieurs femmes ont vivement critiqué le livre de l'*Amour* de M. Michelet. Parmi ces critiques, toutes très bonnes, une surtout, celle de Mme Angélique Arnaud, insérée dans la *Gazette de Nice*, nous a paru particulièrement remarquable par l'élévation des principes, la haute raison, la finesse d'esprit, la délicatesse, le charme et le fini de la forme. *C'est une perle de critique.*

Pourquoi ce mécontentement des femmes intelligentes contre un aussi honnête homme que M. Michelet ?

C'est parce que, pour lui, la femme est une malade perpétuelle qu'on doit enfermer dans un gynécée, en compagnie d'une Jeanneton quelconque, ne trouvant pas au dessous d'elle la société des poules et des dindons.

Or, nous, femmes de l'Occident, nous avons l'audace de prétendre que nous ne sommes point malades, et que nous avons une sainte horreur du harem et du gynécée.

La femme, *selon M. Michelet*, est un être de nature opposée à celle de l'homme ; une créature faible, *toujours blessée, très barométrique*, en conséquence mauvais ouvrier.

Elle est incapable d'abstraire, de généraliser, de comprendre les œuvres de conscience ; elle n'aime pas à s'occuper d'affaires, et elle est dépourvue, en partie, du sens juridique. Mais, en revanche, elle se révèle toute douceur, tout amour, tout charme, tout dévouement.

Créée pour l'homme, elle est l'autel de son cœur, son rafraîchissement, sa consolation. Auprès d'elle, il se retrempe, s'encourage, puise la force nécessaire à l'accomplissement de sa haute mission de travailleur, de créateur, d'organisateur.

Il doit l'aimer, la soigner, la nourrir ; être tout à la fois son père, son amant, son instituteur, son prêtre, son médecin, sa garde-malade et sa femme de chambre.

Lorsqu'à dix-huit ans, vierge de raison, de cœur et de corps, elle est donnée à ce mari qui doit en avoir vingt-huit, ni plus ni moins, il la confine à la campagne, dans un charmant réduit, loin du monde, loin de ses parents, de ses amis, avec la rustaude dont nous parlions tout à l'heure ; la Georgette de l'École des femmes, par exemple, car Dorine serait dangereuse.

Pourquoi cette séquestration en plein XIXe siècle ? demandez-vous.

Parce que le mari ne peut rien sur sa femme quand elle voit le monde, et peut tout sur elle dans la solitude. Or, il faut qu'il puisse tout, puisque c'est à lui de former son cœur, de lui donner des idées, d'ébaucher en elle l'incarnation de lui-même. La femme, sachez-le, lectrices, est destinée à refléter de plus en

plus son mari, jusqu'à ce que la différence dernière, celle que maintient la séparation des sexes, soit enfin effacée par la mort qui produira l'unité dans l'amour.

Au bout d'une dizaine d'années de ménage, il est permis à la femme de franchir la clôture du gynécée, et d'entrer dans le monde, qui s'appelle *le grand combat de la vie*. Elle y rencontrera plus d'un danger; mais elle les évitera tous, si elle tient la promesse qu'elle a jurée de se *confesser à son mari*..... On voit que M. Michelet respecte les droits de l'âme. Le mari qui, à cette époque, s'est spécialisé, a nécessairement baissé : de là danger pour la femme d'en aimer un autre; de s'éprendre par exemple de son jeune neveu : dans le livre, elle ne succombe pas, parce qu'elle se confesse au mari; mais il peut arriver qu'elle ait succombé, qu'elle se repente et sollicite une correction de son seigneur et maître. Celui-ci doit refuser d'abord, mais, si elle insiste, plutôt que de la désespérer, M. Michelet, qui pour rien au monde ne voudrait désespérer une femme, conseille au mari d'administrer à sa femme le *châtiment que les mères font subir à leurs marmots*.

Point de séparation entre l'homme et la femme; quand celle-ci s'est donnée, elle ne s'appartient plus... Elle est de plus en plus l'incarnation de l'homme qui l'a épousée; la fécondation la transforme en lui, tellement que les enfants de l'amant ou du second mari ressemblent au premier imprégnateur. L'homme ayant dix années de plus que la femme meurt le premier : l'épouse doit garder le veuvage : son rôle alors jusqu'à la mort est de féconder en elle et autour d'elle les idées qu'a laissées son mari; de rester le centre de ses amitiés; de lui créer des disciples posthumes,

et de se faire tellement sienne qu'elle le rejoigne dans la mort.

Quant au mari survivant, ce qui peut arriver, l'auteur ne nous dit pas s'il doit se remarier. Il est probable que non, puisque l'amour n'existe qu'à deux..... à moins que M. Michelet, qui réprouve la polygamie pour ce monde-ci, ne l'admette comme chose morale dans la vie ultra-terrestre.

Vous le voyez, lecteurs, dans le livre de M. Michelet, la femme est créée pour l'homme ; sans lui, elle ne serait rien ; c'est lui qui prononce le *fiat lux* dans son intelligence ; c'est lui qui la fait à son image comme Dieu a fait l'homme à la sienne.

En acceptant la légende biblique, nous pouvions, nous femmes, en appeler d'Adam à Dieu ; car ce n'était pas Adam mais Dieu qui avait créé Ève ; en admettant la Genèse selon M. Michelet, point de prétexte, point d'excuse à la désobéissance : il faut que la femme se subordonne à l'homme, qu'elle s'y soumette, car elle lui appartient comme l'œuvre à l'ouvrier, comme le vase au potier.

Le livre de M. Michelet et les deux études de M. Proudhon sur la femme ne sont que deux formes d'une même pensée. La seule différence qui existe entre ces messieurs, c'est que le premier est doux comme miel et le second amer comme absinthe.

Et cependant j'aime mieux le brutal que le poète, parce que les injures et les coups révoltent et font crier : liberté ! liberté ! tandis que les compliments endorment et font supporter lâchement les chaînes.

Il y aurait quelque cruauté à maltraiter M. Michelet qui se pique d'amour et de poésie, et qui, en conséquence, a l'épiderme sensible ; nous ne le battrons donc que sur les épaules de

M. Proudhon qu'on peut bombarder à boulet rouge, nous contentant de relever, dans le livre de M. Michelet, ce qui n'est pas dans celui de M. Proudhon.

Les deux principales colonnes du livre de l'*Amour* sont :

1o Que la femme est un être blessé, faible, barométrique, constamment malade.

2o Que la femme appartient à l'homme qui l'a fécondée et s'incarne en elle ; proposition prouvée par la ressemblance des enfants de la femme avec le mari, quel que soit le père des enfants.

M. Michelet et ses admirateurs et disciples ne contesteront pas que la seule bonne méthode pour s'assurer de la vérité d'un principe ou de la légitimité d'une généralisation, *c'est la vérification par les faits ;* ils ne contesteront pas davantage que généraliser des exceptions, créer des lois imaginaires et prendre ces prétendues lois pour base d'argumentation, n'appartient qu'aux aberrations du moyen âge, profondément dédaignées des esprits sérieux et d'une raison sévère. Appliquons sans ménagement ces données aux deux principales affirmations de M. Michelet.

Il est de principe en Biologie qu'*aucun état physiologique n'est un état morbide ;* conséquemment, la crise mensuelle particulière à la femme n'est point une maladie, mais un phénomène normal dont le dérangement amène des perturbations dans la santé générale. La femme n'est donc pas une malade, parce que son sexe est soumis à une loi particulière. Peut-on dire que la femme soit une blessée, parce qu'elle a mensuellement une solution de continuité dont la cicatrisation est de quelques lignes? Pas davantage. Ce serait une dérision que de nommer blessé perpé-

tuel un homme auquel il prendrait fantaisie de s'égratigner chaque mois le bout du doigt.

M. Michelet est trop instruit pour que je lui apprenne que l'hémorragie normale ne provient point de cette blessure de 'ovaire, dont il fait si grand bruit, mais d'une congestion de 'organe gestateur.

La femme est-elle malade à l'occasion de la loi particulière à son sexe?

Très exceptionnellement oui : mais dans les classes oisives, où des écarts de régime, une éducation physique inintelligente et mille causes que je n'ai pas à signaler ici, rendent les femmes valétudinaires.

Généralement, non. Toutes nos vigoureuses paysannes, toutes nos robustes femmes des ports et des buanderies qui ont les pieds dans l'eau en tout temps, toutes nos travailleuses, nos commerçantes, nos professeurs, nos domestiques qui vaquent allègrement à leurs affaires et à leurs plaisirs, n'éprouvent aucun malaise ou n'en éprouvent que fort peu.

Ainsi donc M. Michelet, non seulement s'est trompé en érigeant une loi physiologique en état morbide, mais encore il a péché contre la méthode rationnelle, en généralisant quelques exceptions, et en partant de cette généralisation démentie par l'immense majorité des faits, pour construire un système d'asservissement.

Si c'est de la faculté d'abstraire et de généraliser, comme il l'emploie, que M. Michelet dépouille la femme, nous n'avons qu'à féliciter cette dernière.

Non seulement la femme est malade, dit M. Michelet, par

suite d'une loi biologique, mais elle est toujours malade; elle a des affections utérines, des dartres, les affections héréditaires peuvent prendre chez elle plusieurs formes effrayantes, etc.

Nous demandons à M. Michelet s'il considère son sexe comme toujours malade, parce qu'il est rongé par le cancer, défiguré par des dartres; parce que les affections héréditaires le torturent autant que nous et qu'il est bien plus décimé, affaibli que le nôtre, par les honteuses maladies fruits de ses excès.

A quoi donc pense M. Michelet de parler des maladies des femmes, en présence de celles des hommes tout aussi nombreuses?

La femme ne doit ni divorcer ni se remarier parce que l'homme l'a faite sienne. Ce qui le prouve, c'est que les enfants de l'amant ou du second mari ressemblent à l'époux premier.

S'il en est ainsi, monsieur, il n'y a pas d'enfants qui ressemblent à leur mère.

Il n'y a pas d'enfants qui ressemblent à l'un des ascendants ou des collatéraux de l'un des époux.

Tout enfant ressemble au premier qu'a connu sa mère.

Pourriez-vous alors nous expliquer pourquoi, si souvent, il ne lui ressemble pas?

Pourquoi il ressemble à un aïeul, à un oncle, à une tante, à un frère, à une sœur de l'un des conjoints?

Pourquoi dans certaines villes du sud de la France, les habitants ont conservé le type grec, attribué aux femmes, au lieu de prendre celui des pères barbares?

Pourquoi les négresses qui conçoivent d'un blanc, mettent au

jour un mulâtre, le plus souvent porteur de grosses lèvres, d'un nez épaté et de cheveux laineux?

Pourquoi beaucoup d'enfants ressemblent à certains portraits qui ont frappé la mère?

Pourquoi enfin des physiologistes, impressionnés par des faits nombreux, ont cru pouvoir prononcer que la *femme est conservatrice du type?*

En présence de ces faits indéniables, que devient votre prétendue loi, je vous le demande à vous-même?

Elle rentre dans le domaine des chimères.

Il y a des gens qui pensent que chez la femme est une force plastique qui lui fait pétrir son fruit sur le modèle que l'amour, la haine ou la peur ont peint dans son cerveau; que l'enfant ne serait ainsi qu'une sorte de photographie d'une image cérébrale de la mère.

A l'aide de cette théorie, l'on pourrait expliquer la ressemblance de l'enfant avec le père, avec le premier mari, avec des parents ou amis vivants ou aimés et morts, avec des portraits, des statues et même des animaux; mais par elle, il serait impossible d'expliquer comment une femme peut reproduire dans son enfant les traits d'un ascendant de son mari ou d'elle, ascendant qu'elle n'a jamais vu, même en portrait; ni comment, malgré le désir qu'elle en a, l'enfant ne ressemble pas à l'un de ceux qu'elle aime, etc.

Tenons-nous dans une sage réserve : les lois de la génération et de la ressemblance ne sont pas connues. Si l'on parvient à les découvrir, ce ne sera que par de longues et patientes observations, à l'aide d'une sage critique et d'un honorable parti pris

d'impartialité. L'on ne crée pas les lois, on les découvre : l'ignorance est plus saine à l'esprit que l'erreur : généraliser *quelques* faits, sans tenir compte de milliers de faits plus nombreux qui les contredisent, ce n'est pas faire de la science, mais de la métaphysique poétique, et cette métaphysique, quelque gracieusement drapée qu'elle soit, est l'ennemie de la raison, de la science et de la vérité.

M. Michelet me pardonnera cette petite leçon de méthode. Je ne me serais pas permis de la lui donner, si les hommes à sa suite et à celle de M. Proudhon, ne répétaient comme des perroquets bien appris : que la femme est dépouillée des hautes facultés intellectuelles, qu'elle est impropre à la science, qu'elle ne comprend rien à la méthode, et autres billevesées de cette force.

De semblables allégations mettent les femmes, *sous le rapport de la politesse et de la modestie*, dans une position tout exceptionnelle : elles ne doivent aucun égard à ceux qui les nient; leur plus importante affaire, à l'heure qu'il est, est de prouver aux hommes qu'ils se trompent et qu'on les trompe : qu'une femme est très capable d'apprendre aux premiers d'entre eux comment on trouve une loi, comment on en constate la réalité, comment et à quelle condition il est permis de se croire et de se dire rationnel et rationaliste.

Avant de terminer, arrêtons-nous sur quelques passages du livre de l'Amour. Je serais curieuse de savoir à quelle femme s'adresse M. Michelet lorsqu'il dit :

« Faites-moi grâce de votre grande discussion sur l'égalité « des sexes. La femme n'est pas seulement notre égale, mais en

« bien des points supérieure. Tôt ou tard elle saura tout. Ici « la question est de décider si elle doit tout savoir à son premier « âge d'amour?.... Oh! qu'elle y perdrait!.... Jeunesse, fraî- « cheur et poésie, veut-elle, du premier coup, laisser tout cela? « Est-elle si pressée d'être vieille? »

Pardon, monsieur; vous oubliez que vous avez décrété qu'il n'y a plus de *vieille femme;* rien ne peut donc vieillir la femme.

« Il y a savoir et savoir, dites-vous; même à tout âge la « femme doit savoir autrement que l'homme. C'est moins la « science qu'il lui faut, que la suprême fleur de science et son « élixir vivant. »

Qu'est-ce que c'est que cette *fleur* et cet *élixir vivant* de la science, monsieur? Pouvez-vous, sans poésie, en termes précis et définis m'expliquer ce que cela veut dire?

Pouvez-vous me prouver à moi, femme, que je veux posséder la science autrement que vous?

Prenez garde! disciple de la liberté, vous n'avez pas le droit de penser et de vouloir à ma place. J'ai comme vous une intelligence et un libre arbitre que vous êtes tenu, d'après vos principes, de respecter souverainement. Or, je vous interdis de parler pour aucune femme; je vous l'interdis au nom de ce que vous appelez les *droits de l'âme.*

Vous ne niez point, dites-vous, « qu'une jeune femme, à la « rigueur, ne puisse lire et connaître tout, traverser toutes les « épreuves où passe l'esprit des hommes, et rester pourtant « vertueuse. Nous soutenons seulement, ajoutez-vous, que « cette âme fanée de lecture, tannée de romans, qui vit habi- « tuellement de l'alcool des spectacles, de l'eau forte des cours

« d'assises, sera, non pas corrompue peut-être, mais vulgarisée,
« commune, triviale, comme la borne publique. Cette borne est
« une borne pierre, il suffirait de la casser pour voir qu'elle est
« blanche au dedans. Cela n'empêche pas qu'au dehors elle ne
« soit fort tristement sale, en tout point du même aspect que le
« ruisseau de la rue dont elle a les éclaboussures.

« Est-ce là, madame, l'idéal que vous réclamez pour celle qui
« doit rester le temple de l'homme, l'autel de son cœur, où
« chaque jour il reprendra la flamme de l'amour pur? »

Trève d'images et de mouvements oratoires, M. Michelet; aucune de nous ne réclame pour la femme une dégradation quelconque. Nous n'aurions besoin de rien réclamer de ce que vous blâmez, puisque c'est parfaitement autorisé et pratiqué. Je ne veux point vous accuser de mauvaise foi, d'irréflexion et de trop de tolérance morale, et cependant écartons votre manteau poétique, et traduisons votre pensée en prose : l'habit ne fera plus oublier l'idée.

Lorsqu'on réclame l'instruction pour le peuple, personne s'est-il jamais avisé de croire qu'il était question de lui faire lire des romans, d'agrandir les cours d'assises afin qu'il assistât aux débats et de multiplier les théâtres?

Non, n'est-ce pas : quels motifs vous autorisent alors à penser que ceux et celles qui réclament pour la femme une instruction solide, voulussent ce à quoi vous ne songez pas pour le peuple?

D'autre part, est-ce que vous cultivez l'intelligence de l'homme par les romans, les spectacles de cour d'assises et autres? Est-ce dans ces choses que consiste son savoir? Non, n'est-ce pas. Qu'y a-t-il alors de commun entre ce que vous

blâmez et la science que nous voulons pour la femme ; et pourquoi nous attribuer de sottes idées pour vous donner le plaisir de férailler contre des fantômes ?

Toutes vos grandes dames se nourrissent de romans, de spectacles, d'émotions judiciaires, et elles ne sont ni vulgaires, ni triviales, ni comparables à des bornes salies par la boue : ce que vous leur dites n'est donc pas plus vrai que gracieux.

Mais si vous leur faites de mauvais compliments qu'elles ne méritent pas, en revanche vous les absolvez trop facilement. Écoutez bien, monsieur, quels sont nos principes, afin de ne plus risquer de vous montrer injuste à notre égard.

La corruption, pour nous, n'est pas seulement le défaut de chasteté, la recherche honteuse de la galanterie ; mais tout mauvais sentiment habituel, tout affaiblissement du sens moral ; et nous condamnons absolument tout ce qui peut diminuer le ressort de l'âme et la détourner de la pratique de la justice, de la vertu, du respect de soi-même.

En conséquence nous professons que les spectacles de cour d'assises habituent le cœur à l'insensibilité, et doivent être évités aussi bien que les exécutions.

Nous professons que la scène moderne est généralement mauvaise, puisqu'on y excite l'intérêt pour des adultères, des voleurs, des séducteurs, des prostituées ; que l'âme y est dans une atmosphère malsaine et affaiblissante.

Nous professons enfin que l'on doit être très tempérant dans la lecture des romans, parce qu'en général quand ils ne corrompent pas les mœurs, ils faussent le jugement et font perdre un temps précieux.

Si nous aimons et estimons l'art, nous nous indignons du mauvais emploi qu'on en fait, et nous estimons peu ceux qui s'en servent pour égarer le cœur et pervertir le sens moral.

Nous disons aux femmes : instruisez vous, soyez dignes et chastes ; la vie est chose sérieuse, employez la sérieusement.

Vous voyez, monsieur, que le femme *borne sale* n'est pas du tout l'idéal que nous rêvons.

Est-ce que vous, un homme de cœur, vous traiteriez de misérables et de corrompues des femmes, parce qu'elles ne veulent plus être esclaves ?

Et vous aussi, penseriez vous que la liberté qui engendre dans l'homme la personnalité et la vertu, produirait dans la femme la dégradation morale ?

Ah ! laissez les calomnies à ceux qui n'ont pas de cœur ; ce n'est pas votre fait à vous, qui pouvez-vous tromper parce que vous êtes un grand poète, mais qui ne pouvez vouloir le mal que parce que vous croirez que c'est le bien.

Les femmes qui demandent à être libres, grand poète fourvoyé, sont celles qui sentent leur dignité, le rôle véritable de leur sexe dans l'humanité ; celles là veulent que les femmes qui les suivront dans la carrière du travail ne soient plus obligées *de vivre de l'homme*, parce que vivre de lui c'est au moins prostituer sa dignité, et presque toujours la personne entière. Elles veulent que la femme soit l'égale de l'homme pour l'aimer saintement, se dévouer sans calcul, ne plus ruser, tromper, et devienne un utile auxiliaire au lieu d'une servante, d'un jouet. Elles connaissent notre influence sur vous ; esclaves, nous ne pouvons que vous abaisser ; à l'heure qu'il est nous vous rendons lâches,

égoïstes, improbes; nous vous lançons chaque matin comme des vautours sur la société pour fournir à nos folles dépenses, ou pour doter nos enfants : nous, femmes de l'émancipation, nous ne voulons plus que notre sexe joue cet odieux rôle et soit, par son esclavage, un instrument de démoralisation et de dissolution sociale : Est-ce vous..... Vous, M. Michelet, qui nous en feriez un crime!

Eh bien! je ne le crois pas; vous me le diriez vous-même, que je ne le croirais pas.

Vous plaçant à un point de vue déplorablement restreint, vous avez cru voir toutes les femmes dans quelques valétudinaires; et votre bon cœur s'est ému pour elles, et vous avez voulu les protéger. Si vous eussiez regardé de haut et de loin, vous auriez vu toutes les travailleuses de la pensée et des bras; vous auriez compris que l'inégalité est pour elles une source de corruption et de souffrance.

Alors de votre beau et chaleureux style, vous auriez écrit, non pas ce livre de l'*Amour* que repoussent toutes les femmes intelligentes et réfléchies, mais un grand et beau livre pour revendiquer le droit de la moitié du genre humain.

Le malheur, l'irréparable malheur est, qu'au lieu de monter sur les sommets pour regarder tout ce qui se meut sous le vaste horizon, vous vous êtes enfermé dans une étroite vallée où n'apercevant que de pâles violettes, vous en avez induit que toute fleur est violette pâle, tandis que la nature a créé des milliers d'espèces bien autrement fortes et vigoureuses, et qui ont, comme vous, droit à la terre, à l'air, à l'eau et au soleil.

Votre livre, quels que soient votre amour, votre bonté et vos bonnes intentions pour la femme, serait un immense danger pour la cause de sa liberté, conséquemment pour celle des grands principes de 89, si les hommes étaient d'humeur à goûter votre morale : mais ils resteront ce qu'ils sont ; et la dignité de la femme, tenue en éveil par leur brutalité, leur despotisme, leur abandon, leurs sales mœurs, n'ira pas s'endormir sous l'ombrage verdoyant, frais, coquet et perfidement parfumé de ce mancenillier qu'on appelle : le livre de l'*Amour*.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, M. Michelet a publié un nouveau livre : *La Femme*, dans lequel à côté de bien belles pages pleines de cœur et de poésie, s'en trouvent que nous ne voulons pas qualifier pour ne pas contrister l'auteur.

M. Michelet s'est évidemment amendé ; nous le montrerons tout à l'heure : les critiques de femmes ne lui ont pas été inutiles ; mais pour s'en venger un peu, il prétend que leur langage a été dicté par des directeurs *philosophes et autres*. Nous connaissons personnellement quelques unes de ces dames, et nous pouvons affirmer à M. Michelet qu'elles n'ont aucun directeur d'aucune sorte : *au contraire*.

Est-ce aussi par suite de rancune que l'auteur prétend que la femme aime l'homme, non pour ce qu'il vaut, mais parce qu'il lui plaît, et qu'elle fait Dieu à son image, « un Dieu de préférence et de caprice qui sauve celui qui lui a plu?..... En théologie féminine, ajoute M. Michelet, Dieu dirait : je t'aime, car tu es pécheur ; car tu n'as pas de mérite ; je

« n'ai nulle raison de t'aimer, mais il m'est doux de faire « grâce. »

Très bien, M. Michelet : ainsi votre sexe aime la femme *pour ce qu'elle vaut ;* on n'entend jamais dire à un homme, épris de quelque indigne créature : que voulez-vous, je l'aime ! Votre amour est toujours sage, raisonnablement donné ; il n'y a que les femmes méritantes qui plaisent. Je me demande alors pourquoi tant d'honnêtes femmes sont délaissées, malheureuses, et tant de femmes impures, vicieuses, poursuivies, adorées, en possession de l'art de charmer, de ruiner et de pervertir les hommes.

Je ne sais si le Dieu de la théologie féminine serait un Dieu de préférence et de caprice, sauvant sans raison celui qui lui plaît ; mais je sais bien que ce n'est pas nous qui avons inventé la grâce et la prédestination, à moins que les pères des conciles et de l'Église, les pères de la Réforme, au lieu d'appartenir au sexe *sans caprice*, qui aime les gens pour ce qu'ils valent, aient appartenu à mon sexe fantaisiste. L'histoire se serait-elle trompée ?

Est-ce que saint Paul, saint Augustin, Luther, Calvin, l'auteur de l'*Augustinus*, les docteurs de Port-Royal etc., étaient des femmes ? Je soupçonne fort que le dogme de la grâce et celui de la prédestination seraient restés inconnus de l'humanité, si les femmes eussent fait une religion.

M. Michelet déplore l'état de divorce qui s'établit entre les sexes : nous le déplorons comme lui : mais nos plaintes n'y remédieront pas. Les hommes fuient le mariage par des motifs qui ne leur font pas honneur : ils ont à discrétion les filles pau-

vres que la misère met à leur merci; ils fuient le mariage parce qu'ils ne veulent pas à leurs côtés une vraie femme, c'est à dire une femme autonome; la liberté, ils la veulent pour eux; pour leur femme, l'esclavage.

De leur côté, les femmes tendent à l'affranchissement, et c'est un bien pour elles, comme c'en est un pour les hommes : elles ne s'en laisseront pas détourner; d'autre part, comme les hommes sont attirés par le luxe de la toilette, qu'ils négligent les femmes simples, celles qui veulent plaire et retenir les hommes, imitent les lorettes : à qui la faute! Est-ce la nôtre qui désirons vous plaire et être aimées, ou la vôtre à qui l'on ne peut plaire que par la toilette? Si vous nous aimiez *pour ce que nous valons*, et non parce que nos robes et nos bijoux vous plaisent, nous ne vous ruinerions pas.

Signalons en quelques lignes les contradictions et différences qui se trouvent entre le premier et le second ouvrage de M. Michelet.

Dans tous les deux la femme est la flamme d'amour et la flamme du foyer, une religion, une harmonie, une poésie, la gardienne du foyer domestique, une ménagère dont les soins sont anoblis par l'amour : c'est à sa grâce qu'est due la civilisation : elle doit être la grâce sinon la beauté.

Dans les deux livres, le ménage doit être isolé : la femme ne doit avoir aucune amitié particulière; mère, frères et sœurs l'empêchent de s'absorber comme elle le doit dans son mari. On sait ce que nous pensons de cette absorption; nous dirons seulement ici que si les amis et parents de la femme devaient être éliminés, ceux de l'homme ne devraient pas l'être moins : la

mère et les amis du mari ont plus de puissance de nuire à la femme, que ceux de cette dernière de nuire au mari : de tristes et nombreux faits le prouvent.

Dans le livre de l'Amour la femme est une réceptivité, incapable de comprendre les œuvres de conscience; elle doit tout recevoir du mari au point de vue intellectuel et moral.

Dans le livre de la Femme, elle est la moitié du couple, a la même raison que l'homme, est capable des plus hautes spéculations et s'entend parfaitement à l'administration; c'est elle qui donne à l'enfant l'éducation qui influera sur tout le reste de sa vie. « Tant que la femme, dit l'auteur, n'est pas l'associée du « travail et de *l'action*, nous sommes serfs, nous ne pouvons « rien, » elle peut même être en science médicale l'égale de l'homme : elle est une école, elle est seule éducatrice, etc.

Très bien jusque là; et sans doute M. Michelet serait conséquent, s'il ne s'était mis en tête un idéal masculin et un idéal féminin qui viennent gâter tout : il s'est dit : l'homme est un créateur, la femme une harmonie dont le but et la destination est l'amour, et, en conséquence, il nous trace pour cette dernière un plan d'éducation différant de celui qui doit développer l'homme : ce qui convient à la femme, ce sont les sciences naturelles; l'histoire ne doit lui être enseignée que pour former en elle une ferme foi morale et religieuse. Comme l'amour est sa vocation, à chaque âge de la femme doit correspondre un objet d'amour : les fleurs, la poupée, les enfants pauvres, puis l'amant, puis le mari et les enfants, puis le soin des jeunes orphelines, des prisonnières, etc.

Dans le livre de l'Amour, la femme seule semble tenue de se

confesser au mari. Dans le livre de la Femme, l'obligation est réciproque.

La veuve du livre de l'Amour ne doit pas se remarier, celle du livre de la Femme peut épouser un ami de son mari, ou mieux quelqu'un que lui choisit le mourant ; si elle est trop âgée, elle peut patronner un jeune homme ; mais elle ferait mieux de protéger des jeunes filles, de réconcilier des ménages, de faciliter des mariages, de surveiller des prisonnières, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse : tout ce que nous pourrions objecter à la doctrine de l'auteur, se trouvera dans l'article Proudhon et la suite de l'ouvrage.

M. A. COMTE.

Qu'était-ce que M. Auguste Comte, mort en septembre 1857 ?

Pour résoudre cette question, il faut préalablement partager l'homme en deux, non pas comme l'entendait le sage roi Salomon au sujet de l'enfant contesté par deux mères, mais par la pensée, en en faisant deux hommes distincts : un philosophe et un révélateur.

M. Comte qui a renié et insulté son maître Saint-Simon, n'est que le vulgarisateur de ses travaux, récemment édités : voilà pour l'aspect rationnel.

Ce qu'il a en propre, c'est une organisation socio-religieuse qui ne peut être l'œuvre d'un esprit sain.

Ce qu'il a en propre, c'est un style lourd, sec, insulteur, orgueilleux au point d'en être révoltant; chargé et surchargé d'adjectifs et d'adverbes.

Ce qu'il a en propre, c'est d'avoir noyé quelques idées dans

des volumes qui n'ont pas moins de 750 à 800 pages, petit caractère. Je ne vous conseille pas de les lire, lecteurs, à moins que, en votre âme et conscience, vous ne croyiez avoir mérité un grand nombre d'années de purgatoire et que vous ne préfériez les faire sur la terre que..... je ne sais s'il faut dire en haut ou en bas, puisque l'astronomie a bouleversé toutes les situations du monde matériel et spirituel.

Les disciples de M. Comte se divisent en deux écoles : celle des Philosophes Positivistes et celle des Sacerdotes.

Les premiers repoussent l'organisation religieuse de M. Comte, et ne sont en réalité que les enfants de la Philosophie moderne, et de très estimables adversaires de cette chose nébuleuse qu'on nomme la Métaphysique. Nous ne pouvons donc les avoir en vue dans cet article : ainsi, que M. Littré et ses honorables amis ne froncent point le sourcil en nous lisant : nous n'avons maille à partir qu'avec le grand prêtre et ses sacerdotes.

La doctrine de M. Comte sur la femme tenant à l'ensemble de son système social, disons d'abord un mot de ce système.

Il n'y a pas de Dieu ; il n'y a pas d'âme : ce que nous devons adorer, c'est l'Humanité, représentée par les meilleurs de notre espèce.....

Il y a trois éléments sociaux : la femme, le prêtre et l'homme.

La femme est la providence morale, la gardienne des mœurs.

Sans l'amour tout mystique, je veux bien le croire, que M. Comte eut pour madame Clotilde de Vaux, il est probable que la femme n'eût pas été la *Providence morale ;* grâce à cet

amour, elle n'est rien moins que cela. On va voir qu'elle n'en est pas plus avancée.

De nature supérieure à celle de l'homme (au dire de M. Comte), elle n'en est pas moins soumise à lui, en conséquence d'un paradoxe philosophique que nous n'avons point à réfuter dans cet ouvrage.

La fonction de la femme est de *moraliser* l'homme, tâche qu'elle ne peut bien remplir que dans la vie privée; donc toutes les fonctions sociales et sacerdotales lui sont interdites.

Elle doit être *préservée du travail*, renoncer à la dot et à l'héritage; l'homme est chargé de la nourrir; fille, elle est à la charge de son père ou de ses frères; épouse, à celle de son mari; veuve, à celle de ses fils. A défaut de ses soutiens naturels, l'État, *sur la demande du sacerdoce*, subvient à ses besoins.

Le mariage est institué pour le perfectionnement des époux, surtout pour celui de l'homme : la reproduction de l'espèce en est si peu le but, qu'un jour, le progrès des sciences en permet l'espoir, la femme pourra reproduire *seule* l'humanité, de manière à réaliser et à généraliser l'hypothèse de la Vierge Mère. Alors on pourra réglementer la production humaine en ne confiant qu'aux plus dignes femmes la tâche de concevoir et de mettre au jour les enfants, surtout les membres du sacerdoce.

Le divorce n'est pas permis et le veuvage est éternel pour les deux sexes.

Tel est, en résumé, la doctrine Comtiste en ce qui concerne la femme, le mariage et la procréation. Comme le lecteur pourrait nous soupçonner d'exagération malicieuse, prions le de lire

attentivement les pages suivantes, émanées de la plume de l'inventeur du système.

Selon lui, les femmes n'ont jamais demandé leur émancipation; les hommes qui la réclament pour elles, ne sont, dans le style plein d'aménité de M. Comte, que des *utopistes corrompus* des *rétrogrades*. « Tous les âges de transition, dit-il, ont suscité « comme le nôtre des aberrations sophistiques sur la condition « sociale des femmes. Mais la loi naturelle qui assigne au sexe « effectif une existence essentiellement domestique, n'a jamais « été gravement altérée,.... Les femmes étaient alors (dans « l'antiquité) trop abaissées pour repousser dignement, même « par leur silence, les doctorales aberrations de leur prétendus « défenseurs..... Mais chez les modernes, l'heureuse liberté des « femmes occidentales, leur permet de manifester des répu- « gnances décisives, qui suffisent, à défaut de ratification ration- « nelle, pour neutraliser ces divagations de l'esprit, *inspirées par* « *le déréglement du cœur* (Politique positive, t. Ier, p. 244 et 245).

« Sans discuter de vaines utopies rétrogrades, il importe de « sentir, pour mieux apprécier l'ordre réel, que si les femmes « obtenaient jamais cette égalité temporelle que demandent, « sans leur aveu, leurs prétendus défenseurs, leur sgaranties « sociales en souffriraient autant que leur caractère moral. Car « elles se trouveraient ainsi assujéties, dans la plupart des « carrières, à une active concurrence journalière qu'elles ne « pourraient soutenir, en même temps que la rivalité pratique « corromprait les principales sources de l'affection mutuelle..... « L'homme doit nourrir la femme, telle est la loi naturelle de « notre espèce (*Id.* p. 248).

« Il faut concevoir la juste indépendance du sexe affectif « comme fondée sur deux conditions connexes, son affranchisse- « ment universel du travail extérieur et sa libre renonciation à « toute richesse.....

« (Les femmes) prêtresses domestiques de l'humanité, nées « pour modifier par l'affection le règne nécessaire de la force, « elles doivent fuir, comme radicalement dégradante, toute « participation au commandement (Politique posit., tome IV, « p. 69).

« La dégradation morale m'a paru plus grande encore, quand « la femme s'enrichit par son propre travail. L'âpreté continue « du gain lui fait perdre alors jusqu'à cette bienveillance spon- « tanée que conserve l'autre type au milieu de ses dissipations.

« Il ne peut exister de pires chefs industriels que les femmes « (Cat. Pos. p. 286). »

Ainsi, mesdames, qui préférez le travail à la prostitution, qui passez jours et nuits pour subvenir aux besoins de votre famille, il est bien entendu que vous vous *dégradez;* une femme ne doit rien faire; respect et gloire à la paresse.

Vous, Victoria d'Angleterre, Isabelle d'Espagne, vous commandez, donc vous vous *dégradez radicalement.*

M. Comte prétend que la supériorité masculine est incontestable en tout ce qui concerne le caractère proprement dit « source « du commandement..... que l'intelligence de l'homme est plus « forte, plus étendue que celle de la femme (Cat. Pos., p. 277).

« Une saine appréciation de l'ordre universel fera comprendre « au sexe affectif combien la *soumission* importe à la dignité « (Id., p. 70).

« Le sacerdoce fera sentir aux femmes le mérite de la *soumis-*
« *sion*, en développant cette *admirable* maxime d'Aristote : *la*
« *principale force de la femme consiste à surmonter la difficulté*
« *d'obéir ;* leur éducation les aura préparées à comprendre que
« toute domination, loin de les élever réellement, les dégrade
« nécessairement, en altérant leur principale valeur, pour atten-
« dre de la force l'ascendant qui n'est dû qu'à l'amour (Cat. Pos.,
« p. 287). »

Voici quelques pages du système de Politique Positive, t. IV : elles sont trop curieuses pour ne pas intéresser le lecteur.

« Afin de mieux caractériser l'indépendance féminine, je crois
« devoir introduire une hypothèse hardie, que le progrès humain
« réalisera peut-être, quoique je ne doive examiner ni quand ni
« comment.

« Si l'appareil masculin ne contribue à notre génération que
« d'après une simple excitation, dérivée de sa destination orga-
« nique, on conçoit la possibilité de remplacer ce stimulant
« *par un ou plusieurs autres dont la femme disposerait librement.*
« L'absence d'une telle faculté chez les espèces voisines ne sau-
« rait suffire pour l'interdire à la race la plus éminente et la
« plus modifiable.....

« Si l'indépendance féminine peut jamais atteindre cette
« limite, d'après l'ensemble du progrès moral, intellectuel et
« même matériel, la fonction sociale du sexe affectif se trouvera
« notablement perfectionnée. Alors cesserait toute fluctuation
« entre la brutale appréciation qui prévaut encore, et la noble
« doctrine systématisée par le positivisme. La production la plus
« essentielle (celle de notre espèce) deviendrait indépendante

« des caprices d'un instinct perturbateur, dont la répression « normale constitue jusqu'ici le principal écueil de la discipline « humaine. Une telle attribution se trouverait naturellement « transférée, avec une responsabilité complète, à ses meilleurs « organes, seuls capables de s'y préserver d'un vicieux entraî- « nement, afin d'y réaliser toutes les améliorations qu'il com- « porte (p. 68 et 69). »

Ce qui veut dire en bon français, lectrices, que viendra peut-être le temps où vous ferez des enfants sans le concours de ces messieurs ; que cette fonction sera confiée à celles d'entre vous qui en seront le plus digne, et qu'elles seront rendues responsables de l'imperfection du produit.

« Dès lors, reprend l'auteur, l'utopie de la Vierge-Mère « deviendra pour les plus pures et les plus éminentes, une limite « idéale, directement propre à résumer le perfectionnement « humain, ainsi poussé jusqu'à systématiser la procréation en « l'anoblissant..... Le succès devant surtout dépendre du déve- « loppement général des relations entre l'âme et le corps, sa « recherche permanente (celle du problème de la virginité « féconde) instituera dignement l'étude systématique de l'har- « monie vitale, en lui procurant à la fois le but le plus noble et « les meilleurs organes (p. 241). »

Traduisons : l'étude des relations du cerveau avec le corps nous conduira à découvrir le moyen de procréer des enfants sans le concours de l'homme ; c'est le but le plus noble de cette étude; comme la faculté d'être vierge-mère, doit être l'idéal que se proposeront d'atteindre les femmes les plus pures et les plus éminentes.

« Voilà, poursuit M. Comte, comment je suis conduit à « représenter l'utopie de la Vierge-Mère, comme le résumé syn- « thétique de la religion positive, dont elle combine tous les « aspects (p. 76). »

Traduction : Procréer des enfants sans le concours de l'homme, *résume la religion positive et en combine tous les aspects.*

Cela peut être fort beau, mais *rationnel* et *positif*..... qu'en pensez vous, lecteurs?

« La rationalité du problème, ajoute l'auteur, est fondée sur « la détermination du véritable office de l'appareil masculin, « destiné surtout à fournir au sang un fluide excitateur, capable « de fortifier toutes les opérations vitales, tant animales qu'orga- « niques. Comparativement à ce service général, la stimulation « fécondante devient un cas particulier, de plus en plus secon- « daire, à mesure que l'organisme s'élève. On conçoit ainsi que « chez la plus noble espèce, ce liquide cesse d'être indispensable « à l'éveil du germe, qui pourrait artificiellement résulter de « plusieurs autres sources, même matérielles, surtout d'une « meilleure réaction du système nerveux sur le système vascu- « laire (p. 276). »

Tout cela serait possible, j'en conviens, *si* le fluide dont vous parlez, Grand-Prêtre, avait *surtout* la fonction générale que vous lui attribuez;

Si la reproduction de notre espèce par le concours des deux sexes, n'était pas une *loi;*

Si l'on pouvait conserver une espèce en détruisant sa loi;

Si les faits ne contredisaient pas la possibilité de l'hypothèse.

Or mettre un *si* devant une loi naturelle et les phénomènes qui en sont l'expression, n'est qu'une grosse absurdité : on explique les lois, on ne les réforme pas sans modifier profondément l'être qu'elles régissent ; on ne les détruit pas sans détruire cet être : car l'être individuel est *la loi en forme*.

L'auteur s'arrête ainsi sur les conséquences de l'hypothèse absurde.

« Dès lors on conçoit que la civilisation, non seulement dis-
« pose l'homme à mieux apprécier la femme, mais augmente la
« participation de ce sexe à la reproduction humaine qui doit,
« à la limite, *émaner uniquement de lui*.

« Personnellement envisagée, une telle modification doit amé-
« liorer la constitution cérébrale et corporelle des deux sexes,
« en y développant la chasteté continue dont l'importance fut
« de plus en plus pressentie par l'instinct universel, même pen-
« dant les déréglements (p. 277).

« Domestiquement considérée, cette transformation rendrait
« la constitution de la famille humaine plus conforme à l'esprit
« général de la sociocratie, en complétant la juste émancipation
« de la femme, ainsi devenue indépendante de l'homme, même
« physiquement. L'ascendant normal du sexe affectif ne serait
« plus contestable envers des enfants *exclusivement émanés de*
« *lui*.

« Mais le principal résultat consisterait à perfectionner l'insti-
« tution fondamentale du mariage (Amélioration des époux sans
« motif sexuel) dont la théorie positive deviendrait alors irrécu-
« sable. Ainsi purifié, le lien conjugal éprouverait une amélio-
« ration aussi prononcée que quand la Monogamie y remplaça

« la Polygamie ; car on généraliserait l'utopie du Moyen Age,
« où la Maternité se conciliait avec la Virginité.

« Appréciée civiquement, cette institution permet seule de
« régler la plus importante des productions, qui ne saurait deve-
« nir assez systématisable, tant qu'elle s'accomplira dans le
« délire et sans responsabilité.

« Réservée à ses meilleurs organes, cette fonction perfection-
« nerait la race humaine en déterminant mieux la transmission
« des améliorations dues à l'ensemble des influences extérieures
« tant sociales que personnelles..... La procréation systématique
« devant demeurer plus ou moins concentrée chez les meilleurs
« types, la comparaison des deux cas susciterait, outre de pré-
« cieuses lumières, une importante institution qui procurerait à
« la Sociocratie le principal avantage de la Théocratie. Car le
« développement du nouveau mode ferait bientôt surgir une
« caste sans hérédité, mieux adaptée que la population vulgaire
« *au recrutement des chefs spirituels et même temporels*, dont
« l'autorité reposerait alors sur une origine vraiment *supérieure*
« qui ne fuirait pas l'examen.

« L'ensemble de ces indications suffit pour faire apprécier
« l'utopie de la Vierge-Mère, destinée à procurer au Positivisme
« un résumé synthétique, équivalant à celui que l'institution
« de l'Eucharistie fournit au Catholicisme (p. 278 et 279). »

Il est fort à craindre, hélas ! que les disciples du grand homme, quelqu'ardents chercheurs d'*harmonie vitale* qu'ils puissent être, ne trouvent jamais le *résumé synthétique* du Positivisme, l'*équivalent* de l'Eucharistie : et ce sera grand dommage : commander des enfants comme on commande des chaussures, et les laisser

pour compte aux mères qui les auraient mal réussis, eût été fort commode.

Et que feront, je vous le demande, les futurs conducteurs de l'humanité, s'ils n'obtiennent le respect et l'obéissance qu'à la condition de prouver qu'ils sont *fils de vierges?*

Mais ne plaisantons pas avec un aussi grave personnage que le Grand-Prêtre de l'Humanité; disons seulement en passant, que jamais on ne vit athée se montrer plus profondément chrétien que lui par le mépris de l'œuvre de chair. Écoutons-le à la page 286 de l'ouvrage précité.

« Inutile à la conservation individuelle, l'instinct sexuel ne « concourt que d'une manière *accessoire et même équivoque* à la « propagation de l'espèce. Les philosophes vraiement dégagés « de toute superstition, doivent de plus en plus le regarder « comme tendant surtout à troubler la destination principale du « fluide vivifiant. Mais sans attendre que l'utopie féminine se « trouve réalisée, on peut déterminer, *sinon l'atrophie, du moins « l'inertie de cette superfétation cérébrale*, avec plus de facilité « que ne l'indiquent les efforts insuffisants du théologisme. « Outre que l'éducation positive fera partout sentir les vices « d'un tel instinct, et *suscitera l'espoir continu de sa désuétude*, « l'ensemble du régime final doit naturellement instituer à son « égard, un traitement révulsif plus efficace que les austérités « catholiques. Car l'essor universel de l'existence domestique « et de la vie publique développera tellement les affections sympathiques, que le sentiment, l'intelligence et l'activité concourront toujours à flétrir et à réprimer le plus perturbateur « des penchants égoïstes. »

Malgré tout cet *essor* et toutes ces *flétrissures*, défiez-vous, Grand-Prêtre ! Croyez-moi, employez le camphre, beaucoup de camphre ; mettez-en partout comme certain amphitryon mettait de la muscade.

C'est en prévision des excommunications lancées par vous contre ce *vil* instinct, cet instinct *inutile*, que la nature à prodigué du camphre.

En somme vous voyez, lectrices, que si M. Comte nous croit moins fortes que l'homme de corps, d'esprit, de caractère, en revanche il nous croit meilleures que lui.

Nous sommes la providence morale, des anges gardiens : il rêve pour nous l'affranchissement par le renversement d'une loi naturelle.

Mais en attendant il nous place sous le joug de l'homme en nous dispensant du travail ;

Il rive nos fers, en nous engageant patelinement à nous dépouiller de notre avoir ;

Il nous dit de la plus douce voix du monde : ne commandez jamais : cela vous dégraderait ;

Votre grande force est d'obéir à celui que *votre destinée est de diriger*.

Vous ne serez rien dans le temple, rien dans l'État ;

Dans la famille vous êtes prêtresses domestiques, les auxiliaires du sacerdoce.

Trois sacrements sur neuf vous sont refusés : celui de la destination parce que, pour vous, il se confond avec celui du mariage ; celui de la retraite, parce que vous n'avez pas de profession ; enfin celui de l'incorporation, parce qu'une femme ne

STALOR INF

peut, par elle-même, mériter une apothéose personnelle et publique.

Si vous avez été de dignes auxiliaires, vous serez enterrées près de ceux que vous aurez influencés, comme leurs autres auxiliaires utiles : le chien, le cheval, le bœuf et l'âne ; et l'on fera mention de vous lorsqu'on honorera le membre de l'humanité auquel vous aurez appartenu.

Réfuterons-nous de telles doctrines? Non. Ce que nous aurions à en dire, sera plus utilement placé dans l'article consacré à M. Proudhon qui a largement puisé dans la doctrine de M. Comte.

Quand aux sacerdotes qui continuent les enseignements de leur maître, contentons-nous de les renvoyer à ce que je disais à M. Comte dans la *Revue Philosophique* de décembre 1855.

Les femmes d'aujourd'hui sont, en général, intelligentes, parce qu'elles reçoivent une éducation supérieure à celle que recevaient leurs mères. La plupart d'entre elles se livrent à l'existence active soit dans les arts, soit dans l'industrie ; les hommes les y reconnaissent leurs émules, et avouent même qu'elles leur sont supérieures dans l'administration. Aucun homme, digne de ce nom, n'oserait contester que la femme ne soit son égale, et que bientôt arrivera le jour de son émancipation civile.

Les femmes, de leur côté, plus indépendantes, plus dignes, sans qu'elles aient rien perdu de leur grâce et de leur douceur, ne comprennent plus votre fameux axiome : *l'homme doit nourrir la femme ;* elle comprendraient encore moins votre *admirable* maxime d'Aristote, bonne pour les esclaves du Gynécée. Soyez

bien convaincu que toute *vraie* femme rira du vêtement de nuages que vous prétendez lui donner, de l'encens dont vous voulez l'asphyxier; car elle ne se soucie plus d'adoration, elle veut du respect, de l'égalité; elle veut porter sans entraves son intelligence et son activité dans les sphères propres à ses aptitudes; elle veut aider l'homme, son frère, à défricher le champ de la théorie, le domaine de la pratique; elle prétend que chaque être humain est juge de ses aptitudes; elle ne reconnaît à aucun homme, à aucune doctrine le droit de fixer sa place et de jalonner sa route. C'est par le travail de la guerre que le patriciat s'est constitué, c'est par le travail pacifique que le servage s'est émancipé, c'est aussi *par le travail* que la femme prétend conquérir ses droits civils.

Voilà, monsieur, ce que sont, ce que veulent être beaucoup de femmes aujourd'hui : voyez si ce n'est pas folie de vouloir ressusciter le gynécée et l'atrium pour ces femmes imprégnées des idées du XVIIIe siècle, travaillées par les idées de 89 et des réformateurs modernes. Dire à de telles femmes qu'elles ne *seront rien* ni dans l'État, ni dans le mariage, ni dans la science, ni dans l'art, ni dans l'industrie, ni même dans votre paradis subjectif, est quelque chose de tellement énorme que je ne conçois pas, pour mon compte, que l'aberration puisse aller aussi loin.

Vous ne trouveriez plus une interlocutrice vous disant : « qu'une femme ne peut presque jamais mériter une apothéose « personnelle et publique... que des vues qui supposent l'expé- « rience la plus complète et la réflexion la plus profonde sont « *naturellement interdites* au sexe dont les contemplations ne

« sauraient guère dépasser *avec succès* l'enceinte de la vie « privée... que la *dégradation morale de la femme est encore « plus grande quand elle s'enrichit par son propre travail...* qu'il « n'y a pas de pires chefs industriels que les femmes... » Et si quelque femme arriérée avait l'imbécillité et l'impudeur de tenir un semblable langage, les hommes de quelque valeur n'auraient pour elle que du dédain.

Mais vous, monsieur, qui voulez annihiler la femme, de quel principe tirez-vous une semblable conséquence? De ce qu'elle est, dites-vous, puissance affective.... oui, mais à ce compte l'homme l'est aussi; et est-ce que la femme, aussi bien que lui, n'est pas également intelligence et activité? Est-ce sur une prédominance tout accidentelle que l'on peut reléguer une moitié de l'espèce humaine par delà les nuages de la sentimentalité? Et toute discipline sérieuse ne doit-elle pas tendre à développer, non pas une face de l'être, mais la pondération, l'harmonie de toutes ses faces. La désharmonie est la source du désordre, du laid. La femme sentimentale seulement commet d'irréparables écarts, l'homme rationnel seulement est une sorte de monstre, et celui chez lequel prédomine l'activité n'est qu'une brute. Puisque vous croyez en Gall et Spurzheim, vous savez que l'encéphale des deux sexes se ressemble, qu'il est modifiable chez l'un comme chez l'autre, que toute l'éducation est fondée sur cette modificabilité : comment ne vous est-il point venu à l'esprit que si l'homme est en masse plus rationnel que la femme, c'est parce que éducation, lois et mœurs développent chez lui les lobes antérieurs du cerveau; tandis que chez la femme l'éducation, les lois, les mœurs développent surtout les lobes posté-

rieurs de cet organe; et comment, ayant constaté ces faits, n'avez-vous pas été conduit à conclure que, puisque les organes ne se développent qu'en conséquence des excitants qui leur sont adressés, il est probable que l'homme et la femme, soumis aux mêmes excitants cérébraux, se développeront de la même manière avec les nuances propres à chaque individualité; et que si la femme se développe harmoniquement sous ses trois aspects, il faut qu'elle se manifeste socialement sous trois aspects. Songez-y, monsieur, votre principe est trois fois faux, trois fois en contradiction avec la science, avec la raison; en présence de la physiologie du cerveau toutes les théories de classement tombent : les femmes sont les égales des hommes devant le système nerveux : elles ne pouvaient leur être inférieures que devant la suprématie musculaire attaquée par l'invention de la poudre et que va réduire en poussière le triomphe de la mécanique.

Que de choses j'aurais encore à vous dire, monsieur, si cette ébauche de critique n'était déjà trop longue; mais, quelque mauvaise qu'elle soit, comme elle n'a dans mon esprit que le sens d'une protestation de femme contre vos doctrines, je crois pouvoir m'en tenir là.

M. PROUDHON.

La dixième et la onzième étude du dernier ouvrage de M. Proudhon : *La Justice dans la Révolution et dans l'Église*, renferment toute la doctrine de l'auteur sur la Femme, l'Amour et le Mariage.

Avant d'en donner l'analyse et d'en ébaucher la critique, je dois mettre mes lecteurs au courant du commencement de polémique qui *paraît* avoir donné lieu à la publication des étranges doctrines de notre grand critique. Dans la *Revue Philosophique* de décembre 1856, on publia de moi l'article suivant, sous le titre de : *M. Proudhon et la question des femmes :*

Les femmes ont un faible pour les batailleurs, dit-on ; c'est vrai, mais il ne faut pas le leur reprocher : elles aiment jusqu'à l'apparence du courage, qui est une belle et sainte chose. Je suis femme, M. Proudhon est un grand batailleur de la pensée, donc je ne puis m'empêcher d'éprouver pour lui estime et sympathie, sentiments auxquels il devra la modération de l'attaque que je

dirige contre ses opinions sur le rôle de la femme dans l'humanité.

Dans son premier mémoire sur la propriété, édition de 1841, note de la page 265, on lit ce paradoxe dans le goût du Coran :

« Entre la femme et l'homme il peut exister amour, passion, lien d'habitude, et tout ce qu'on voudra, il n'y a pas *véritablement société. L'homme et la femme ne vont pas de compagnie*. La différence de sexe élève entre eux une séparation de *même nature que celle que la différence des races met entre les animaux*. Aussi, loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme, inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, *à mettre la femme en réclusion*. »

Dans le troisième mémoire sur la propriété, même édition, page 80 :

« Cela signifie que la femme, *par nature et par destination*, n'est ni *associée*, ni *citoyenne*, ni fonctionnaire public. »

J'ouvre la *Création de l'ordre dans l'humanité*, édition de 1843, page 552, et je lis :

« C'est en traitant de l'éducation qu'on aura à déterminer le rôle de la femme dans la société. La femme, jusqu'à ce qu'elle soit épouse, est *apprentie, tout au plus sous-maîtresse*, à l'atelier comme dans la famille, elle *reste mineure et ne fait point partie de la cité*. La femme n'est pas, comme on le dit vulgairement, *la moitié ni l'égale de l'homme*, mais le *complément* vivant et sympathique qui achève de faire de lui une personne. »

Dans les *Contradictions économiques*, édition de 1846, p. 254, on lit :

« Pour moi, plus j'y pense et moins je puis me rendre compte,

hors de la famille et du ménage, de la destinée de la femme : *courtisane ou ménagère* (ménagère, dis-je, et non pas servante), je n'y vois pas de milieu. »

J'avais toujours ri de ces paradoxes ; ils n'avaient à mes yeux pas plus de valeur doctrinale que les mille autres boutades si familières au célèbre critique. Il y a quelques semaines, un petit journal prétendit que M. Proudhon avait, dans des entretiens particuliers, formulé tout un système basé sur l'omnipotence masculine, et il publiait ce système dans ses colonnes. De deux choses l'une, me dis-je : ou le journaliste ment, ou bien il dit vrai ; s'il ment, son but évident est de ruiner M. Proudhon dans l'esprit des progressistes et de lui faire perdre sa légitime part d'influence, il faut qu'il en soit averti ; s'il dit vrai pour le passé, il faut encore que M. Proudhon soit averti du fait, parce qu'il est impossible, étant père de *plusieurs filles*, que le sentiment paternel ne l'ai pas mis dans le chemin de la raison. Il faut que je le sache ; et j'écrivis à M. Proudhon, qui, dès le lendemain, me fit la réponse que je vais transcrire textuellement :

« Madame,

« Je ne connais pas l'article publié par M. Charles Robin « dans le *Télégraphe* d'hier, 7. Afin de m'édifier sur cette para- « phrase, comme vous qualifiez l'article de M. Robin, j'ai « cherché dans mon premier mémoire sur la propriété, page 265, « édition Garnier frères (je n'en ai pas d'autres), et je n'y ai « pas trouvé de note. J'ai cherché dans mes autres brochures à la

« page 265, et n'ai vu de note nulle part. Il m'est donc impos-
« sible de répondre à votre première question.

« Je ne sais trop ce que vous appelez *mes opinions* sur la
« femme, le mariage et la famille; car sur ce chapitre, pas plus
« que sur celui de la propriété, je ne crois avoir donné le droit
« à personne de parler de mes opinions.

« J'ai fait de la critique économique et sociale; en faisant
« cette critique (je prends le mot dans sa signification élevée),
« j'ai pu émettre bien des jugements d'une vérité plus ou moins
« relative, je n'ai nulle part, que je sache, formulé un dogma-
« tisme, une théorie, un ensemble de principes, en un mot
« un système. Tout ce que je puis vous dire, c'est d'abord,
« en ce qui me concerne, que mes opinions se sont formées
« progressivement et dans une direction constante; qu'à l'heure
« où je vous écris, je n'ai pas dévié de cette direction; et que,
« sous cette réserve, mes opinions actuelles sont parfaitement
« d'accord avec ce qu'elles étaient il y a 17 ans, lorsque je
« publiai mon premier mémoire.

« En second lieu, et par rapport à vous, Madame, qui en
« m'interrogeant ne me laissez pas ignorer vos sentiments, je
« vous dirai, avec toute la franchise que votre lettre exige, et
« que vous attendez d'un compatriote, que je n'envisage pas la
« question du mariage, de la femme et de la famille comme
« vous, ni comme aucun des écrivains novateurs dont les idées
« sont venues à ma connaissance; que je n'admets pas, par
« exemple, que la femme ait le droit, aujourd'hui, de séparer
« sa cause de celle de l'homme, et de réclamer pour elle-même
« une justice spéciale, comme si son premier ennemi et tyran

« était l'homme; que je n'admets pas davantage, que, quelque « réparation qui soit due à la femme, de compte à tiers avec « son mari (ou père) et ses enfants, la justice la plus rigou- « reuse puisse jamais faire d'elle l'ÉGALE de l'homme; que je « n'admets pas non plus que cette infériorité du sexe féminin « constitue pour lui ni servage, ni humiliation, ni amoindrisse- « ment dans la dignité, la liberté et le bonheur : je soutiens que « c'est le contraire qui est la vérité.

« Je considère donc l'espèce de croisade que font en ce « moment quelques estimables dames de l'un et l'autre hémis- « phère, en faveur des prérogatives de leur sexe, comme un « symptôme de la rénovation générale qui s'opère, mais comme « un symptôme exagéré, *un affolement qui tient précisément à « l'infirmité du sexe, et à son incapacité de se connaître et de se « régir lui-même.*

« J'ai lu, Madame, quelques-uns de vos articles. J'ai trouvé « que votre esprit, votre caractère, vos connaissances vous « mettaient certainement hors de pair avec une infinité de « mâles qui n'ont de leur sexe que la faculté prolétaire. A cet « égard, s'il fallait décider de votre thèse par des comparai- « sons de cette espèce, nul doute que vous n'obteniez gain « de cause.

« Mais vous avez trop de bon sens pour ne pas comprendre « qu'il ne s'agit point ici de comparer individu à individu; c'est « le sexe féminin tout entier, dans sa collectivité, qu'il faut « comparer au masculin, afin de savoir si ces deux moitiés, « complémentaires l'une de l'autre, de l'androgyne humani- « taire sont ou ne sont pas égales.

« D'après ce principe, je ne crois pas que votre système, qui « est, je crois, celui de l'égalité ou de l'équivalence, puisse se « soutenir, et je le regarde comme une défaillance de notre « époque.

« Vous m'avez interpellé, Madame, avec une brusquerie « toute franc-comtoise. Je désire que vous preniez mes paroles « en bonne part, et parce que je ne suis sans doute pas d'accord « de tout avec vous, que vous ne voyiez pas en moi un « ennemi de la femme, un détracteur de votre sexe, digne « de l'animadversion des jeunes filles, des épouses et des « mères. Les règles d'une discussion loyale vous obligent « d'admettre au moins que vous pouvez vous tromper, que « je puis avoir raison, qu'alors c'est moi qui suis véritablement « le défenseur et l'ami de la femme; je ne vous demande pas « autre chose.

« C'est une bien grande question que vous et vos compagnes « vous avez soulevée; et je trouve que jusqu'ici vous l'avez « traitée tout à fait à la légère. Mais la médiocrité de raison « avec laquelle ce sujet a été traité ne doit pas être considérée « comme une fin de non-recevoir : j'estime au contraire que « c'est un motif pour que les tenants de l'égalité des deux sexes « fassent de plus grands efforts. A cet égard, je ne doute pas, « Madame, que vous ne vous signaliez de plus belle et j'attends « avec impatience le volume que vous m'annoncez; je vous « promets de le lire avec toute l'attention dont je suis « capable. »

Après la lecture de cette lettre, je transcrivis la note que n'avait pas retrouvée M. Proudhon et je la lui envoyai avec

l'article de M. Charles Robin. Comme il ne m'a pas répondu, son silence m'autorise à croire le journaliste.

Ah! vous persistez à soutenir que la femme est inférieure, mineure! vous croyez que les femmes s'inclineront pieusement devant l'arrêt tombé du haut de votre autocratie! Non pas, Monsieur, non pas; il n'en sera pas, il ne peut en être ainsi. A nous deux donc, monsieur Proudhon! Mais d'abord débarrassons le débat de ma personnalité.

Vous me considérez comme une exception en me disant que s'il fallait décider de ma thèse par des comparaisons entre une foule d'hommes et moi, nul doute que la décision ne fût en faveur de mes opinions. Écoutez bien ma réponse :

« *Toute loi vraie est absolue.* L'ignorance ou l'ineptie des grammairiens, moralistes, jurisconsultes et autres philosophes, a seule imaginé le proverbe : Point de règle sans exception. *La manie d'imposer des règles à la nature au lieu d'étudier les siennes, a confirmé plus tard cet aphorisme de l'ignorance.* » Qui a dit cela? Vous, dans la *Création de l'ordre dans l'humanité*, page 2. Pourquoi votre lettre est-elle en contradiction avec cette doctrine?

Avez-vous changé d'opinion? Alors, je vous prie de me dire si les hommes de valeur ne sont pas tout aussi exceptionnels dans leur sexe que les femmes de mérite dans le leur. Vous avez dit : « Quelles que soient les différences existant entre les hommes, ils sont égaux parce qu'ils sont des êtres humains. » *Il faut, sous peine d'inconséquence*, que vous ajoutiez : Quelles que soient les différences existant entre les sexes, ils sont égaux parce qu'ils font partie de l'espèce humaine..... à moins que vous ne prou-

viez que les femmes ne font pas partie de l'humanité. La valeur individuelle n'étant pas la base du droit entre les hommes, ne peut le devenir entre les sexes. Votre compliment est donc une contradiction.

J'ajoute enfin que je me sens liée d'une trop intime solidarité avec mon sexe, pour être jamais contente de m'en voir abstraire par un procédé illogique. Je suis femme, je m'en honore ; je me réjouis que l'on fasse quelque cas de moi, non pour moi-même, qu'on l'entende bien, mais parce que cela contribue à modifier l'opinion des hommes à l'égard de mon sexe. Une femme qui se trouve heureuse de s'entendre dire : *Vous êtes un homme*, n'est à mes yeux qu'une sotte, une créature indigne avouant la supériorité du sexe masculin ; et les hommes qui croient lui faire un compliment ne sont que d'impertinents vaniteux. Si j'acquiers quelque mérite, j'honorerai les femmes, j'en révèlerai les aptitudes, je ne passerai pas plus dans l'autre sexe que M. Proudhon ne quitte le sien parce qu'il s'élève par son intelligence au dessus de la tourbe des hommes sots et ignorants ; et si l'ignorance de la masse des hommes ne préjuge rien contre leur droit, l'ignorance de la masse des femmes ne préjuge rien non plus contre le leur.

Ceci dit, passons.

Vous affirmez que l'homme et la femme ne forment pas *véritablement société*.

Dites-nous alors ce que c'est que le mariage, ce que c'est qu'une société.

Vous affirmez que la différence de sexe met entre l'homme et la femme une séparation de même nature *que celle que*

la différence des races met entre les animaux. Alors prouvez :

Que la race n'est pas essentiellement formée de deux sexes ;

Que l'homme et la femme peuvent se reproduire séparément ;

Que leur produit commun est un métis ou un mulet ;

Qu'il y a entre eux des caractères dissemblables en dehors de la sexualité.

Et si vous vous tirez à votre gloire de ce magnifique tour de force, vous aurez encore à prouver :

Que la différence de race correspond à une différence *de droit ;*

Que les noirs, les jaunes et les cuivrés appartenant à des races inférieures à la race caucasienne, ne peuvent véritablement s'associer avec elle ; qu'elles sont mineures.

Allons, monsieur, étudiez l'anthropologie, la physiologie, la phrénologie, et servez-vous de votre dialectique sérielle pour nous prouver tout cela.

Vous inclinez à *mettre la femme en réclusion*, au lieu de l'émanciper ?

Prouvez aux hommes qu'ils en ont le droit ; aux femmes, qu'elles doivent se laisser mettre sous clef. Je déclare pour mon compte que je ne m'y laisserais pas mettre. M. Proudhon sait de quoi il menace le prêtre qui mettrait la main sur ses enfants ? Eh bien ! la majorité des femmes ne s'en tiendrait pas à la menace envers ceux qui auraient la musulmane inclination de M. Proudhon.

Vous affirmez que, par *nature* et par *destination*, la femme n'est ni *associée*, ni *citoyenne*, ni fonctionnaire. Dites-nous d'abord *quelle nature* il faut avoir pour être tout cela.

Révélez-nous la *nature* de la femme, puisque vous prétendez la connaître mieux qu'elle ne se connaît.

Révélez-nous sa *destination*, qui apparemment n'est pas celle que nous lui voyons ni qu'elle se croit.

Vous affirmez que la femme, jusqu'à son mariage, n'est dans l'atelier social qu'*apprentie*, tout au plus *sous-maîtresse ;* qu'elle est *mineure* dans la famille et *ne fait point partie de la cité.*

Prouvez alors qu'elle n'accomplit pas dans l'atelier social, dans la famille, des œuvres *équivalentes* ou égales à celles de l'homme.

Prouvez qu'elle est moins utile que l'homme.

Prouvez que les qualités qui donnent à l'homme le droit de citoyen n'existent pas chez la femme.

Je serai sévère avec vous, monsieur, sur ce chapitre. Subalterniser la femme dans un ordre social où il faut qu'elle *travaille pour vivre*, c'est *vouloir la prostitution :* car le dédain du producteur s'étend à la valeur du produit ; et quand une telle doctrine est contraire à la science, au bon sens, au progrès, la soutenir est une *cruauté*, une *monstruosité morale*. La femme qui ne peut vivre en travaillant ne peut le faire qu'en se prostituant : égale à l'homme ou courtisane, voilà l'alternative. Aveugle qui ne le voit pas.

Vous ne voyez d'autre sort pour la femme que d'être courtisane ou ménagère. Ouvrez donc les yeux et rêvez moins, monsieur, et dites-moi si elles sont uniquement ménagères ou si elles sont courtisanes toutes ces utiles et courageuses femmes qui vivent honorablement :

Par les arts, la littérature, l'enseignement ;

Qui fondent des ateliers nombreux et prospères;

Qui dirigent des maisons de commerce;

Qui sont assez bonnes administratrices pour que beaucoup d'entre elles dissimulent ou réparent les fautes résultant de l'incurie ou des désordres de leurs maris.

Prouvez-nous donc que tout cela est mal;

Prouvez-nous que ce n'est pas le résultat du progrès humain;

Prouvez-nous que le travail, cachet de l'espèce humaine, que le travail que vous considérez comme le grand émancipateur, que le travail qui fait les hommes égaux et libres, n'a pas la vertu de faire les femmes égales et libres. Si vous nous prouvez cela, nous aurons à enregistrer une contradiction de plus.

Vous n'admettez pas que la femme ait le droit de réclamer pour elle une justice spéciale, comme si l'homme était son premier ennemi et tyran.

C'est vous, monsieur, qui faites une justice *spéciale* pour la femme; elle ne veut, elle, que le droit commun.

Oui, monsieur, jusqu'ici l'homme en subalternisant la femme, a été son tyran, son ennemi. Je suis de votre avis lorsqu'à la page 57 de votre premier mémoire sur la propriété, vous dites que tant que le fort et le faible ne sont pas *égaux*, ils sont *étrangers*, ils ne forment point une alliance, *ils sont ennemis*. Oui, trois fois oui, monsieur, tant que l'homme et la femme ne seront pas égaux, la femme est en droit de considérer l'homme comme son *tyran* et son *ennemi*.

« La justice la plus rigoureuse ne peut faire de la femme l'ÉGALE de l'homme! » Et c'est à une femme que vous placez

dans votre opinion au dessus d'une foule d'hommes, que vous affirmez une pareille chose! Quelle contradiction!

« C'est un *affolement*, que les femmes réclamant leur droit! » *Affolement* semblable à celui des esclaves se prétendant créés pour la liberté; à celui des bourgeois de 89 prouvant que les hommes sont égaux devant la loi. Savez-vous qui était, qui est affolé? Ce sont les maîtres, les nobles, les blancs, les hommes qui ont nié, nient et nieront que les esclaves, les bourgeois, les noirs, les femmes sont nés pour la liberté et l'égalité.

« Le sexe auquel j'appartiens est incapable de se *connaître* et de *se régir*, » dites-vous!

Prouvez qu'il est dénué d'intelligence;

Prouvez que les grandes impératrices et les grandes reines n'ont pas gouverné aussi bien que les grands empereurs et les grands rois;

Prouvez contre tous les faits patents que les femmes ne sont pas en général bonnes observatrices et bonnes administratrices;

Puis prouvez encore que tous les hommes se connaissent parfaitement, se régissent admirablement, que le progrès marche comme sur des roulettes.

« La femme n'est ni la *moitié*, ni l'*égale* de l'homme, elle est *son complément*, elle *achève de faire de lui une personne;* les deux sexes forment l'*androgyne humain!* » Voyons, sérieusement, monsieur, qu'est-ce que signifie ce cliquetis de mots vides? Ce sont des métaphores indignes de figurer dans le langage scientifique, quand il s'agit de notre espèce et des autres espèces zoologiques supérieures. La lionne, la louve, la tigresse ne sont pas

plus des moitiés ni des compléments de leurs mâles que la femme ne l'est de l'homme. Où la nature a mis deux *extériorités*, deux volontés, elle dit deux unités, deux entiers, non pas un, ni deux *demies ;* l'arithmétique de la nature ne peut être détruite par les fantaisies de l'imagination.

Est-ce sur les qualités *individuelles* que se fonde l'égalité devant la loi? M. Proudhon nous répond dans la *Création de l'ordre dans l'humanité*, pages 209 et 210 :

« Ni la naissance, ni la figure, *ni les facultés*, ni la fortune, ni le rang, ni la profession, ni le talent, ni rien de ce qui distingue les individus n'établit entre eux une différence d'espèce : étant tous hommes, et *la loi ne réglant que des rapports humains, elle est la même pour tous ;* en sorte que, pour établir des exceptions, il faudrait prouver que les individus exceptés sont au *dessus* ou au *dessous* de l'espèce humaine. »

Prouvez-nous, Monsieur, que les femmes sont au *dessus* ou au *dessous* de l'espèce humaine, qu'elles n'en font pas partie, ou bien, *sous peine de contradiction*, subissez les conséquences de votre doctrine.

Vous dites dans la *Révolution sociale*, page 57 :

« Ni la conscience, ni la raison, ni la liberté, ni le travail, forces pures, *facultés premières et créatrices*, ne peuvent, sans périr être mécanisées... C'est en elles-mêmes qu'est leur raison d'être ; c'est dans leurs œuvres qu'elles doivent trouver leur raison d'agir. En cela consiste la personne humaine, personne sacrée, etc. »

Prouvez, Monsieur, que les femmes n'ont ni conscience, ni raison, ni liberté morale, qu'elles ne travaillent pas. S'il est

démontré qu'elles ont les *facultés premières et créatrices*, respectez leur personne humaine, car elle est sacrée.

Dans la *Création de l'ordre dans l'humanité*, page 412, vous dites :

« Par la spécification, le travail satisfait au vœu de notre personnalité, qui tend invinciblement à se différencier, à *se rendre indépendante, à conquérir sa liberté* et son caractère. »

Prouvez donc que les femmes n'ont pas des travaux spécialisés, et si les faits vous démentent, reconnaissez que, fatalement, elles vont à l'*indépendance, à la liberté.*

Contestez-vous qu'elles soient vos égales parce qu'en masse elles sont moins intelligentes que les hommes? D'abord, je le conteste, mais je n'aurais nul besoin de le contester; c'est vous-même qui allez résoudre cette difficulté à la page 292 de la *Création de l'ordre dans l'humanité :*

« L'inégalité des capacités, quand elle n'a pas pour cause les vices de constitution, les mutilations ou la misère, résulte de l'ignorance générale, de l'insuffisance des méthodes, de la nullité ou de la fausseté de l'éducation, de la divergence de l'intuition par défaut de série, d'où naissent l'éparpillement et la confusion des idées. Or, tous ces faits producteurs d'inégalité sont essentiellement anormaux, donc l'inégalité des capacités est anormale. »

A moins que vous ne prouviez que les femmes sont mutilées de nature, je ne vois pas trop comment vous pouvez échapper à la conséquence de votre syllogisme : non seulement l'infériorité féminine a les mêmes sources que l'ignorance masculine, mais l'éducation publique leur est refusée, les grandes écoles profes-

sionnelles fermées ; celles qui, par leur intelligence, égalent les plus intelligents d'entre vous ont eu vingt fois plus de difficultés et de préjugés à vaincre.

Voulez-vous subalterniser les femmes parce qu'en général elles ont moins de force musculaire que vous ; mais à ce compte les hommes faibles ne devraient pas être les égaux des autres, et vous combattez cette conséquence vous-même en disant à la page 57 de votre premier mémoire sur la propriété :

« La balance sociale est *l'égalisation du fort et du faible.* »

Si je vous ai ménagé, M. Proudhon, c'est parce que vous êtes un homme intelligent et progressif, et qu'il est impossible que vous restiez sous l'influence des docteurs du moyen âge sur une question, tandis que vous êtes en avant de la majorité de vos contemporains sur tant d'autres. Vous renoncerez à soutenir une *série logique* sans fondement, vous rappelant, comme vous l'avez si bien dit à la page 201 de la *Création de l'ordre dans l'humanité :*

« Que la plupart des aberrations et chimères philosophiques sont venues de ce qu'on attribue aux séries logiques une réalité qu'elles n'ont pas, et que l'on s'est efforcé d'expliquer la nature de l'homme par des abstractions. »

Vous reconnaîtrez que toutes les espèces animales supérieures se composent de deux sexes ;

Que dans aucune la femelle n'est l'inférieure du mâle, si ce n'est quelquefois par la force, qui ne peut être la base du droit humain ;

Vous renoncerez à l'androgynie, qui n'est qu'un rêve.

La femme, individu distinct, doué de conscience, d'intelli-

gence, de volonté, d'activité, comme l'homme, ne sera plus séparée de lui devant le droit.

Vous direz de toutes et de tous comme à la page 47 de votre premier mémoire sur la propriété : « La liberté est un droit absolu, parce qu'elle est à l'homme comme l'impénétrabilité est à la matière, une condition *sine quâ non* d'existence. L'égalité est un *droit absolu*, parce que sans l'égalité il n'y a pas de société. »

Et vous monterez ainsi au second degré de la sociabilité, que vous définissez vous-même : « la reconnaissance en autrui d'une personnalité *égale* à la nôtre. »

J'en appelle donc de M. Proudhon grisé par le théologisme, à M. Proudhon éclairé par les faits et la science, ému par les douleurs et les désordres résultant de sa propre doctrine.

J'espère que je ne rencontrerai pas sa massue d'Hercule levée contre la sainte bannière de la vérité et du droit ; contre la femme, cet être si faible physiquement, si fort moralement, qui, sanglante, abreuvée de fiel sous sa couronne de roses, achève de gravir la rude montagne où bientôt le progrès lui donnera sa légitime place à côté de l'homme. Mais si mon espoir était déçu, entendez-le bien, M. Proudhon, vous me trouveriez ferme sur la brèche, et, quelle que soit votre force, je vous jure que vous ne me renverseriez pas. Je défendrais courageusement le droit et la dignité de vos filles contre le despotisme et l'égarement logique de leur père, et la victoire me resterait, car, en définitive, elle est toujours à la vérité.

M. Proudhon répondit à cette mise en demeure par la

lettre suivante, imprimée dans la *Revue Philosophique* de janvier 1857 :

« Paris, 20 décembre 1856.

« *A madame Jenny d'Héricourt.*

« Eh bien! Madame, que vous disais-je dans ma lettre du « 8 octobre ?

« Je considère l'espèce de croisade que font, en ce moment, « quelques estimables dames de l'un et de l'autre hémisphère, « en faveur de leur sexe, comme un symptôme de la révolution « générale qui s'opère, mais comme un symptôme exagéré, un « affolement qui tient précisément à l'infirmité du sexe et à son « incapacité de se connaître et de régir lui-même. »

« Je commence par retirer le mot d'*affolement*, qui a pu vous « blesser, mais qui n'était pas, vous le savez, destiné à la « publicité.

« Ce point réglé, je vous dirai, Madame, avec tous les égards « que je dois à votre qualité de femme, que je ne m'attendais « pas à vous voir confirmer si tôt, par votre pétulante interpel- « lation, mon jugement.

« Je ne savais pas d'abord d'où venait le mécontentement « féminin qui pousse les plus braves, les plus distinguées « d'entre vous, à un assaut contre la suprématie paternelle et « maritale. Je me disais, non sans inquiétude : Qu'y a-t-il « donc? qu'est-ce qui les trouble? que nous reprochent-elles? « A laquelle de nos facultés, de nos vertus, de nos préroga- « tives, ou bien de nos défaillances, de nos lâchetés, de nos

« misères, est-ce qu'elles en veulent? Est-ce le cri de leur « nature outragée, ou une aberration de leur entendement?

« Votre attaque, jointe aux études que j'ai immédiatement « commencées sur la matière, est venue enfin me tirer de peine.

« Non, Madame, vous ne connaissez rien à votre sexe; vous « ne savez pas le premier mot de la question que vous et vos « honorables ligueuses agitez avec tant de bruit et si peu de « succès. Et si vous ne la comprenez point, cette question; si, « dans les huit pages de réponse que vous avez faites à ma « lettre, il y a quarante paralogismes, cela tient précisément, « comme je vous l'ai dit, à votre *infirmité sexuelle*. J'entends « par ce mot, dont l'exactitude n'est peut-être pas irréprocha- « ble, la qualité de votre entendement, qui ne vous permet de « saisir le rapport des choses, qu'autant que nous, hommes, « vous les faisons toucher du doigt. Il y a chez vous, au cerveau « comme dans le ventre, certain organe incapable par lui-même « de vaincre son inertie native, et que l'esprit mâle est seul « capable de faire fonctionner, ce à quoi il ne réussit même pas « toujours. Tel est, Madame, le résultat de mes observations « directes et positives : je le livre à votre sagacité obstétricale, « et vous laisse à en calculer, pour votre thèse, les conséquences « incalculables.

« J'engagerai volontiers avec vous, Madame, dans la *Revue* « *Philosophique*, une discussion à fond sur cette obscure « matière. Mais, et ceci vous le comprendrez comme moi, plus « la question est vaste, plus elle touche à nos intérêts sociaux « et domestiques les plus sacrés, plus aussi elle exige que nous « y apportions de gravité et de prudence.

« Voici donc ce qu'il me paraît indispensable de faire :

« D'abord, vous nous avez promis un livre, et je l'attends. « J'ai besoin de cette pièce qui complétera mes documents et « parachèvera ma démonstration. Depuis que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire et que j'ai eu celui de vous répondre, « j'ai fait, sur la femme, de très sérieuses et très intéressantes « études, que je ne demande qu'à rectifier si elles sont erronées ; « comme aussi je désire y mettre le sceau, si, comme j'ai tout « lieu de le présumer, votre publication ne m'apporte qu'une « confirmation de plus.

« J'ai constaté, sur faits et pièces, la vérité de toutes les « assertions que vous me sommez de rétracter, à savoir :

« Que la différence de sexe élève entre l'homme et la femme « une séparation ANALOGUE — je n'ai pas dit égale — à celle « que la différence des races et des espèces met entre les ani- « maux ;

« Qu'en raison de cette séparation ou différence, l'homme et « la femme ne sont point *associés* : je n'ai pas dit qu'ils ne pus- « sent être autre chose ;

« Que, par conséquent, la femme ne peut être dite *citoyenne* « qu'en tant qu'elle est l'épouse du citoyen, comme on dit « madame la présidente à l'épouse du président : ce qui n'im- « plique pas qu'il n'existe point pour elle d'autre rôle.

« En deux mots, je suis en mesure d'établir, par l'observa- « tion et le raisonnement, les faits, que la femme, plus faible « que l'homme quant à *la force musculaire*, vous-même le recon- « naissez, ne lui est pas moins inférieure quant à LA PUISSANCE « INDUSTRIELLE, ARTISTIQUE, PHILOSOPHIQUE ET MORALE ; en

« sorte que si la condition de la femme dans la société doit être « réglée, ainsi que vous le réclamez pour elle, par la même « justice que la condition de l'homme, c'est fini d'elle : elle est « esclave.

« A quoi j'ajoute aussitôt, que c'est précisément le système « que je repousse : le principe du droit pur, rigoureux, de ce « droit terrible que le Romain comparait à une épée dégaînée, « *jus strictum*, et qui régit entre eux les individus d'un même « sexe, n'étant pas le même que celui qui gouverne les rapports « entre individus de sexes différents.

« Quel est ce principe, différent de la justice, et qui cependant « n'existerait pas sans la justice ; que tous les hommes sentent « au fond de l'âme et dont vous autres femmes ne vous doutez « seulement pas ? Est-ce l'amour ? pas davàntage... Je vous le « laisse à deviner. Et si votre pénétration réussit à débrouiller « ce mystère, je consens, Madame, à vous signer un certificat « de génie ; *Et eris mihi magnus Apollo*. Mais alors vous m'aurez « donné gain de cause.

« Voilà, Madame, en quelques lignes, à quelles conclusions « je suis parvenu, et que la lecture de votre livre ne modifiera « sûrement pas. Cependant, comme à toute force il est possible « que vos observations personnelles vous aient menée à des « résultats diamétralement contraires, la bonne foi du débat, le « respect de nos lecteurs et de nous-mêmes exigent qu'avant « d'entamer la controverse, communication réciproque soit faite « entre nous de toutes les pièces recueillies. Vous pourrez « prendre connaissance des miennes.

« Une autre condition, que je vous supplie, Madame, de

« prendre en bonne part, et dont, sous aucun prétexte, je ne « saurais me départir, c'est que vous choisirez un parrain.

« Vous ne voulez pas, vous vous êtes à cet égard prononcée « énergiquement, que dans une discussion aussi sérieuse votre « adversaire fasse le moindre sacrifice à la galanterie; et vous « avez raison. Mais moi, Madame, qui suis si loin d'admettre « vos prétentions, je ne puis ainsi me donner quittance de ce « que prescrit envers les dames la civilité virile et honnête; « et comme je me propose, d'ailleurs, de vous faire servir « de sujet d'expérience; comme, après avoir fait, pour « l'instruction de mes lecteurs, l'autopsie intellectuelle et « morale de cinq ou six femmes du plus grand mérite, je compte « faire aussi la vôtre, vous concevez qu'il m'est de toute impos- « sibilité d'argumenter sur vous, de vous, avec vous, sans « m'exposer à chaque mot à violer toutes les bienséances.

« Je comprends, Madame, qu'une pareille condition vous cha- « grine : c'est un désavantage de votre position qu'il vous faut « courageusement subir. Vous êtes demandeur, et, comme « femme, vous vous prétendez tyrannisée. Paraissez donc devant « le tribunal de l'incorruptible opinion avec cette chaîne de « tyrannie qui vous indigne, et qui, selon moi, n'existe que « dans le dérèglement de votre imagination. Vous n'en serez « que plus intéressante. Aussi bien vous vous moqueriez de moi, « si, tandis que je soutiens la prépotence de l'homme, je com- « mençais, en disputant de pair à compagnon avec vous, par « vous accorder l'égalité de la femme! Vous n'avez pas compté, « j'imagine, que je tomberais dans cette inconséquence.

« Les champions, du reste, ne vous manqueront pas. Et je

« n'attends pas moins que ceci de votre courtoisie, madame : « celui que vous me choisirez pour antagoniste, qui devra signer « et affirmer tous vos articles, assumer la responsabilité de vos « dits et contredits, sera digne de vous et de moi; tel, enfin, « que je n'aurai pas le droit de me plaindre que vous m'avez jeté « un homme de paille.

« Ce qui m'a le plus surpris, depuis que cette hypothèse de « l'égalité des sexes, renouvelée des Grecs comme tant d'autres, « s'est produite parmi nous, a été de voir qu'elle comptait « parmi ses partisans presque autant d'hommes que de femmes. « J'ai longtemps cherché la raison de cette bizarrerie, que j'at- « tribuais d'abord au zèle chevaleresque : je crois, aujourd'hui, « l'avoir trouvée. Elle n'est pas à l'avantage des chevaliers. Je « serais heureux, Madame, pour eux et pour vous, qu'il ressortît « de cet examen solennel que les nouveaux émancipateurs de la « femme sont les génies les plus hauts, les plus larges, les plus « progressifs, sinon les plus mâles, du siècle.

« Vous dites, Madame, que les femmes ont un faible pour les « batailleurs. C'est sans doute à cause de cela que vous m'avez « fouaillé d'importance : *Qui aime bien châtie bien.* — J'avais « trois ans et demi quand ma mère, pour se débarrasser de moi, « m'envoya chez la maîtresse d'école du quartier, une excellente « fille, qu'on appelait la Madelon. Un jour, pour quelque sot- « tise, la Madelon me menaça de me donner le fouet. A ce mot, « j'entrai en fureur, je lui arrachai son martinet et le lui jetai à « la figure. J'ai toujours été un sujet désobéissant. J'aimerais « autant, madame, ne pas vous voir prendre vis-à-vis de moi ces « airs de *fouette-coco*, qui ne vont plus à un homme sur le

« retour; mais je laisse cela à votre discrétion. Frappez, redou-
« blez, ne me ménagez pas; et s'il m'arrivait de regimber contre
« la férule, croyez, Madame, que je n'en suis pas moins votre
« affectionné serviteur et compatriote.

« P. J. PROUDHON. »

A mon tour, reprenant la parole dans le numéro de février de la même année, je répondis à M. Proudhon :

Il m'est interdit, monsieur, de répondre à votre lettre sur le ton peu convenable que vous avez cru pouvoir prendre envers moi :

Par respect pour la gravité de mon sujet;

Par respect pour nos lecteurs;

Par respect pour moi-même.

Vous vous trouvez mal à l'aise dans le cercle de Popilius qu'a tracé autour de vous la main d'une femme; tout le monde le comprend, moi comme les autres. Mal armé pour la défense, plus mal armé peut-être pour l'attaque, vous voudriez bien échapper, et je le conçois de reste; votre habileté de tacticien est en pure perte : vous ne sortirez du cercle fatal que vaincu, soit par moi, soit par vous, si vous avouez votre faiblesse sur le point en litige, en continuant de refuser une discussion sous des prétextes dérisoires; soit enfin par l'opinion publique, qui vous octroiera votre certificat d'inconséquence, le moins désirable de tous pour un dialecticien.

Ceci bien entendu, je dois vous dire que je suis personnellement satisfaite que vous attaquiez, dans le *droit des femmes*, la

cause de la justice et du progrès. C'est pour cette cause un gage de succès : vous avez toujours été fatal à tout ce que vous avez voulu soutenir.

Il est vrai que votre attitude dans cette question fait de vous l'*allié du dogmatisme moyen âge ;* il est vrai que les *représentants officiels* de ce dogmatisme s'emparent, à l'heure qu'il est, de vos arguments et de votre nom pour maintenir leur influence sur les femmes, et, par elles, sur les hommes et sur les enfants, et cela pour restaurer le passé, étouffer l'avenir. Est-ce votre intention? Je ne le crois pas. A mes yeux, vous êtes un démolisseur, un destructeur, chez lequel l'instinct emporte parfois l'intelligence et à qui il dérobe la vue nette des conséquences de ses écrits : nature de lutte, il vous faut des adversaires; et, faute d'ennemis, vous frappez cruellement sur ceux qui combattent dans les mêmes rangs que vous. Dans tous vos écrits on sent que la seconde éducation, celle que donnent le respect et l'amour de la femme, vous a complétement manqué.

Venons à votre lettre.

Vous me reprochez d'avoir fait *quarante paralogismes :* il fallait au moins en citer un. Cependant voyons.

Vous dites : entre l'homme et la femme il y a une séparation de *même nature que celle que la différence de race met entre les animaux.*

La femme, par nature et par destination, n'est *ni associée, ni citoyenne, ni fonctionnaire.*

Elle n'est, jusqu'à son mariage, qu'*apprentie* dans l'atelier social, tout au plus *sous-maîtresse;* elle est *mineure* dans la famille et ne *fait point partie de la cité.*

Vous ne concevez pas pour elle de destinée hors du ménage : elle ne peut être que *ménagère* ou *courtisane*.

Elle est incapable de *se connaître* et de *se régir*.

Faire un paralogisme, c'est être à côté de la question ; or, étais-je à côté de la question en vous disant :

Pour que tous ces paradoxes deviennent vérités, vous avez à prouver :

Que l'homme et la femme ne sont pas de la même race ;

Qu'ils peuvent se reproduire séparément ;

Que leur produit commun est un métis ou un mulet ;

Que la différence de races correspond à la différence de droits.

Vous avez à nous dire ce que c'est qu'une association, ce que c'est qu'une nature citoyenne ou fonctionnaire.

Vous avez à prouver que la femme est moins utile que l'homme dans la société ;

Qu'à l'heure qu'il est, elle est nécessairement ménagère quand elle n'est pas courtisane ;

Qu'elle est dénuée d'intelligence, qu'elle ne sait rien régir.

Vous prétendez que la femme n'a pas le droit de *demander pour elle une justice spéciale*.

Quel paralogisme ai-je commis, en vous faisant remarquer que ce n'est pas elle *mais vous* qui la demandez, puisque vous posez en principe l'inégalité des sexes devant le droit humain ?

Tout ce que vous dites relativement à la *prétendue* infériorité de la femme et les conséquences que vous en tirez s'appliquant aux races humaines inférieures à la nôtre, il me serait bien facile de démontrer que les conséquences de vos principes sont le *rétablissement de l'esclavage*. Le plus parfait a le droit d'exploiter à

son profit le plus faible, au lieu d'être son éducateur... Admirable doctrine, Monsieur, pleine d'intelligence du progrès, pleine de générosité! Je vous en fais mon très sincère compliment.

Vous dites que le travail *spécialisé* est le grand émancipateur de l'individualité humaine; que le travail, la conscience, la liberté, la raison ne trouvent *qu'en eux* leur raison d'être et d'agir; que ces forces pures constituent la personne humaine *qui est sacrée.*

Vous posez en principe que la loi est la même pour tous; en sorte que, pour établir des exceptions, il faudrait prouver que les individus exceptés sont *au dessus* ou *au dessous* de l'espèce humaine.

Vous dites que la balance sociale est l'*égalisation du fort et du faible;* que tous ont les mêmes droits, non par ce qui les différencie, mais par *ce qui leur est commun, la qualité d'êtres humains.*

Ai-je fait des paralogismes en vous disant :

Alors vous ne pouvez, en raison de sa faiblesse et même d'une infériorité supposée, exclure la femme de l'égalité de droit : vos principes vous l'interdisent, à moins que vous ne prouviez :

Qu'elle est au dessus ou *au dessous de l'espèce humaine, qu'elle n'en fait pas partie;*

Qu'elle est *dépourvue de conscience, de justice, de raison; qu'elle ne travaille pas, qu'elle n'exécute pas des travaux spécialisés.*

Il est évident, Monsieur, que votre doctrine sur le droit géné-

ral est en contradiction avec votre doctrine sur le droit de la femme ; il est évident que vous êtes très inconséquent et que, quelque habile que vous soyez, vous ne pouvez sortir de cet embarras.

Dans ce que vous appelez une réponse, il y a quelques passages qui valent la peine qu'on s'y arrête.

Vous vous demandez *ce qui pousse les plus braves, les plus distinguées d'entre nous à un assaut contre la suprématie paternelle et maritale.*

Vous ne comprenez pas le mouvement, car vous auriez dit la *suprématie masculine.*

A mon tour je vous demande :

Qu'est-ce qui aurait poussé M. Proudhon, esclave romain, à prendre le rôle de Spartacus ?

Qu'est-ce qui aurait poussé M. Proudhon, serf féodal, à organiser une Jacquerie ?

Qu'est-ce qui aurait poussé M. Proudhon, esclave noir, à devenir un Toussaint-Louverture ?

Qu'est-ce qui aurait poussé M. Proudhon, serf russe, à prendre le rôle de Poutgachef ?

Qu'est-ce qui aurait poussé M. Proudhon, bourgeois de 89, à renverser les priviléges de la noblesse et du clergé ?

Qu'est-ce qui pousse M. Proudhon... mais je ne veux pas faire d'actualité.

Qu'aurait répondu M. Proudhon à tous les possesseurs de *prérogatives*, de *suprématie*, qui ne manquaient pas de s'adresser, eux aussi, cette naïve demande : Ah ça ! que nous veut donc ce vil esclave, cet indigne serf, cet audacieux et stupide bour-

geois? *A laquelle de nos facultés, de nos vertus, de nos prérogatives en veut-il? Est-ce le cri de sa nature outragée ou une aberration de son entendement?*

La réponse que se fera M. Proudhon est celle que lui feront toutes les femmes *majeures*.

Il y a dans le cerveau de la femme, dites-vous, *un organe que l'esprit mâle est seul capable de faire fonctionner*. Rendez donc à la science le service de le lui indiquer et de démontrer son mode de fonctionnement. Quant à l'autre organe dont vous parlez, c'est sans doute *son inertie* qui l'a fait définir par quelques-uns : *parvum animal furibondum, octo ligamentis alligatum*. Avant de choisir pour preuves de vos assertions des faits anatomiques et physiologiques, consultez un médecin instruit : voilà ce que vous conseille non seulement ma *sagacité obstétricale*, *mais aussi ma sagacité médicale*.

Vous m'offrez de me communiquer vos observations *directes* et *positives*. Quoi! Monsieur, en quelques semaines il vous a été possible de fouiller dans les profondeurs de l'organisation saine et malade! de parcourir tout le dédale des fonctions engagées dans la question! C'est plus qu'une merveille : malgré toute ma bonne volonté, je ne puis y croire, à moins que vous ne prouviez que vous êtes un *révélateur* en communication avec un Dieu quelconque. Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? C'est que vous n'avez étudié les choses ni *directement* ni *indirectement*, et que c'est à moi qu'il appartient de vous dire *que vous ne connaissez pas la femme; que vous ne savez pas le premier mot de la question*. Vos cinq ou six autopsies, *purement* intellectuelles et morales, ne prouvent qu'une chose : votre inexpérience en

physiologie. Vous avez pris naïvement le scalpel de votre imagination pour celui de la science.

A propos d'autopsie, vous me dites que vous attendez l'ouvrage que j'ai promis, pour faire la mienne. Il serait sans doute fort honorable pour moi d'être étendue sur votre table de dissection, en aussi bonne compagnie que celle que vous me promettez, mais l'instruction de mes futurs lecteurs ne me permet pas de goûter cette satisfaction. Je ne mettrai sous presse que quand votre propre ouvrage aura paru, car, moi aussi, je me propose de faire votre autopsie : disséquez-moi donc maintenant ; je vous promets de mon côté que je m'en acquitterai consciencieusement, proprement et délicatement.

« La femme, dites-vous, plus faible que l'homme quant à la *force musculaire*, ne lui est pas moins inférieure quant à la PUISSANCE INDUSTRIELLE, ARTISTIQUE, PHILOSOPHIQUE ET MORALE ; en sorte que, si la condition de la femme dans la société doit être réglée, ainsi que je le réclame pour elle, *par la même justice que la condition de l'homme*, c'est fini d'elle : elle est esclave. »

Homme terrible, vous serez donc toujours inconséquent, toujours en contradiction avec vous-même et avec les faits !

Quelle est la base du droit pour vous ? *La simple qualité d'être humain :* tout ce qui distingue les individus disparaît devant le droit. Eh bien ! lors même qu'il serait vrai que les femmes fussent inférieures aux hommes, s'ensuivrait-il que leurs droits ne fussent pas les mêmes ? D'après vous, pas le moins du monde si elles font partie de l'espèce humaine. Il n'y a pas deux justices, il n'y en a qu'une ; il n'y pas deux droits, il n'y en a qu'un, dans

le sens absolu. La reconnaissance et le respect de l'autonomie individuelle dans le plus infime des êtres humains, aussi bien que dans l'homme et la femme de génie, telle est la loi qui doit présider aux relations sociales ; faut-il que ce soit une femme qui vous le dise !

Voyons maintenant ce que vaut votre série *homme et femme*.

Quant à la reproduction de l'espèce, ils forment série ; ceci est hors de conteste.

Quant au reste, forment-ils série ? Non.

Si c'était une loi que la femme fût *musculairement* plus faible que l'homme, la plus forte des femmes serait plus faible que l'homme le moins fort : or, les faits démontrent journellement le contraire.

Si c'était une loi que les femmes fussent inférieures aux hommes en *puissance industrielle*, la plus puissante des femmes en industrie serait inférieure à l'homme le moins fort : or les faits démontrent journellement qu'il y a des femmes très bonnes industrielles, très bonnes administratrices ; des hommes très ineptes et inaptes dans ce mode d'activité.

Si c'était une loi que les femmes fussent inférieures aux hommes en *puissance artistique*, la meilleure artiste serait inférieure au moindre des artistes mâles : or les faits nous démontrent journellement le contraire ; il y a plus de grandes tragédiennes que de grands tragédiens, beaucoup d'hommes sont des mazettes en musique et en peinture, beaucoup de femmes sont, au contraire, remarquables sous ces deux rapports, etc., etc.

Que résulte-t-il de tout cela ? Que votre série est fausse, puisque les faits la détruisent. Comment l'avez-vous formée ?

Voilà ce qu'il est curieux d'étudier. Vous avez choisi quelques hommes remarquables; et, par un procédé d'abstraction commode, vous avez vu en eux *tous* les hommes, même les crétins; vous avez ensuite pris quelques femmes, sans tenir compte le moins du monde des différences de culture, d'instruction, de milieu, et vous les avez comparées aux hommes éminents, avec le soin d'oublier celles qui vous auraient gêné; puis, concluant du particulier au général, créant deux *entités*, vous avez conclu. Singulière manière de raisonner, en vérité. Vous êtes tombé dans la manie d'*imposer des règles à la nature au lieu d'étudier les siennes*, et vous avez mérité que je vous appliquasse vos propres paroles : « La plupart des aberrations et chimères philosophiques sont venues de ce qu'on attribue aux séries logiques *une réalité qu'elles n'ont pas; et l'on s'est efforcé d'expliquer la nature de l'homme par des abstractions.* »

Et encore si c'était au profit de vos doctrines sur les *bases du droit*, cela pourrait se comprendre; mais c'est pour les renverser!

Vous vous transformez en sphynx pour me proposer une énigme. Quel est le droit, dites-vous, *qui n'est pas la justice, et qui cependant n'existerait pas sans elle*, qui préside aux relations des deux sexes, le *jus strictum* ne régissant que les individus du même sexe? Si vous le devinez, vous m'aurez donné gain de cause.

Il n'est pas nécessaire d'être le *grand Apollon* pour deviner que c'est le *droit de grâce*, *de miséricorde*, envers un inférieur qui n'est pas armé du droit strict.

Si j'ai bien deviné, vous avez tout simplement fait une péti-

tion de principe en supposant *résolu précisément ce que je conteste.* — Je soutiens qu'il n'y a qu'*un droit*, qu'*un seul droit préside aux relations des individus et des sexes*, et que le droit de miséricorde est du domaine du sentiment.

Vous désirez qu'il soit prouvé que les nouveaux émancipateurs de la femme sont les génies les plus hauts, les plus larges et les plus progressifs du siècle. Réjouissez-vous, Monsieur, votre souhait est accompli : une simple comparaison entre eux et leurs adversaires vous le prouvera.

Les émancipateurs, prenant la femme au berceau de l'humanité, la voient lentement marcher vers l'émancipation civile. Intelligents disciples du progrès, ils veulent, en lui tendant une main fraternelle, l'aider à remplir sa destinée.

Les non-émancipateurs, niant la loi historique, méconnaissant le mouvement progressif et parallèle du prolétariat, de la femme et de l'industrie vers l'affranchissement, veulent repousser la femme bien au delà du moyen âge, jusqu'à Romulus et aux patriarches bibliques.

Les émancipateurs, croyant à l'autonomie individuelle, la respectant, et reconnaissant que la femme en a une, veulent l'aider à la conquérir. Jugeant du besoin qu'un être libre a de la liberté, par le besoin qu'ils en ont eux-mêmes, ils sont conséquents.

Les non-émancipateurs, aveuglés par l'orgueil, pervertis par un amour aussi effréné qu'inintelligent de domination, ne veulent la liberté que *pour eux*. Ces égoïstes, si ombrageux contre ce qui menace la leur, veulent que la moitié de l'espèce humaine soit dans leurs fers.

Les émancipateurs ont assez de cœur et d'idéal pour désirer une compagne avec laquelle ils puissent faire échange de sentiments et de pensées; qui puisse les améliorer sous quelques rapports, et être améliorée par eux sous d'autres : ils aiment et respectent la femme.

Les non-émancipateurs, sans idéal, sans amour, asservis à leurs sens, à leur orgueil, méprisent la femme; ne veulent avoir en elle qu'une *femelle*, une *servante*, *une machine à produire des petits*. Ce sont des *mâles*, *ce ne sont pas encore des hommes*.

Les émancipateurs veulent le perfectionnement de l'espèce humaine sous le triple point de vue physique, intellectuel et moral : ils savent qu'on n'améliore pas les races sans choisir et rendre les mères plus parfaites.

Les non-émancipateurs ont bien autre chose en tête, ma foi, que l'amélioration de l'espèce : que leurs enfants soient inintelligents, méchants, laids, difformes; ils songent bien moins à cela qu'à être *les maîtres*. Sont-ils assez physiologistes pour avoir seulement songé que les facultés *dépendent de l'organisation*, que l'organisation est modifiable, que les modifications se transmettent, que la femme a une immense part dans cette transmission, une part peut-être plus grande que l'homme? Qu'il est donc *essentiel* de la mettre en état de remplir cette grande fonction de la manière la plus utile à l'humanité.

Les émancipateurs veulent que l'humanité marche en avant, qu'elle n'oscille plus entre le passé et l'avenir; ils savent quelle est l'influence des femmes d'abord sur les enfants, puis sur les hommes; ils savent que la femme ne peut servir le progrès *que si elle y trouve son compte;* qu'elle ne l'y trouvera que par la

liberté ; qu'elle ne l'aimera que si son intelligence s'élève par l'étude, que si son cœur se purifie des petits égoïsmes de famille par l'amour prédominant de la grande famille humaine. Comme ils veulent sincèrement le but, ils veulent sincèrement les moyens : tant que la moitié du genre humain travaillera comme elle le fait à détruire l'édifice construit par *quelques membres* de l'autre moitié ; tant qu'une moitié du genre humain, *celle qui gouverne occultement l'autre*, aura la face tournée vers le passé, les jalons qui indiquent l'avenir seront menacés d'être arrachés. Faites-vous un crime aux émancipateurs de le comprendre, de vouloir conjurer le péril, et faites-vous une vertu aux non-émancipateurs du sot orgueil qui leur met une cataracte sur les yeux ?

Encore quelques mots et j'aurai fini. Vous aimeriez autant, me dites-vous, que je ne prisse point avec vous des airs de *Fouette-Coco*. Je le crois sans peine. Mais, avez-vous bien le droit de vous en plaindre, vous qui vous êtes constitué le *Père-Fouetteur* des économistes et des socialistes ? Je n'irai jamais envers vous jusqu'où vous êtes allé envers eux. Il faut que vous preniez votre parti de ma forme brusque, quelquefois dure. Je suis implacable à l'égard de ce qui me paraît faux et injuste ; et, fussiez-vous mon frère, je ne vous combattrais par moins âprement : avant tout lien de cœur et de famille, doivent passer l'amour de la justice et celui de l'humanité.

Je dois maintenant à mes lecteurs et à vous, Monsieur, l'exposé de la thèse que j'entreprends de soutenir : car le mot *Émancipation des femmes* a été et est encore bien diversement interprété.

Devant le droit, l'homme et la femme *sont égaux*, soit qu'on admette l'égalité de facultés, soit qu'on la repousse.

Mais pour qu'une vérité soit utile, il faut qu'elle convienne au milieu dans lequel on veut l'introduire.

Le *droit absolu* étant reconnu, reste la pratique. Dans la pratique, je vois deux sortes de droits : la femme est mûre pour l'exercice de l'un d'eux; mais je reconnais que la pratique du second serait dangereuse actuellement par suite de l'éducation que la plupart d'entr'elles ont reçue. Vous me comprenez sans qu'il soit nécessaire que je m'explique plus clairement dans une Revue qui doit s'interdire les matières sociales et politiques.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Les directeurs de la *Revue* m'ayant prévenue que mon adversaire refusait de continuer la polémique, je résumai ainsi son *Credo* sur les droits et la nature de la femme dans la *Revue* de mars 1857 :

A MM. les directeurs de la Revue philosophique et religieuse.

Messieurs,

Vous me prévenez que M. Proudhon ne *veut* pas répondre aux questions que je lui ai posées; je n'ai ni les moyens ni la volonté de l'y contraindre. Je ne rechercherai pas les motifs de sa détermination; je n'ai pour le moment qu'à enregistrer son *Credo*, qui peut se résumer ainsi :

« Je crois qu'*entre l'homme et la femme il y a une séparation de*

même nature que celle que la différence de race met entre les animaux ;

« Je crois que, *par nature et par destination, la femme n'est ni associée, ni fonctionnaire, ni citoyenne ;*

« Je crois que, *dans l'atelier social, elle n'est, jusqu'à son mariage, qu'apprentie, tout au plus sous-maîtresse ;*

« Je crois qu'*elle est mineure dans la famille, l'art, la science, l'industrie, la philosophie, et qu'elle n'est* RIEN *dans la cité ;*

« Je crois qu'*elle ne peut être que ménagère ou courtisane ;*

« Je crois qu'*elle est incapable de se connaître et de se régir ;*

« Je crois fermement que la base *de l'égalité des droits* est dans la *simple qualité d'être humain;* or, la femme *ne pouvant avoir des droits égaux à ceux de l'homme, j'affirme qu'elle n'appartient pas à l'espèce humaine.* »

M. Proudhon sent-il combien son *Credo* est en opposition avec la science, avec les faits, avec la loi du progrès, avec les tendances de notre siècle, et *n'ose-t-il* tenter de le justifier par des preuves ?

Sent-il que ce *Credo* le classe parmi les fauteurs du dogmatisme du moyen âge, et *recule-t-il* devant une telle responsabilité ?

S'il en était ainsi, je le louerais de son prudent silence, et mon plus vif désir serait qu'il le gardât toujours sur la question qui nous divise. Pour traiter un sujet il faut *l'aimer et le comprendre;* je n'oserais dire que M. Proudhon *n'aime pas* la femme, mais ce que j'affirme, c'est qu'il *ne la comprend pas :* il ne voit en elle que la *femelle de l'homme;* son organisation particulière paraît le rendre impropre à l'examen d'un tel sujet. M. Proudhon, dans l'ouvrage qu'il prépare, promet de traiter la question du rôle et

des droits de la femme ; si sa doctrine a pour base les affirmations paradoxales de son *Credo*, j'espère qu'il prendra, cette fois, la peine de les appuyer au moins sur des semblants de preuves que j'examinerai avec toute l'attention dont je suis capable. M. Proudhon, *reculant* devant la discussion, ne peut échapper à ma critique.

Agréez, Messieurs, etc.

Les deux Études de M. Proudhon ne sont que le développement de ce *Credo*.

J'ai promis de disséquer l'auteur, ainsi vais-je faire.

Qu'on ne me reproche pas d'être impitoyable ; M. Proudhon l'a mérité ;

Qu'on ne me reproche pas d'être une machine à raisonnement ; avec un tel adversaire, on ne doit être que cela.

Qu'on ne me reproche pas d'être brutale ; M. Proudhon s'est montré à l'égard des femmes, même des plus illustres, d'une brutalité et d'une injustice qui dépassent toutes les bornes. Si je suis brutale, je m'efforcerai, moi, de ne pas être injuste.

Pour la commodité des lecteurs et la plus facile compréhension de mon exposition et de ma critique, je diviserai ce travail en plusieurs paragraphes.

I

Eh bien ! Monsieur Proudhon, vous avez voulu la guerre avec les femmes !... Guerre vous aurez.

Vous avez écrit, non sans raison, que *les Comtois sont une race*

tétue : or je suis votre compatriote ; et comme la femme pousse généralement plus loin que l'homme les qualités et les défauts, je vous dis : *à têtu, tétue et demie.*

J'ai levé le drapeau sous lequel s'abriteront un jour vos filles, si elles sont dignes du nom qu'elles portent ; je le tiendra d'une main ferme, et ne le laisserai jamais abattre ; contre vos pareils, j'ai un cœur et des griffes de lionne.

Vous débutez par dire que vous ne vouliez point traiter de l'égalité des sexes, mais qu'*une demi douzaine d'insurgées, aux doigts tachés d'encre, vous ayant mis un défi d'oser tirer la question au clair, vous établirez sur faits et pièces l'*INFÉRIORITÉ PHYSIQUE, INTELLECTUELLE ET MORALE DE LA FEMME ; que vous prouverez que *son émancipation est la même chose que sa prostitution ;* et prendrez en main sa défense contre les divagations de *quelques impures que le péché a rendues folles* (3e volume, p. 337).

Moi seule, vous enfermant dans un cercle de contradictions, ai osé vous défier de tirer la question au clair : je résume donc en moi les *quelques impures que le péché a rendues folles.*

De semblables outrages ne peuvent m'atteindre, Monsieur ; l'estime, la considération, l'amitié précieuse d'hommes et de femmes éminemment recommandables, suffisent à réduire à néant d'indignes insinuations. Aussi ne les relèverais-je pas, tant elles m'inspirent de dédain, si je n'avais à vous dire que le temps est passé où l'on pouvait espérer étouffer la voix d'une femme en attaquant sa pureté.

Si, à l'homme qui réclame ses droits et veut en prouver la légitimité, vous ne demandez pas s'il est probe, chaste, etc. ; à

la femme qui fait la même revendication, vous n'avez pas à le demander davantage.

J'aurais donc le malheur d'être ce qu'il y a de pire au monde sous le rapport de la chasteté, que cela n'amoindrirait nullement la valeur de ma revendication.

Je répugne à toute justification ; mais je dois à la sainte cause que je défends, je dois à mes amis de vous dire que l'éducation morale que m'a donnée ma sainte et regrettable mère, des études scientifiques et philosophiques sérieuses, des occupations continuelles m'ont maintenue dans ce qu'on appelle vulgairement la bonne voie, et ont affermi l'horreur que j'éprouve pour toute tyrannie, *qu'elle s'appelle homme ou tempérament.*

Vous accusez votre biographe d'avoir commis une indignité en dirigeant une insinuation contre une femme, parce que cette femme est la vôtre ; quelle indignité ne commettez-vous pas vous-même en en outrageant plusieurs ?

Et si vous blâmez ceux qui calomnient les mœurs de M. Proudhon, parce qu'il n'est pas de leur avis, de quel œil croyez-vous qu'on regarde vos insinuations calomnieuses contre des femmes parce qu'elles ne pensent pas comme vous ?

Vous prétendez que nous n'avons plus de mœurs, parce que nous manquons de respect à la dignité d'autrui : qui donc plus que vous, Monsieur, a donné ce détestable exemple ? Vous qui vous dites champion des principes de 89, quels hommes et quelles femmes attaquez-vous ?

Ceux et celles qui sont à différents degrés, à divers points de vue dans le courant de ces principes.

Votre colère n'a point de bornes contre G. Sand, notre grand

prosateur, l'auteur des bulletins de la république de 48. Vous dépréciez Mme de Stael, *que vous n'avez pas lue*, et qui était plus avancée que la plupart des écrivains mâles de son époque.

Deux échafauds se dressent, deux femmes y montent : Mme Roland et Marie-Antoinette. Ce n'est pas moi, femme, qui jetterai l'insulte à la reine décapitée, mourant avec dignité, avec courage; non, devant le billot je m'incline et j'essuie mes larmes, quelle que soit la tête qui vienne s'y poser. Mais enfin Marie-Antoinette mourait victime des fautes que lui avait fait commettre son éducation princière contre les principes nouveaux, tandis que Mme Roland, la chaste et noble femme, mourait pour la révolution et mourait en la bénissant.

D'où vient que vous saluez la reine de vos sympathies et que vous n'avez, pour la révolutionnaire, que des paroles de blâme et de dédain ?

Et les hommes qui appartiennent au grand parti de l'avenir, comment les traitez-vous ?

Les Girondins, *femmelins ;*

Robespierre et ses adhérents, *castrats ;*

Le doux Bernardin de Saint-Pierre, *femmelin ;*

M. Legouvé et ceux qui pensent comme lui sur l'émancipation des femmes, *femmelins ;*

M. de Girardin, *absurde ;*

Béranger, *pitoyable auteur et femmelin ;*

Jean-Jacques, non seulement le prince des *femmelins*, mais *le plus grand ennemi du peuple et de la révolution*, lui qui est évidemment le principal auteur de notre révolution française.

N'est-il pas permis de vous demander, Monsieur, si vous êtes pour ou contre la révolution.

M. Proudhon, vous avez perdu vos droits à tout ménagement, puisque vous ne ménagez pas ceux qui ne vous ont ni offensé, ni provoqué, ceux qui n'ont point prétendu vous asservir : les hommes ont manqué de courage ; ils auraient dû vous arrêter lorsque vous vous engagiez sur la pente des personnalités blessantes ; ce qu'ils n'ont pas fait, je le fais, moi femme, qui ne crains ni rien ni personne que ma conscience.

M. Proudhon, le plus grand ennemi du peuple, est l'écrivain qui, foulant aux pieds la raison et la conscience, la science et les faits, appelle à son aide toutes les ignorances, tous les despotismes du passé pour égarer l'esprit du peuple sur les droits de la moitié de l'espèce humaine.

M. Proudhon, le plus grand ennemi de la révolution, est celui qui la montre aux femmes comme un épouvantail ; qui les détache de sa sainte cause en la confondant avec la négation de leurs droits ; qui attaque et vilipende les gens de progrès ; qui ose enfin, au nom des principes d'émancipation générale, proclamer l'annihilation sociale et la servitude conjugale de toute une moitié de l'humanité.

Voilà, Monsieur, l'*ennemi* du peuple et de la révolution.

II

J'en étais là de ma réponse lorsque, m'étant reposée pour reprendre haleine et réfléchir, je me calmai.

Ah ça ! me dis-je, ai-je donc le sens commun de prendre

au sérieux cette chose informe qu'honorent du nom de théorie, de braves gens que les coups de grosse caisse et de tam-tam de M. Proudhon étourdissent à tel point qu'ils en voient des étoiles en plein midi et le soleil en plein minuit? Voyons, calmons-nous; ne donnons pas à la chose plus d'importance qu'elle n'en a; et puisqu'il faut que j'expose cette chose à mes lecteurs, faisons-le du ton qui convient. Laissons M. Proudhon s'expliquer lui-même.

Aussitôt cette bonne résolution prise, j'évoquai M. Proudhon, et lui dis en toute humilité : Maître, je viens à vous pour que vous me disiez ce que c'est que la Femme et aussi un peu ce que c'est que l'homme.

M. Proudhon. Vous faites bien; car moi seul suis capable de vous renseigner; écoutez-moi donc.

« L'être humain complet, *adéquat à sa destinée*, je parle du « physique, c'est le mâle qui, par sa virilité, atteint le plus « haut degré de tension musculaire et nerveuse que comporte « sa nature et sa fin, et par là le maximum d'action dans le « travail et le combat.

« La femme est un diminutif de l'homme à qui il manque « un organe pour devenir autre chose qu'un éphèbe.

« Elle est un *réceptacle pour les germes que seul l'homme pro-* « *duit*, un lieu d'*incubation* comme la terre pour le grain de blé; « *organe inerte* par lui-même et sans but par rapport à la « femme. Une semblable organisation..... *présuppose la subor-* « *dination du sujet*.

« En elle-même, je parle toujours du physique, *la femme* « *n'a pas de raison d'être : c'est un instrument de reproduc-*

« *tion* qu'il a plu à la nature de choisir de préférence à tout « autre.

« La femme, de ce premier chef, est inférieure devant « l'homme : une *sorte de moyen terme entre lui et le reste du « règne animal.* »

(3e volume : La Justice, etc., p. 339.)

Et remarquez que je ne suis pas seul de mon avis : « La « femme n'est pas seulement autre que l'homme, disait Para- « celse ; elle est autre parce qu'elle est moindre, parce que son « sexe constitue pour elle une faculté de moins. Là où la « virilité manque, le sujet est incomplet ; là où elle est ôtée le « sujet déchoit.

« Il ne lui manque (*à la femme*) au point de vue physique que « de *produire des germes.*

« De même au point de vue de l'intelligence la femme a des « perceptions, de la mémoire, de l'imagination ; elle est capable « d'attention, de réflexion, de jugement : que lui manque-t-il ? « De produire des germes, c'est à dire des idées. (*Id.* p. 354).

Or, suivez bien mon raisonnement : étant admis que la *force compte pour quelque chose dans l'établissement du droit* (*Id.* p. 442) ; étant admis, d'autre part, que la femme est un tiers moins forte que l'homme, elle sera donc à l'homme, sous le rapport physique, comme 2 est à 3. Conséquemment dans l'atelier social, la valeur des produits de la femme, sera d'un tiers au dessous de celle des produits de l'homme ; donc dans la répartition des avantages sociaux, la proportion sera la même : *voilà ce que dit la justice.*

L'homme sera toujours le plus fort et toujours produira le

plus, « *ce qui veut dire que l'homme sera le maître et que la femme* « *obéira : dura lex, sed lex.* » (*Id.* p. 342.)

D'ailleurs, songez-y, la femme tombe à la charge de l'homme pendant la gésine; sa faiblesse physique, ses infirmités, sa maternité, l'excluent *fatalement* et *juridiquement* de toute direction politique, doctrinale, industrielle (*Id.* p. 243).

Passons maintenant au second point. Mais d'abord retenez bien ceci, c'est que la femme, comme toute chose, est antinomique; la femme considérée en dehors de l'influence de l'homme, c'est la thèse; la femme considérée sous l'influence de l'homme, c'est l'antithèse : or, c'est la thèse que nous examinons maintenant. Abordons donc la femme *thétique* sous le rapport intellectuel.

Nous admettrons d'abord comme principe, que la *pensée est proportionnelle à la force* (*Id.* p. 349); d'où nous sommes en droit de conclure que l'homme a l'intelligence plus forte que la femme. Aussi voyons-nous l'homme seul posséder le génie. Quant à la femme, elle n'est rien dans la science; on ne lui doit aucune invention, *pas même sa quenouille et son fuseau.* Elle ne *généralise* point, ne *synthétise* point; son esprit est anti-métaphysique; *elle ne peut produire d'œuvre régulière, pas même un roman; elle ne compose que des macédoines, des monstres;* « elle « fait des épigrammes, de la satire, ne sait pas formuler un « jugement, ni le motiver; ce n'est pas elle qui a créé les mots « abstraits : cause, temps, espace, quantité, rapport..... *la* « *femme est une vraie table tournante.* » (*Id.* p. 357.)

Je vous ai déjà dit que la femme ne produit pas plus de germes intellectuels que de germes physiques : son infériorité

intellectuelle « porte sur la qualité du produit autant que sur « l'intensité et la durée de l'action et, comme dans cette faible « nature, la défectuosité de l'idée résulte du peu d'énergie de « la pensée, on peut bien dire que la femme *a l'esprit essentiel-* « *lement faux, d'une fausseté* irrémédiable. (*Id.* p. 349.)

« Des idées décousues, des raisonnements à contre-sens, des « chimères prises pour des réalités, de vaines analogies érigées « en principes, une direction d'esprit fatalement inclinée vers « l'anéantissement : Voilà l'intelligence de la femme. » (*Id.* p. 348.)

Oui la femme « *est un être passif, énervant, dont la conversa-* « *tion épuise comme les embrassements. Celui qui veut conserver* « *entière la force de son esprit et de son corps, la fuira.* » (*Id.* p. 359.)

« *Sans l'homme qui lui sert de révélateur et de verbe, elle ne* « *sortirait pas de l'état bestial.* »

Moi. Calmez-vous, Maître, et dites-moi s'il est vrai que vous ayez maltraité les femmes de lettres.

M. Proudhon. Des femmes de lettres! Est-ce qu'il y en a? « La femme auteur n'existe pas; c'est une contradiction. Le « rôle de la femme dans les lettres, est le même que dans la « manufacture; elle sert là où le génie n'est plus de service, « comme une broche, comme une bobine. (*Id.* p. 360.)

« En retranchant d'un livre de femme ce qui vient d'emprunt, « imitation, lieu commun et grapillage, il se réduit à quelques « gentillesses; comme philosophie à rien. A la commandite des « idées, la femme n'apporte rien du sien, pas plus qu'à la géné- « ration. » (*Id.* p. 359.)

Moi. Ah! je comprends : vous voulez dire que, comme auteur, la femme de génie n'existe pas. Mais à ce compte, sur tant d'hommes qui écrivent, combien y en a-t-il parmi eux qui aient du génie et n'empruntent rien à personne?

M. Proudhon. Je conviens qu'il y a beaucoup de femmelins; ce qui n'empêche pas que la femme ferait mieux *d'aller repasser ses collerettes*, que de se mêler d'écrire; car « on peut l'affirmer « sans crainte de calomnie, la femme qui s'ingère de philoso- « pher et d'écrire, tue sa progéniture par le travail de son « cerveau et ses baisers qui sentent l'homme; le plus sûr pour « elle et le plus honorable est de renoncer à la famille et à la « maternité; la destinée l'a marquée au front; faite seulement « pour l'amour, le titre de concubine lui suffit, sinon cour- « tisane. » (*Id.* p. 359.)

Considérons maintenant la femme *thétique* sous le point de vue moral. Nous admettrons d'abord comme principe *que la vertu est en raison de la force et de l'intelligence*, d'où nous sommes en droit de conclure que l'homme est plus vertueux que la femme..... Ne riez pas : cela trouble mes idées. Je vais plus loin : l'homme seul est vertueux; l'homme seul a le sens de la justice; l'homme seul a la compréhension du droit. Dites-moi, je vous prie « qui produit chez l'homme cette énergie de « volonté, cette confiance en lui-même, cette franchise, cette « audace, toutes ces qualités puissantes que l'on est convenu « de désigner par un seul mot, le Moral? Qui lui inspire avec le « sentiment de sa dignité, le dégoût du mensonge, la haine de « l'injustice, et l'horreur de toute domination? Rien autre « chose que la conscience de sa force et de sa raison. »

Moi. Mais alors, Maître, si l'homme est tout cela, pourquoi donc reprochez-vous aux hommes de notre époque de manquer de courage, de dignité, de justice, de raison, de bonne foi? Quand je reprends par le menu les terribles réquisitoires que vous avez fulminés contre la gent masculine, je ne comprends pas du tout le sens de la tirade que vous venez de me débiter.

M. Proudhon. Considérez ce que vous nommez irrévérencieusement une tirade, comme le repoussoir obligé de l'immoralité féminine.

Elle n'est que pour mettre en relief cette vérité : que « la « conscience de la femme est plus débile de toute la différence « qui sépare son esprit du nôtre; sa moralité est d'une autre « nature ; ce qu'elle conçoit comme bien et mal, n'est pas iden- « tiquement le même que ce que l'homme conçoit lui-même « comme bien et mal, en sorte que, relativement à nous, *la « femme peut être qualifiée un être immoral.*

« *Par sa nature* (elle) *est dans un état de démoralisation cons- « tante*, toujours en deça ou au delà de la justice..... La justice « lui est insupportable..... Sa conscience est antijuridique. » (*Id.* p. 364 et 365.)

Elle est aristocrate, aime les priviléges, les distinctions; « dans toutes les révolutions qui ont la liberté et l'égalité pour « objet, ce sont les femmes qui résistent le plus. Elles ont fait « plus de mal à la révolution de Février que toutes les forces « conjurées de la réaction virile. (*Id.* p. 366.)

« Les femmes ont si peu le sens juridique, que le législateur « qui a fixé l'âge de la responsabilité morale, pour les deux « sexes, à seize ans, aurait pu la reculer pour les femmes jusqu'à

« quarante-cinq. *La femme ne vaut décidément comme conscience* « *qu'à cet âge.* » (*Id.* p. 372.)

D'elle-même, la femme est *impudique* (*Id.* p. 372). C'est donc de l'homme qu'elle reçoit la pudeur « qui est le produit « de la dignité virile, le corollaire de la justice. (*Id.* p. 371.)

« La femme n'a pas d'autre inclination, pas d'autre aptitude « que l'amour.

« Aux œuvres de l'amour, l'initiative appartient vraiment à « la femme. » (*Id.* p. 371.)

Moi. Que de gens vous allez surprendre, Maître, en leur révélant que *la pudeur vient de l'homme;* que conséquemment toutes les jeunes filles séduites, toutes les petites filles dont les tribunaux punissent les corrupteurs et les violateurs, ne sont que des coquines qui ont, par leur initiative, fait oublier aux hommes leur rôle d'inspirateur de chasteté!

Vous m'éclairez, illustre Maître; et je vais écrire un mémoire pour demander que toutes les femmes et filles séduites et violées soient punies comme elles le méritent; et que, pour consoler les séducteurs, suborneurs, corrupteurs et violateurs, pauvres victimes innocentes de la férocité féminine, d'avoir péché contre le *corollaire de la justice et le produit de la dignité virile,* on cultive force roses, afin que les maires des quarante mille communes de France et de celles de l'Algérie les couronnent rosiers.

M. Proudhon. Raillez tant qu'il vous plaira; la femme n'en est pas moins si perverse de sa nature que, par inclination, elle recherche les mâles laids, vieux et méchants. (*Id.* p. 366.)

Moi. N'est-ce pas un peu exagéré, Maître?

M. Proudhon (*oubliant ce qu'il vient de dire*). « La femme

« préfère toujours un mannequin joli, gentil, à un honnête « homme; un galantin, un fripon, en obtient tout ce qu'il veut : « elle n'a que du dédain pour l'homme capable de sacrifier son « amour à sa conscience. » (*Id.* p. 366.)

Vous voyez ce qu'est la femme : « *Improductive par nature,* « *inerte, sans industrie, ni entendement, sans justice et sans* « *pudeur*, elle a besoin qu'un père, un frère, un amant, un « époux, un maître, un homme enfin, lui donne, si je puis « ainsi dire, l'aimantation qui la rend capable des vertus viriles, « des facultés sociales et intellectuelles. » (*Id.* p. 372.)

Et comme « toute sa philosophie, sa religion, sa politique, « son économie, son industrie se résolvent en un mot : Amour. « (*Id.* p. 373.)

« Irons-nous maintenant de cet être tout entier à l'amour « faire un contre-maître, un ingénieur, un capitaine, un négo- « ciant, un financier, un économiste, un administrateur, un « savant, un artiste, un professeur, un philosophe, un légis- « lateur, un juge, un orateur, un général d'armée, un chef « d'État ?

« La question porte en elle-même sa réponse. » (*Id.* p. 374.)

J'ai posé et prouvé ma thèse, je vais prendre mes conclusions.

« Puisque dans l'action économique, politique et sociale, la « force du corps et celle de l'esprit concourent ensemble et se « multiplient l'une par l'autre, la valeur physique et intellec- « tuelle de l'homme sera à la valeur physique et intellectuelle « de la femme comme 3 × 3 est à 2 × 2, soit 9 à 4. (*Id.* « p. 360.)

« Au point de vue moral comme au point de vue physique et

« intellectuel, sa valeur, (*celle de la femme*) est encore comme « 2 est à 3.

« Leur part d'influence comparée entre eux, sera comme « 3 × 3 × 3 est à 2 × 2 × 2, soit 27 à 8.

« Dans ces conditions la femme ne peut prétendre à balancer « la puissance virile; sa subordination est inévitable. De par la « nature et devant la justice, elle ne pèse pas le tiers de « l'homme. » (*Id.* p. 375.)

Avez-vous bien compris?

Moi. Fort bien. Votre théorie, si théorie il y a, n'est qu'un tissu de paradoxes; vos prétendus principes *sont démentis par les faits*, vos conséquences *sont également démenties par les faits;* vous *affirmez* comme un révélateur, mais vous *ne prouvez jamais* comme doit le faire un philosophe. Il y a tellement d'ignorance et de sotte métaphysique dans tout ce que vous dites, que j'aime mieux vous croire de *mauvaise foi*, que d'être obligée de vous prendre en dédain.

Je vous ai patiemment écoutée lorsque vous m'avez dit, en le disant de toutes les femmes :

Vous êtes inerte, passive; vous n'avez le germe de rien;

Vous êtes un intermédiaire entre l'homme et l'animal, vous n'avez pas de raison d'être;

Vous êtes immorale; impudique, imbécile, aristocrate, ennemie de la liberté, de l'égalité et de la justice;

A votre tour, tâchez de m'écouter tranquillement pendant que je réfuterai vos dires par des faits, par la science et par la raison.

III

Il n'y a, de votre propre aveu, qu'une bonne méthode de démonstration, c'est celle d'appuyer toute affirmation *sur des faits bien établis, non contredits par d'autres, légitimement sériés.*

Voyons comment vous avez suivi cette méthode.

Pour nous prouver que la femme *thétique* ou considérée en dehors de l'influence de l'homme, est telle que vous la dépeignez, il faut, d'après la méthode rationnelle, que vous nous mettiez en présence d'une ménagerie de ces femmes, puis d'une autre ménagerie composée d'hommes n'ayant jamais subi l'influence de la femme, afin que nous puissions vérifier par nous-mêmes l'activité native de ceux-ci et l'inertie native de celles-là. Avez-vous eu à votre disposition, avez-vous à la nôtre ces preuves de fait?

Non : et si vous ne les avez ni ne pouvez les avoir, qu'est-ce que votre thèse, sinon l'illusion d'un cerveau malade d'orgueil et de haine pour la femme?

1o Vous dites : l'homme seul produit les germes physiques, l'anatomie répond : *C'est la femme qui produit le germe ;* l'organe qui, chez elle, comme chez les autres femelles, remplit cette fonction, est l'ovaire.

2o Vous dites : la femme est un diminutif de l'homme; c'est un mâle imparfait, l'anatomie dit : *l'homme et la femme sont deux êtres distincts, chacun complets*, munis chacun d'un appareil spécial, *aussi nécessaires* l'un que l'autre.

3o Vous dites avec Paracelse, dont ce n'est pas la seule

sottise, *où la virilité manque, l'être est incomplet; où elle est ôtée, il déchoit*. Le simple bon sens répond : l'être ne peut être incomplet ou déchoir, que *s'il s'éloigne de son type;* or, le type de la femme est la *féminité*, non la *masculinité*... Si, comme vous, j'étais amoureuse du paradoxe, je dirais : *l'homme est une femme* incomplète, puisque c'est la femme qui produit le germe; son rôle est très douteux dans la reproduction, et la science pourra bien apprendre à s'en passer un jour. C'est le paradoxe d'Auguste Comte; il vaut le vôtre.

Pour prouver que la femme n'est qu'un mâle imparfait, il faudrait établir par des faits, que l'homme auquel on retranche la virilité, voit se développer en lui les organes propres à la femme; devient apte à la conception, à la gestation, à l'accouchement, à l'allaitement. Or je n'ai jamais appris qu'aucun gardien du sérail se fut transformé en odalisque; et vous, mon Maître?

4o Vous dites : les organes propres à la femme sont inertes et sans but pour elle; la Physiologie répond : le travail qu'accomplissent ces organes est immense; la grossesse et la crise qui la termine, en sont d'incontestables preuves. L'influence de ces organes se fait sentir non seulement sur la santé générale, mais dans l'ordre intellectuel et moral. La Pathologie, non moins éloquente, nous peint les désordres profonds qu'amène chez la femme la continence forcée, l'incontinence, l'excès ou la perversion de vitalité de ces organes que vous prétendez inertes.

5o Vous dites : la femme est une terre, un lieu d'incubation pour le germe. L'anatomie vous a répondu que la femme *seule* produit le germe. Lisez ce que j'ai répondu à votre ami Michelet

au sujet de la ressemblance des enfants, et vous saurez ce que les faits ajoutent à la réponse de la science. Votre affirmation n'est pas moins absurde en présence de ces faits que celle d'un ignorant qui prétendrait que la terre à laquelle on confierait de la graine d'œillet ou de chêne, a la propriété d'en faire sortir des roses et des palmiers.

De cette supposition *fausse* que la femme n'a pas de germes au physique, vous concluez : donc elle n'a pas de germes intellectuels et moraux..... Est-ce bien vous qui osez accuser la femme de *prendre de fausses analogies pour des principes?*

Convenez que, quand un homme s'en permet d'aussi folichonnes, et les prend pour des principes, on doit avoir plus envie de rire que de se fâcher.

6o Vous dites qu'intellectuellement et moralement la femme est, par elle-même, un néant.

Or, si je ne m'abuse, vous admettez que nos fonctions ont pour base nos organes, et vous placez les fonctions de l'intelligence et de la moralité dans le cerveau, conçu selon Gall ou à peu près.

Eh bien! l'Anatomie vous dit : chez les deux sexes la masse cérébrale est semblable pour la composition et, ajoute la Phrénologie, pour le nombre des organes. La Biologie ajoute : la loi de développement de nos organes est l'*exercice* qui suppose l'action et la réaction, dont le résultat est d'augmenter le volume, la consistance et la vitalité de l'organe exercé.

Il s'agissait donc, pour convaincre vos lecteurs de la vérité de vos affirmations, d'établir que *les deux sexes sont soumis aux mêmes exercices du cerveau, aux mêmes excitants*, et que, malgré

cette identité d'éducation, la femme reste constamment inférieure. Avez-vous fait cette preuve? Y avez-vous même songé? Non. Car si vous y aviez songé, votre thèse était coulée à fond, puisque vous auriez été obligé de vous avouer que l'homme et la femme ne peuvent se ressembler, car on dit à l'homme dès son enfance : résiste, lutte;

A la femme : cède, soumets-toi toujours.

A l'homme : sois toi-même, dis hardiment ta pensée; l'ambition est une vertu; tu peux prétendre à tout.

A la femme : dissimule, calcule ta moindre parole, respecte les préjugés; la modestie, l'abnégation : voilà ton lot; tu ne peux arriver à rien.

A l'homme : la science, le talent, le courage t'ouvriront toutes les carrières, te feront honorer de tous.

A la femme : la science t'est inutile : si tu en as, tu passeras pour une pédante; et si tu as du courage, tu seras dédaigneusement appelée *Virago*.

A l'homme : pour toi sont institués les lycées, les universités, les écoles spéciales, les grands prix; tous les établissements qui peuvent développer ton intelligence; toutes les bibliothèques où est accumulée la science du passé.

A la femme : pour toi l'histoire en madrigaux, la lecture des livres d'heures et des romans. Tu n'as que faire de lycées, d'écoles spéciales, de grands prix, de rien qui élève ton esprit et agrandisse tes vues : une femme savante est si ridicule!

Il faut que l'homme montre la science qu'il n'a souvent qu'en superficie, mais que la femme dissimule celle qu'elle possède réellement.

Il faut que l'homme paraisse courageux quand souvent il n'est qu'un lâche ; mais que la femme feigne la poltronnerie, quand en réalité elle n'a pas peur.

Car où l'homme est réputé grand, sublime, on trouve la femme ridicule, quelquefois odieuse.

Si vous vous étiez constaté, comme vous deviez le faire, ces gymnastiques diamétralement opposées, l'une tendant à développer l'être, à l'ennoblir, l'autre à l'abaisser, à l'imbécilifier, au lieu d'écrire les sottises que vous avez écrites, vous vous seriez dit : il faut que la femme ait bien de l'initiative pour résister à l'inique système de compression qui pèse sur elle ; il faut qu'elle ait bien du ressort pour se montrer si souvent supérieure à la plupart des hommes en intelligence, et *toujours en moralité.*

Je serais curieuse de savoir, Monsieur, ce que seraient vos mâles s'ils étaient soumis au même système que nous. Regardez donc ceux qui n'ont pas passé par vos études, et dites-moi s'ils ne sont pas généralement au dessous des femmes non cultivées. Regardez donc les hommes qui ont subi l'éducation féminine ; est-ce qu'ils n'ont pas toutes les mièvreries, toute l'étroitesse d'esprit des femmelettes ?

Voyez au contraire ces femmes qui, par la volonté de leurs éducateurs ou leur propre énergie, ont été soumises à la discipline masculine et, sur votre conscience, dites-moi si elles n'égalent pas les plus intelligents, les plus fermes d'entre vous ?

7o Vous dites : la force intellectuelle est en raison de la force physique. Les *faits* répondent : les grandes pensées, les œuvres utiles datent de l'époque où les forces physiques commencent à

décliner. Les *faits* disent encore : le tempérament athléthique, qui est le *plus* vigoureux, est le *moins intellectuel :* les statuaires l'ont bien compris, eux qui taillent Hercule avec un gros corps et une petite tête.

8o Vous dites que la moralité est en raison *directe* de la force physique et intellectuelle combinées : c'est une plaisanterie que nous ne réfuterons pas ; tout le monde sait trop bien que ces choses n'ont aucun rapport, et que les *faits* démentent votre assertion.

9o Vous dites : la femme étant moins forte d'un tiers, aura dans l'atelier social un tiers de priviléges de moins que l'homme.

Sur quels éléments établissez-vous cette proportion ? Pour l'établir, avez-vous promené un dynamomètre dans nos départements, et mesuré la force de chaque homme et de chaque femme ?

Mais votre affirmation fût-elle vraie, est-ce qu'on n'emploie que la *force* dans l'atelier social ? et l'*adresse*, qu'en faisons-nous, grand économiste ? Quels muscles samsoniens faut-il pour tenir des écritures, administrer, mesurer des étoffes, couper et coudre des vêtements, etc., etc. ?

Et quel est le but de la civilisation, si ce n'est de nous décharger de l'emploi de notre force sur les machines, afin de n'employer que notre intelligence et notre adresse ?

10o Vous dites : les infirmités, la faiblesse, la maternité de la femme, son aptitude à l'amour l'excluent de toute fonction ; elle est *juridiquement et fatalement* exclue de toute direction politique, industrielle et doctrinale.

Elle ne peut être chef politique..... Et l'histoire nous montre un grand nombre d'impératrices, de reines, de régentes, de princesses souveraines qui ont gouverné avec sagesse, avec gloire, et se sont montrées très supérieures à beaucoup de souverains... à moins que Marie-Thérèse, Catherine II, Isabelle et Blanche de Castille et beaucoup d'autres ne soient que des Mythes.

La femme ne peut être législateur..... toutes les femmes que je viens de citer, l'ont été et beaucoup d'autres encore.

Les femmes ne peuvent être ni philosophes ni professeurs...

Hypathie, massacrée par les chrétiens, professait la Philosophie avec éclat; dans le moyen âge et plus tard, des Italiennes ont rempli des chaires de Philosophie, de Droit, de Mathématiques, et ont excité l'admiration et l'enthousiasme; en France, à l'heure qu'il est, des polytechniciens font très grand cas de *la géomètre* Sophie Germain qui s'avisait de comprendre Kant.

La femme ne peut être négociante, administratrice..... Et une grande partie de la population féminine se livre au négoce, remplit les emplois du commerce. On avoue même que c'est au génie administratif des femmes qu'est presque toujours due la prospérité des maisons.

La femme ne peut être contre-maître, chef d'atelier.... Or une foule de femmes dirigent des ateliers, inventent, perfectionnent, tiennent seules des fabriques et contribuent par leur goût et leur activité à l'accroissement de la richesse nationale, et à la réputation industrielle de notre France.

La femme ne peut être artiste..... Et tout le monde sait que le plus grand artiste littéraire de notre époque est une femme,

G. Sand; et tout le monde s'est incliné devant Duchesnois, Mars, Georges, Maxime, Ristori, Rachel, Dorval; et tout le monde s'est arrêté devant les belles toiles de Rosa Bonheur; et depuis le réveil des beaux-arts, chaque siècle a enregistré quelques femmes célèbres.

Nous rencontrons la femme partout, travaillant partout, rivalisant avec l'homme.... et M. Proudhon prétend qu'elle ne peut être nulle part, qu'elle en est exclue *fatalement* et *juridiquement;* que si elle gouverne et légifère comme Marie-Thérèse, c'est une contradiction.

Que si elle philosophe comme Hypathie, c'est une contradiction;

Que si elle commande une armée et remporte des victoires comme l'épouse du vainqueur de Calais, si elle se bat comme Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, madame Garibaldi et des milliers d'autres, c'est une contradiction.

Que si elle est négociante, administratrice, chef d'atelier comme des milliers de femmes, c'est une contradiction.

Que si elle est savante comme le docteur Boivin, Sophie Germain, et beaucoup d'autres, si elle est professeur comme beaucoup d'entre nous le sont, c'est une contradiction.

La thèse soutenue par M. Proudhon, est, comme nous venons de le voir, contredite par la *science* et par les *faits*. On se demande s'il est possible qu'il ignore les plus simples notions de l'Anatomie et de la Biologie; on se demande s'il est possible qu'il soit aveugle au point de ne pas voir que la femme *est dans la réalité* tout ce qu'il prétend qu'elle ne peut être *fatalement* et *juridiquement*, dans son absurde et injurieuse théorie; et nous

croyons que l'auteur est atteint d'ignorance et d'aveuglement volontaires.

11° Vous nous accusez, M. Proudhon, d'avoir beaucoup nui à la République de Février. Qu'est-ce à dire? Est-ce nous qui l'avons renversée ou bien le vote des hommes? Si ce sont les hommes, que nous reprochez-vous? Et si vous croyez qu'ils ont cédé à notre influence, de quel droit prétendez-vous qu'ils aiment plus que nous la liberté et l'égalité, et qu'ils aient plus que nous le sens de la justice?

Vos reproches sont plaisants : depuis l'origine des sociétés c'est l'homme qui est le maître; or, le vieux monde s'est affaissé sous le poids de l'esclavage, de l'usure, des vices les plus éhontés; le monde moderne menace de périr par l'inégalité et ses tristes conséquences; vous avouez vous-même que l'injutice est partout dans ce monde *fait par votre sexe*, et vous dites que l'homme a le sens juridique!

Et en présence de l'inégalité, de l'oppression créées par les hommes, de leur amour des distinctions puériles, des bassesses qu'il font pour un bout de ruban, vous accusez les femmes d'aimer l'inégalité et les priviléges!

Elles peuvent les aimer, *comme vous*, mais elles sont meilleures que vous, si elles ne sont pas plus justes : elles prient pour le vaincu, vous, vous le tuez!

Je ne nie pas que les femmes n'aient fait beaucoup de mal à la Révolution de Février, car elles sont aussi intelligentes que les hommes et ont une grande influence sur eux. Mais qu'a fait pour elles cette Révolution, je vous prie?

Ceux qui gouvernaient alors l'opinion ont eu besoin d'elles :

Les plus actives se sont mises à leur service, sans calcul, avec un entier dévouement. Quand vous vous êtes crus bien assis, par décision de la Chambre, vous leur avez fermé les portes des assemblées où elles élargissaient leur cœur pour y comprendre le grand intérêt national et la fraternité universelle. Ce que cette mesure, soutenue par un prêtre chrétien, le pasteur Athanase Coquerel, père, a produit de froissement dans le cœur des femmes, ne saurait se rendre : car nous ne sommes plus aux premiers siècles de l'Église ou au Moyen Age : ce n'est pas en vain que le sang des libres soldats de 89 coule dans nos veines.

Entendez-moi bien, M. Proudhon, vous et tous ceux qui sont assez aveugles, assez orgueilleux, assez despotes pour vous ressembler, et retenez bien ce que je vais vous dire.

La femme est comme le peuple : elle ne veut plus de vos révolutions qui nous déciment au profit de quelques ambitieux bavards.

Elle veut la liberté et l'égalité pour *toutes* et *tous*, ou elle saura bien empêcher qu'elles ne soient pour personne.

Nous, femmes de Progrès, nous nous déclarons hautement adversaires de quiconque niera le droit de la femme à la liberté.

Nos sœurs du peuple qui se sont indignées de leur exclusion des réunions populaires, vous disent : il y a bien assez longtemps que vous nous leurrez : il est temps que cela finisse. Nous ne nous laissons plus prendre à vos grands mots de Justice, de Liberté, d'Égalité, qui ne sont que de la fausse monnaie tant qu'ils ne s'appliquent qu'à la moitié de l'espèce humaine. Voulez-vous sauver le monde qui périt ? appelez la femme à vos côtés. Si vous ne voulez pas le faire, laissez-nous en repos,

phraseurs insipides ; vous n'êtes que d'ambitieux hypocrites : nous ne voulons pas que nos hommes vous suivent, et ils ne vous suivront pas.

M. Proudhon, *s'éveillant en sursaut :* Insurgée ! Insurgée aux doigts tachés d'encre ! Impure que le péché a rendue folle !

Moi. Il est inutile de vous emporter, Maître ; vous frappez sur une tête de granit. Vous m'avez exposé votre *femme thèse ;* je vous ai discuté comme c'était mon droit. Reprenez un peu de calme pour m'exposer votre *femme antithèse.*

M. Proudhon est longtemps à se rendre maître de son indignation : y étant enfin parvenu, nous renouons l'entretien.

IV

M. Proudhon. J'ai dit que la femme, considérée en dehors de l'influence masculine, est un *néant*.....

Moi. Oui, Maître ; parce que c'est une pure création de votre pensée.

M. Proudhon. Mais la femme, considérée sous l'influence de l'homme, est la moitié de l'être humain, et *je chante des litanies en son honneur.*

Moi. Vous faites donc rentrer la femme dans l'humanité par la porte de l'Androgynie, afin de lui rendre sa part de droits ?... C'est drôlet, mais cela m'est égal.

M. Proudhon. Non pas ! non pas ! La femme avoir des droits !... Jamais, tant que je serai P. J. Proudhon. Elle est bien le complément de l'homme qui, sans elle, ne serait qu'une brute.....

Moi. Ah! ça, mon docte Maître, comment tout cela s'arrange-t-il dans votre cerveau? Vous m'avez dit jusqu'ici que *la femme doit tout à l'homme*, puis vous me dites maintenant que, sans la femme, l'homme ne serait qu'une *brute*... Il n'est donc pas *adéquat à sa destinée* comme vous l'avez affirmé? Et si la femme n'est rien sans lui, et qu'il ne soit rien sans la femme, je ne vois plus du tout sur quoi vous vous appuyez pour faire de lui l'initiateur de cette pauvre malheureuse.

M. Proudhon. Je n'ai point à m'expliquer là dessus : c'est mon idée. Je compare seulement les qualités respectives des sexes, et comme je trouve qu'elles sont *incommutables*.....

Moi. Ah! J'entrevois : alors vous ne les équilibrez pas, parce que vous pensez qu'elles ne se ressemblent pas; et, ne pouvant préjuger les droits de la femme, vous la laissez libre.

M. Proudhon. Comment! Comment! La femme libre! Quelle horreur! Avez-vous donc résolu de me faire tomber en convulsion? La femme, quelqu'éminentes que soient ses qualités, doit servir l'homme en silence et en toute humilité.

Moi. Franchement, Maître, tout cela me semble un galimatias où, tout Satan que vous êtes, vous ne sauriez vous-même voir goutte.

M. Proudhon. Écoutez-moi sans plus davantage m'interrompre, si vous voulez me comprendre.

« L'homme, sans la grâce féminine, *ne serait pas sorti*
« *de la brutalité du premier âge; il violerait sa femelle, étoufferait*
« *ses petits, ferait la chasse à ses pareils pour les dévorer.*

« *La femme est la conscience de l'homme personnifiée*, l'incar-
« nation de sa jeunesse, de sa *raison* et de sa *justice, de ce qu'il*

« *y a en lui de plus pur* et de plus intime, de plus *sublime* « (3e volume. Justice, etc., p. 446).

« Idéalité de son être, elle devient pour lui un *principe d'animation*, une grâce de force, de prudence, de justice, de « patience, de courage, de sainteté, d'espérance, de consolation, sans laquelle il serait incapable de soutenir le fardeau « de la vie, de garder sa dignité, de se supporter lui-même, « *de remplir sa destinée.*

« C'est par elle, par la grâce de sa divine parole, que l'homme « donne la vie et la réalité à ses idées, en les ramenant sans « cesse de l'abstrait au concret.

« *Auxiliaire du côté de la justice*, elle est l'ange de patience, « de résignation, de tolérance, la gardienne de sa foi, le miroir « de sa conscience, la source de ses dévouements. Vaincu, « coupable, c'est encore dans le sein de la femme qu'il trouve « la consolation et le pardon. »

L'homme a la force, la femme la beauté. Par sa beauté, elle doit être l'expression de la Justice « et l'attrait qui nous y « porte..... *elle sera meilleure que l'homme*..... elle sera le moteur « de toute justice, de toute science, de toute industrie, de toute « vertu (*Id.*, p. 438). »

Aussi « la beauté est la vraie destination du sexe ; c'est sa « condition naturelle, son état (*Id.*, p. 439). »

La femme est l'âme de tout : « sans elle toute beauté s'évanouit ; la nature est triste, les pierres précieuses sans éclat ; « tous nos arts, enfants de l'amour, insipides, la moitié de « notre travail sans valeur.

« Si, sous le rapport de la vigueur, l'homme est à la femme

« comme 3 est à 2, la femme, sous le rapport de la beauté, est « aussi à l'homme comme 3 est à 2 (*Id.*, p. 340).

« Si du corps nous passons à l'esprit et à la conscience, la « femme, par sa beauté, va se révéler avec de nouveaux avan- « tages (*Id.*, p. 344). »

L'esprit de la femme est plus *intuitif*, plus *concret, plus beau que celui de l'homme;* « il semble à l'homme, et il l'est en effet, « plus circonspect, plus *prudent*, plus réservé, plus *sage*, plus « égal; c'est *Minerve*, protectrice d'Achille et d'Ulysse, qui « apaise la fougue de l'un, *et fait honte à l'autre de ses para-* « *doxes et de ses roueries;* c'est la Vierge que la litanie chrétienne « appelle *siége de Sapience* (*Id.*, p. 412).

« La qualité de l'esprit féminin a pour effet de servir au génie « de l'homme de contre-épreuve, en reflétant ses pensées sous un « angle qui les lui fait paraître plus belles si elles sont justes, « plus absurdes si elles sont fausses; en conséquence à simplifier « notre savoir, à le condenser en des propositions simples, « faciles à saisir comme de simples faits, et dont la compréhen- « sion intuitive, aphoristique, imagée, *tout en mettant la femme* « *en partage de la philosophie et des spéculations de l'homme*, lui « en rend à lui-même la mémoire plus nette, la digestion plus « légère..... *Il n'est pas un homme parmi les plus savants, les* « *plus inventifs, les plus profonds qui n'éprouve, de ses communi-* « *cations avec les femmes, une sorte de rafraîchissement.....*

« Les vulgarisateurs sont en général des esprits féminisés; « mais l'homme n'aime pas à servir la gloire de l'homme, et la « nature prévoyante a chargé la femme de ce rôle (*Id.*, p. 442 « et 441).

« Qu'elle parle donc, qu'elle *écrive même, je l'y autorise et je* « *l'y invite*; mais qu'elle le fasse selon la mesure de son intelli- « gence féminine, puisque c'est à cette condition qu'elle peut « nous servir et nous *plaire*, *sinon je lui ôte la parole* (*Id.*, « p. 405).

« L'homme a la force; mais cette constance dont il se vante « en sus, il la tient surtout de la femme..... Par elle (*la femme*) « il dure et apprend le véritable héroïsme. *A l'occasion elle* « *saura lui donner l'exemple*, alors elle *sera plus sublime que lui* « (*Id.*, p. 443).

« La femme rendra le droit aimable et, de ce glaive à double « tranchant, fera un rameau de paix..... Point de justice sans « tolérance; or, c'est à l'exercice de la tolérance que la femme « excelle; par la sensibilité de son cœur, la délicatesse de ses « impressions, par la tendresse de son âme, par son amour, « enfin, elle arrondit les angles tranchants de la justice, détruit « ses aspérités, d'une divinité de terreur, fait une divinité de « miséricorde. La justice, mère de paix, ne serait pour l'huma- « nité qu'une cause de désunion sans ce tempérament qu'elle « reçoit surtout de la femme. » (*Id.* p. 443 et 444.)

Et quelle chasteté possède la femme! Avec quelle constance elle attend son fiancé! Quelle continence elle observe pendant l'absence ou la maladie de son mari! Ah! « la femme seule sait « être pudique... Par cette pudeur qui est sa prérogative la plus « précieuse, elle triomphe des emportements de l'homme et « ravit son cœur. » (*Id.* p. 444.)

Et quelle sagesse dans le choix qu'elle fait du compagnon de sa vie!

« Elle veut l'homme fort, vaillant, ingénieux ; elle le méconnaît s'il n'est que gentil et mignon. »

Maintenant, ma peu chère, peu docile, et fort peu révérencieuse disciple, résumons-nous.

La femme, sous le rapport de la beauté physique intellectuelle et morale, est à l'homme comme 3 est à deux ; « ainsi l'on peut bien « dire qu'entre l'homme et la femme il existe une certaine équi- « valence, provenant de leur comparaison respective, au double « point de vue de la force et de la beauté ; si par le travail, le « génie et la justice l'homme est à la femme comme 27 est à 8, « à son tour par les grâces de la figure et de l'esprit, par l'amé- « nité du caractère et la tendresse du cœur, elle est à l'homme « comme 27 est à 8..... Mais ces qualités respectives sont « incommutables, ne peuvent être la matière d'aucun contrat...

« Or, comme toute question de prépondérance dans le gou- « vernement de la vie humaine, ressortit soit de l'ordre écono- « mique, soit de l'ordre philosophique ou juridique, il est « évident que la supériorité de la beauté, même intellectuelle et « morale, ne peut créer une compensation à la femme, dont la « condition est ainsi fatalement subordonnée. » (*Id.*, p. 445.) Me comprenez-vous maintenant ?

Moi. Ce que je comprends, c'est que cela est pur sophisme, chose facile à démontrer ; c'est que, si votre *thèse* est absurde, votre *antithèse*, quelque complimenteuse qu'elle soit, l'est tout autant ; c'est que vous avez entassé contradictions sur contradictions, et c'est pour moi un triste spectacle que de voir une intelligence aussi forte et aussi belle que la vôtre se livrer à de tels exercices.

Vous allez juger vous-même si mes reproches et mes regrets sont fondés.

Dans la *Thèse* vous dites : l'homme seul est par lui-même intelligent et juste, seul il est adéquat à sa destinée; la femme n'a pas de raison d'être; sans l'homme elle ne *sortirait pas de l'état bestial.*

Dans l'*antithèse :* sans la femme, qui est le principe d'animation de l'homme, le moteur de toute science, de tout art, de toute industrie, de toute vertu; sans la femme, qui rend la justice possible, la pensée compréhensible et applicable, l'homme, bien loin d'être par lui-même juste, intelligent, travailleur, ne serait qu'une brute *qui violerait sa femelle, étranglerait ses petits et ferait la chasse à ses pareils pour les dévorer.*

Que résulte-t-il de ces affirmations divergentes? Que si la femme seule est inadéquate à sa destinée, l'homme seul est inadéquat à la sienne, et que l'adéquation de l'un et de l'autre se fait par la synthèse de leurs qualités respectives.

Il en résulte encore que, de votre propre aveu, l'homme reçoit autant de la femme que celle-ci reçoit de lui, puisque, s'il la tire de l'état bestial, elle le tire de l'état de brute féroce.

Il en résulte enfin que, toujours de votre propre aveu, il y a équivalence entre les qualités respectives des deux sexes. Seulement vous prétendez que ces qualités ne peuvent se mesurer, ne peuvent être pour cela matière à contrat, et que les qualités de l'homme, important plus à l'état social que celles de la femme, celle-ci doit être subordonnée au premier.

Dites-moi, Monsieur, y a-t-il commutabilité entre les qualités qui différencient les hommes?

Entre l'homme de génie et le modeste chiffonnier?

Entre le philosophe qui renouvelle l'esprit humain et le porte-faix qui ne sait même pas lire?

Entre le cerveau qui découvre une grande loi naturelle et celui qui ne pense à rien?

Répondre affirmativement est impossible : car on ne compare que des choses de même nature.

Or, s'il ne peut y avoir commutabilité entre des individus si différents, il n'y a donc pas, d'après votre système, matière entre eux à contrat social?

Pourquoi donc alors prétendez-vous que ces hommes doivent être *égaux socialement?*

Pourquoi donc acceptez-vous qu'ils puissent associer, dans un contrat particulier, des choses qui ne peuvent être soumises à une commune mesure?

Il n'est pas besoin d'être bien fort en philosophie, en économie, Monsieur, pour savoir *qu'un contrat quelconque est un aveu d'insuffisance personnelle;* que l'on ne s'associerait pas si l'on pouvait se passer des autres; et qu'en général les contractants ont pour motif de se compléter, sous un certain point de vue, *en mettant la commutabilité où la nature des choses ne l'a pas mise.*

Dans une œuvre commune, l'un apporte son idée, un autre ses bras, un troisième son argent, un quatrième la clientèle : si chacun d'eux avait eu tout cela ensemble, aucun n'aurait songé à s'associer : une heureuse insuffisance les a rapprochés, et leur a fait établir l'équivalence entre chacun des apports qui ne pouvaient être soumis à une commune mesure.

Donc il serait vrai que les qualités respectives des sexes dif-

fèrent comme vous le prétendez, que, par cela même qu'elles sont *également* nécessaires à l'œuvre collective, elles sont *essentiellement* matière à contrat et *équivalentes*.

Mais diffèrent-elles comme vous le dites? Vous savez ce que répondent et la *science* et les *faits*. Nous n'y reviendrons pas. Toutes vos distinctions de beauté et de force ne sont que de classements de fantaisie. Nous savons tous que sur dix-huit millions de mâles français, à l'heure qu'il est, nous avons quelques hommes de génie, très spécialistes, un peu plus d'hommes de talent, peut-être pas quatre philosophes, énormément de médiocrités et une foule immense de nullités. C'est donc une dérision d'établir le droit de prépotence d'un sexe d'après des qualités qui, d'une part, ne sont pas chez chacun de ses membres, et de l'autre se trouvent souvent à un plus haut degré dans le sexe qu'on prétend soumettre.

D'ailleurs votre sexe possédât-il les qualités que vous lui attribuez, à l'exclusion du mien, puisque, de votre aveu, il n'y aurait ni civilisation, ni science, ni art, ni justice, sans les qualités que vous dites spéciales à la femme; que sans ces qualités l'homme ne serait qu'une brute et un anthropophage, il en résulterait que la femme est *au moins* l'équivalente de l'homme, si ce n'est sa supérieure.

Relevons maintenant quelques-unes de vos contradictions.

1re *Thèse*. La femme est une sorte de moyen terme entre l'homme et le reste des animaux.

Antithèse. Non; la femme est l'idéalisation de l'homme, dans ce qu'il a de plus sublime et de plus pur.

2e *Thèse*. La femme est une créature inerte, sans entendement, qui n'a pas de raison d'être.

Antithèse. Non; la femme est le principe d'animation de l'homme; sans elle, il ne pourrait remplir sa destinée; elle est le mobile de toute justice, de toute science, de toute industrie, de toute civilisation, de toute vertu.

3e *Thèse*. La femme ne sait ni formuler un jugement, ni le motiver; elle n'a que des idées décousues, des raisonnements à contre sens; elle prend des chimères pour des réalités, ne compose que des macédoines, des monstres.

Antithèse. Non; l'intelligence de la femme est plus belle que celle de l'homme; elle a l'esprit plus sage, plus prudent, plus réservé; elle fait la contre-épreuve des idées masculines. C'est Minerve faisant honte à Ulysse de ses paradoxes et de ses roueries; c'est un siége de Sapience.

4e *Thèse*. Sans l'aimantation de l'homme, la femme ne sortirait pas de l'état bestial.

Antithèse. Sans l'aimantation de la femme, l'homme ne serait qu'une bête féroce.

5e *Thèse*. La femme qui philosophe et écrit tue sa progéniture; elle ferait mieux d'aller repasser ses collerettes; elle n'est bonne qu'à être concubine et courtisane.

Antithèse. La femme doit entrer en participation de la philosophie et des spéculations de l'homme, et les vulgariser par ses écrits.

6e *Thèse*. La conversation de la femme épuise, énerve; celui qui voudra conserver intacte la force de son esprit et de son corps fuira la femme.

Antithèse. La conversation de la femme rafraîchit les hommes les plus éminents.

7e *Thèse.* La femme a la conscience débile ; elle est immorale, anti-juridique ; elle ne vaut comme responsabilité morale qu'à quarante-cinq ans.

Antithèse. La femme est le miroir de la conscience de l'homme, l'incarnation de cette conscience ; par elle seule la justice devient possible ; elle est la gardienne des mœurs ; elle est supérieure à l'homme en beauté morale.

8e *Thèse.* La femme est sans vertu.

Antithèse. La femme excelle dans la tolérance ; c'est par elle que l'homme apprend la constance et le véritable héroïsme.

9e *Thèse.* La femme est impudique : c'est elle qui a l'initiative aux œuvres de l'amour.

Antithèse. La femme seule sait être pudique ; en principe, il n'y a pas de femmes impures ; c'est la femme qui calme les emportements sensuels de l'homme.

10e *Thèse.* La femme préfère un mâle laid, vieux et méchant ;

Non, la femme préfère un mannequin joli, gentil, un galantin, un fripon.

Antithèse. Non ; la femme veut l'homme fort, vaillant, ingénieux ; elle le méconnaît quand il n'est qu'un mannequin joli, gentil, un galantin.

J'irais ainsi jusqu'à cent, et je ferais une croix pour recommencer une autre centaine. Est-il bien possible, Monsieur, que vous vous moquiez ainsi de vos lecteurs !

M. Proudhon. La contradiction n'est pas dans ma pensée, mais seulement dans les termes. La femme de ma thèse est celle

qui n'a pas subi l'aimantation masculine, tandis qu'au contraire, celle de l'antithèse l'a subie.

Moi. Vous ririez bien de nous, si nous prenions au sérieux une telle réponse. Quoi, vous avez vu des femmes hors de la société, et qui auraient pu prendre les hommes pour des oies de frère Philippe?

Vous avez constaté que, dans cette ménagerie, on pensait faux, on écrivait mal, on ne valait comme conscience qu'à quarante-cinq ans?

Que là, en l'absence des hommes, les femmes ont l'initiative aux œuvres de l'amour?

Que la conversation de ces femmes épuise, énerve les hommes qui n'y sont pas?

Que ces femmes préfèrent les hommes vieux, laids, méchants, ou les mannequins jolis, gentils, qui ne sont pas à leur disposition?

Si la femme de votre thèse est celle qui n'a pas subi l'influence masculine, pourquoi prenez-vous les femmes que vous attaquez parmi celles qui l'ont subie?

Vos contradictions, mon Maître, sont de vraies et bonnes contradictions. Pour vous comme pour nous, il n'y a qu'une femme : celle qui vit dans la société de l'homme, qui a comme lui des défauts et des vices, et l'influence autant qu'elle en est influencée : l'autre n'a jamais existé que dans le cerveau des mystiques et des hallucinés.

Mais laissons cela.

On m'a dit que vous aviez parlé de l'amour : cela me semblerait impossible, si je ne vous savais pas tant d'audace.

M. Proudhon. J'en ai parlé, ainsi que du Mariage.

Moi. Eh bien! faisons une petite excursion sur ces deux territoires. Parlons de l'Amour d'abord.

VI

M. Proudhon, *secouant la tête :* l'Amour!... Il m'ennuie et m'embarrasse beaucoup. Je n'ai pu parvenir encore à me mettre d'accord avec moi là-dessus.

J'ai d'abord défini l'amour : « l'attrait des deux sexes l'un « vers l'autre en vue de la reproduction », ajoutant que cet attrait se purifie par l'adjonction de l'Idéal. J'ai même, à ce sujet, trouvé une fort jolie chose : c'est qu'il y a une division sexuelle parce qu'on ne peut idéaliser que l'objectif (3e vol. p. 192).

Moi. Peste! Comme vous y allez! Alors toutes les espèces animales et végétales où les sexes sont séparés ont un idéal en amour? Un idéal dans le cerveau d'un cheval et d'une jument, passe, puisqu'il y a cerveau; mais où se logera celui de la fleur mâle et de la fleur femelle?

M. Proudhon. Je n'ai, ma foi, pas songé à me faire cette question. Revenons, s'il vous plaît, à la définition de l'amour humain. Je dis donc que l'amour est un attrait donné en vue de la reproduction; cependant je pense aussi qu'à l'amour proprement dit, la progéniture est odieuse (p. 208).

Moi. Mais il y a contradiction...

M. Proudhon. Que voulez-vous que j'y fasse? Vous saurez, qu'à mes yeux, l'homme et la femme forment l'*organe de la justice, l'Androgyne humanitaire.* Or j'affirme que l'amour est le

mobile de la justice, parce que c'est lui qui attire l'une vers l'autre, les deux moitiés du couple. C'est donc par l'amour que la conscience de l'homme et de la femme s'ouvre à la justice ; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit « la plus puissante fatalité au « moyen de laquelle la nature ait trouvé le secret d'obscurcir en « nous la raison, d'affliger la conscience et d'enchaîner le libre- « arbitre. » (*Id.*, p. 207.)

Moi. Le mobile de la justice, le sentiment qui ouvre la conscience des sexes à la justice, qui forme l'organe juridique, troubler la raison et affliger la conscience ! Mais il y a contradiction.

M. Proudhon. Encore une fois, que voulez-vous que j'y fasse ? L'amour, recherché pour lui-même, rend l'homme indigne et la femme vile (pag. 419), et tenez, « l'amour, même sanc- « tionné par la justice, je ne l'aime pas. » (*Id.*, p. 450.)

Moi. N'avez-vous pas dit que, sans l'amour inspiré à l'homme par la beauté de la femme, il n'y aurait ni art, ni science, ni industrie, ni justice, que l'homme ne serait qu'une brute ?

M. Proudhon. Ah ! j'en ai dit bien d'autres !... Cet amour, moteur de justice, père de la civilisation, est cependant l'*abolition de la justice* (*Id.*, p. 465), ce qui exige qu'on l'écarte aussitôt son office de moteur rempli. L'élan, le mouvement donné, il faut se passer de lui. Dans le mariage, il doit avoir la plus petite part possible ; « toute conversation amoureuse, même « entre fiancés, même entre époux, est messéante, destructive « du respect domestique, de l'amour du travail et de la pratique « du devoir social. » (*Id.*, p. 473.) Un mariage de pure incli-

nation est près de la honte et « le père qui y donne son consen-
« tement mérite le blâme. » (*Id.*, p. 483.)

Moi. Un père mériter le blâme parce qu'il unit ceux qui cèdent au mobile de la justice !

M. Proudhon. « Que les jeunes gens s'épousent sans répu-
« gnance, à la bonne heure... » Mais « quand un fils, une fille,
« pour satisfaire son inclination, foule aux pieds le vœu de son
« père, l'exhérédation est pour celui-ci le premier des droits et
« le plus saint des devoirs. » (*Id.*, p. 483.)

Moi. Ainsi l'amour, moteur de justice, cause de civilisation, nécessaire à la reproduction, est en même temps une chose honteuse, qu'on doit craindre et bannir du mariage et qui, en certains cas, mérite l'exhérédation... Que les Dieux bénissent vos contradictions, et que la postérité leur soit légère !

M. Proudhon, *soucieux* : : Je ne puis rien vous dire de plus satisfaisant sur la matière ; mais, en revanche, parlons du mariage ; je suis véritablement de première force sur ce sujet.

Toute fonction suppose un organe ; l'homme est l'organe de la liberté ; mais la justice exige un organe composé de deux termes, c'est le couple. Il faut que les deux personnes qui le composent soient dissemblables et inégales « parce que, si elles
« étaient pareilles, elles ne se complèteraient pas l'une l'autre ;
« ce seraient deux touts indépendants, sans action réciproque,
« incapables pour cette raison de produire de la justice... En
« principe, il n'y a de différence entre l'homme et la femme
« qu'une simple diminution d'énergie dans les facultés.

« L'homme est plus fort, la femme est plus faible, voilà
« tout... L'homme est la puissance de ce que la femme est

« l'idéal, et réciproquement la femme est l'idéal de ce que « l'homme est la puissance. » (*Id.*, p. 474.)

L'Androgyne posé, je définis le Mariage, « le sacrement de la « justice, le mystère vivant de l'harmonie universelle; la forme « donnée par la nature même à la religion du genre humain. « Dans une sphère moins haute, le mariage est l'acte par lequel « l'homme et la femme, s'élevant au dessus de l'amour et des « sens, déclarent leur volonté de s'unir selon le Droit, et de « poursuivre, autant qu'il est en eux, la destinée sociale, en « travaillant au Progrès de la Justice.

« Dans cette religion de la famille, on peut dire que l'époux « ou le père est le prêtre, la femme l'idole, les enfants, le « peuple..... *Tous sont dans la main du père*, nourris de son « travail, protégés de son épée, soumis à son gouvernement, « *ressortissant de son tribunal*, héritiers et continuateurs de sa « pensée..... *La femme reste subordonnée à l'homme*, parce « qu'elle est un objet de culte, et qu'il n'y a pas de commune « mesure entre la force et l'idéal..... L'homme mourra pour « elle, comme il meurt pour sa foi et ses dieux, mais il gardera « le commandement et la responsabilité. » (*Id.* p. 474 et 475.)

En résultat les époux sont égaux, puisqu'il y a communauté de fortune, d'honneur, de dévouement absolu; « *en principe et « dans la pratique*..... cette égalité n'existe pas, *ne peut pas « exister*..... L'égalité des droits supposant une balance des « avantages dont la nature a doué la femme avec les facultés « plus puissantes de l'homme, il en résulterait que la femme, « au lieu de s'élever par cette balance, serait dénaturée, avilie. « Par l'idéalité de son être, la femme est pour ainsi dire hors

« prix..... Pour qu'elle conserve cette grâce inestimable, qui « n'est pas en elle une faculté positive, mais une qualité, un « mode, un état, il faut qu'elle accepte la loi de la puissance « maritale : *l'égalité la rendrait odieuse*, serait la dissolution « du mariage, la mort de l'amour, *la perte du genre humain*. « (*Id.* p. 454.)

« Et la gloire de l'homme est de régner sur cette merveilleuse « créature, de pouvoir se dire : c'est moi-même idéalisé, c'est « plus que moi, et pourtant ce ne serait rien sans moi..... « Malgré cela ou à cause de cela, je suis et je dois rester le « chef de la communauté : que je lui cède le commandement, « elle s'avilit et nous périssons. » (*Id.* p. 472.)

Le mariage doit être monogame « parce que la conscience est « commune entre les époux, et qu'elle ne peut pas, sans se « dissoudre, admettre un tiers participant. » (*Id.* p. 475.)

Il doit être indissoluble, parce que la conscience est immuable, et que les époux ne sauraient se donner un rechange *sans commettre un sacrilége*. S'ils sont obligés de se séparer « le digne « n'a besoin que de guérir les plaies faites à sa conscience et à « son cœur, l'autre n'a plus le droit d'aspirer au mariage : ce « qu'il lui faut, c'est le concubinage. » (*Id.* p. 476.)

Hein! Que dites-vous de cette théorie là ?

Moi. Jusqu'ici j'avais refusé de croire au dieu Protée; mais en vous contemplant, j'abjure mon incrédulité, Maître.

Vous nous apparaissez d'abord sous l'habit et la forme de Manou, et nous débitez sa physiologie;

Vous nous apparaissez ensuite, et successivement, sous la forme et les vêtements de Moïse, de saint Thomas d'Aquin,

de saint Bonaventure; vous vous incarnez un moment dans Paracelse;

Enfin vous prenez la toge romaine, par dessus laquelle vous endossez le frac disgracieux d'Auguste Comte.

Tout cela est bien vieux, bien laid pour notre époque..... Est-ce que, vraiment, vous n'avez pas mieux à nous donner que la résurrection du droit romain au beau temps où Cincinnatus mangeait tout nu son plat de lentilles?

M. Proudhon. Quoi! contesteriez-vous que le mariage par *confarreation n'est pas le chef-d'œuvre de la conscience humaine?*

Moi. Si je vous le conteste? Par dieu, oui; et bien d'autres choses encore. Mais, dites-moi, quel sens donnez-vous aux mots *sacrement*, *mystère*, qui sonnent si creux et si faux dans votre bouche?

M. Proudhon. Malgré toutes mes explications sur le mariage, il n'en reste pas moins un mystère (*Id.* p. 457). Voilà tout ce que je puis vous dire de plus clair. Il faut que vous compreniez que « le mariage est une institution *sui generis*, formée tout à la « fois au for extérieur par le contrat, au for intérieur par le « sacrement, et qui périt aussitôt que l'un ou l'autre de ces « deux éléments disparaît. » (*Id.* p. 211.) Il faut que vous compreniez encore que « le mariage est une fonction de l'huma- « nité, hors de laquelle l'amour devient un fléau, la distinc- « tion des sexes n'a plus de sens, la perpétuation de l'espèce « constitue pour les vivants un dommage réel, *la justice est* « *contre nature et le plan de la création absurde.* » (*Id.* p. 231.)

Moi. Le plan de la création absurde et la justice contre

nature sans le mariage ! Qu'est-ce que cela veut dire en bon français, Maître ?

M. Proudhon. Quoi ! Votre intelligence est si débile qu'elle ne comprend pas que, sans le mariage, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de justice ?

Moi. Alors le mariage est nécessaire à tous ?

M. Proudhon. Non ; mais « tous y participent et en reçoivent « l'influence par la filiation, la consanguinité, l'adoption, « l'amour qui, universel par essence, n'a pas besoin pour agir, « de cohabitation..... Au point de vue animique ou spirituel, le « mariage est pour chacun de nous une condition de félicité... « Tout adulte, sain d'esprit et de corps, que la solitude ou « l'abstraction n'a pas séquestré du reste des vivants, aime, et, « en vertu de cet amour, se fait un mariage en son cœur... La « justice qui est la fin du mariage, et que l'on peut obtenir soit « par l'initiation domestique, soit par la communion civique, « soit enfin par l'amour mystique « suffit « au bonheur dans « toutes les conditions d'âge et de fortune. » (*Id.* p. 481.)

Et ne confondez pas le mariage avec tout autre union, avec le concubinage, par exemple, « qui est la marque d'une conscience « faible. » Je ne condamne cependant pas le concubinat car « la « société n'est pas l'œuvre d'un jour, la vertu est d'une pra- « tique difficile, sans parler de ceux à qui le mariage est *inacces-* « *sible.* »

A mon avis, il est dans l'intérêt des femmes, des enfants et des mœurs que le législateur réglemente le concubinage. Tout enfant devrait porter le nom du père concubin qui pourvoierait à sa subsistance et aux frais de son éducation ; « la

« concubine délaissée aurait droit aussi à une indemnité, à « moins qu'elle n'ait la première convolé en un autre concu- « binage. » (*Id.* p. 477.)

Mais ce n'est pas du concubinage, c'est du mariage que ressort toute justice, tout droit. Ceci est tellement vrai, que si vous « ôtez le mariage, la mère reste avec sa tendresse, mais « sans autorité, sans droits : d'*elle à son fils il n'y a plus de « justice;* il y a bâtardise, un premier pas en arrière, un retour « à l'immoralité. » (*Id.* p. 357.)

Moi. Tout ce que vous venez de me dire sur l'amour, le mariage, la justice et le droit, renferme tant d'équivoques, d'erreurs, de sophismes, et une si haute dose de pathos, mon Maître, que, pour vous réfuter après vous avoir préalablement éclairci, il ne faudrait rien moins qu'un gros volume. Nous allons donc nous contenter d'insister sur les points principaux.

VII

1o L'Androgyne, par définition, est un être réunissant les deux sexes. Or, le mariage ne fait point de l'homme et de la femme *un seul être;* chacun d'eux conserve son individualité; donc votre Androgyne humanitaire ne vaut pas la peine d'être discuté : ce n'est qu'une fantaisie.

2o Toute fonction suppose un organe, c'est vrai, mais quels *faits* vous autorisent à dire que le couple marié est l'organe de la justice? Surtout lorsque vous prenez vous-même la peine de vous contredire, en avouant que l'on produit de la justice hors du mariage; qu'on n'a pas besoin d'être marié pour être juste?

L'organe de la justice est en chacun de nous, comme tous les autres; c'est le sens moral qui entre en action lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur morale d'un acte, ou d'appliquer à notre propre conduite la science morale acceptée par la raison du siècle.

3o D'après vous, la balance, c'est *l'égalité; l'égalité c'est la justice :* il y a donc, de votre part, contradiction d'exiger de deux créatures douées chacune de liberté, de volonté, d'intelligence, qu'elles se reconnaissent *inégales* pour produire de *l'égalité.*

4o Affirmer, comme vous l'avez fait, que le progrès est la réalisation de l'idéal par le libre arbitre; que, conséquemment, l'idéal est supérieur à la réalité, et que l'homme progresse parce qu'il se laisse guider par lui; puis affirmer que la femme est l'idéal de l'homme et que, cependant, elle est *moindre* et doit *obéir*, c'est une double contradiction. Si l'on admettait votre point de départ, la logique exigerait que l'homme se laissât guider par la femme. Mais à quoi bon discuter une chose qui n'offre aucun sens à l'intelligence? Si l'homme, d'après vous, représente en réalité la force, la raison, la justice, la femme étant l'idéalisation de l'homme, serait donc la plus grande force, la plus haute raison, la plus sublime justice..... Avez-vous prétendu dire cela, vous qui affirmez le contraire?

5o Dire que le mariage est une institution *sui generis*, un *sacrement*, un *mystère*, c'est affirmer quoi? Et quelles lumières pensez-vous nous avoir données? Êtes-vous bien sûr de vous être compris plus que nous ne vous avons compris? J'en doute.

6o Pourriez-vous nous démontrer pourquoi dans une association entre des hommes forts, intelligents et des hommes faibles et bornés, la justice exige *l'égalité*, le respect de la dignité de tous, et déclare *avili* l'esclave qui se soumet, tandis que dans l'association de l'homme et de la femme, *identiques d'espèce* selon vous, la femme qui, toujours selon vous, est l'être faible et borné, serait *avilie* et deviendrait *odieuse* par l'égalité?

Pourriez-vous nous expliquer aussi comment dans un couple producteur de justice ou d'égalité, cette égalité *serait la mort de l'amour et la perte du genre humain?*

Convenez qu'un tel tohu-bohu de non sens et de contradictions offre autant de *mystères* insondables que votre mariage.

7o Nous ne parlerons point ensemble du divorce : nous nous en référerons à la raison et à la conscience modernes que la dissolution des mœurs et de la famille, dues en grande partie à l'indissolubilité du mariage, mettent à même de se prononcer. Quelles raisons d'ailleurs donnez-vous pour soutenir votre opinion? Une plaisanterie ; que la rupture du mariage est un *sacrilége;* une affirmation démentie par les faits : que la conscience est immuable.

8o Entre le bâtard et sa mère, il n'y a pas de justice, dites-vous. Votre conscience est plus jeune de deux mille et quelques cents ans que la conscience moderne, Monsieur. Dans l'œuvre de la reproduction, la tâche à remplir envers le nouvel être se partage entre les parents. A la femme plus vivante, plus élastique, plus résistante, est dévolue la partie la plus périlleuse de cette tâche. Tu risqueras ta vie pour former l'humanité de ta propre ubstance, lui a dit la nature. A l'homme de payer sa dette

envers ses enfants, en bâtissant le toit où ils s'abritent, d'apporter la nourriture que tu élabores ou prépares pour eux. A lui d'accomplir ses devoirs envers ses fils par l'emploi de ses forces, comme tu l'accomplis, toi, en fournissant ton sang et ton lait.

Vos droits sur l'enfant ressortent, ajoute la conscience, de son incapacité de se guider lui-même, des devoirs que vous remplissez envers lui, de l'obligation où vous êtes de former sa raison, sa conscience, d'en faire un citoyen utile et moral.

Eh bien! Monsieur, qu'arrive-t-il, la plupart du temps, dans les cas de bâtardise? C'est que le père, ayant lâchement, cruellement, contre toute justice, déserté sa tâche, la mère seule a rempli le double devoir envers ses enfants : *elle a été à la fois père et mère.*

Et c'est quand cette mère a un *double* droit que vous osez dire qu'elle n'en a *aucun!* qu'entre elle et son fils il n'y a pas de justice! En vérité, j'aimerais mieux vivre au milieu des sauvages que dans une société qui penserait et *sentirait* comme vous.

Une mère, Monsieur, a sur son enfant un droit incontestable, car elle a risqué sa propre vie pour lui donner le jour : le père n'acquiert des droits sur lui que quand il remplit son devoir : lorsqu'il ne le remplit pas, il n'a pas de droit; ainsi le veut la raison. Dans cette question, le mariage ne signifie rien. Si j'étais bâtarde, et que mon père m'eût lâchement abandonnée, je l'aurais méprisé et haï comme le bourreau de ma mère, comme un homme sans cœur et sans conscience, un vil égoïste : et j'aurais doublement aimé et respecté celle qui eût été à la fois ma mère

et mon père : Voilà ce que disent, Monsieur, ma conscience, ma raison et mon cœur.

9o Qu'est-ce que votre mariage, *première forme donnée par la nature à la religion du genre humain*, où la femme est une idole qui fait la cuisine et raccommode les chausses de son prêtre ?

Qu'est-ce que cette institution où l'homme est censé défendre, de son épée, sa femme et ses enfants que la loi défend, même contre lui ?

Où l'homme est censé nourrir de son travail celle qui travaille souvent plus que lui ou lui apporte une dot ?

La femme et les enfants *ressortir du tribunal de l'homme!* Que les dieux nous préservent de cet affreux retour aux mœurs patriarcales et romaines ! Femmes et enfants ressortent du tribunal social, et c'est plus sûr pour eux : au moins la femme française n'a pas à craindre que son Abraham sacrifie son petit Isaac, ni que son despote domestique, laissant l'enfant à terre, comme le vieux Romain, le condamne ainsi à la mort. La société a un cœur et des procureurs généraux qui, heureusement, ne comprennent plus le tribunal de famille comme M. P. J. Proudhon. Il est vrai que notre auteur est un Épiménide qui s'éveille après un sommeil de plus de deux mille ans.

J'ai fini, Maître ; avez-vous quelque chose à me dire encore?

M. Proudhon. Certainèment. J'ai à vous parler du rôle de la femme. Ce rôle est « le soin du ménage, l'éducation de l'en-
« fance, l'instruction des jeunes filles sous la surveillance des
« magistrats, le service de la charité publique. Nous n'oserions
« ajouter les fêtes nationales et les spectacles qu'on pourrait
« définir les semailles de l'amour (3e vol. p. 480).

« L'homme est travailleur, la femme ménagère.

« Le ménage est la pleine manifestation de la femme.

« Pour la femme le ménage est une nécessité d'honneur, disons « même de toilette.

« De même que toute sa production littéraire se réduit tou- « jours à un roman intime dont toute la valeur est de servir, « par l'amour et le sentiment, à la vulgarisation de la justice ; « de même sa production industrielle se ramène en dernière « analyse à des travaux de ménage ; elle ne sortira jamais de ce « cercle. » (*Id.*, p. 482.)

Moi. Vous me permettrez de m'étonner, Maître, que la femme, qui a l'esprit d'une *fausseté irrémédiable*, qui est *immorale*, qui ne compose que des *macédoines*, des *monstres*, qui *prend des chimères pour des réalités, qui ne sait pas même faire un roman*, sache cependant, de votre aveu, faire un roman pour vulgariser la justice par le sentiment et l'amour. Elle comprend donc, sent donc et aime donc la justice ?

Je vous ferai remarquer ensuite que les soins du ménage sont un *travail ;*

Que l'éducation est un *travail ;*

Que le service de la charité publique est un travail ;

Que l'organisation et l'intendance des fêtes et des spectacles supposent des *travaux* variés.

Que vulgariser la justice par un roman intime est un travail ;

D'où il résulte que la femme est une *travailleuse*, c'est à dire une productrice d'utilité ; elle ne différerait donc de l'homme que par le genre de production ; et il n'y aurait plus qu'à examiner si le travail de la femme est aussi utile à la société que celui

de l'homme. Je me charge, quand vous voudrez, d'établir par les *faits* cette *équivalence*.

Je vous ferai remarquer, en second lieu, que l'éducation de l'enfance, celle des jeunes filles, le service de la charité publique, l'organisation des fêtes et spectacles, la vulgarisation de la justice par la littérature ne font pas partie des travaux du ménage; qu'alors la femme n'est pas *uniquement ménagère*.

Je vous ferai remarquer troisièmement que nos contre-maîtresses, nos commerçantes, nos artistes, nos comptables, nos commises, nos professeurs ne sont pas plus ménagères que vos contre-maîtres, vos commerçants, vos artistes, vos teneurs de livres, vos commis et vos professeurs; que nos cuisinières, nos femmes de chambre ne le sont pas plus que vos cuisiniers, pâtissiers, confiseurs, valets de chambre; que, dans toutes ces fonctions et dans bien d'autres, les femmes égalent les hommes, ce qui prouve qu'elles ne sont pas moins faites que vous pour les emplois qui ne tiennent point au ménage, et que vous n'êtes pas moins faits qu'elles pour ceux qui y tiennent. Ainsi les faits brutaux étranglent vos affirmations, et nous montrent que la femme peut n'être *ni ménagère ni courtisane*.

Dites-moi enfin, Maître, quelle est la situation de toutes les femmes relativement à tous les hommes?

M. Proudhon. L'infériorité; car le sexe féminin tout entier remplit à l'égard de l'autre sexe, sous certains rapports, le rôle de l'épouse à l'égard de l'époux : cela ressort de l'ensemble des facultés respectives.

Moi. Ainsi donc il n'y a ni liberté ni égalité pour la femme même qui n'a pas un père ou un mari?

M. Proudhon. « La femme vraiment libre est la femme « chaste; est chaste celle qui n'éprouve aucune émotion amou- « reuse pour personne, *pas même pour son mari.* » (*Id.*, p. 483.)

Moi. Une telle femme n'est pas chaste : c'est une statue. La chasteté étant une *vertu*, suppose la domination de la raison et du sens moral sur un instinct : donc la femme chaste est celle qui domine certain instinct, non pas celle qui en est dépourvue. J'ajoute que la femme qui se livre à son mari sans attrait joue le rôle d'une prostituée. Je savais bien que vous n'entendiez rien à l'amour ni à la femme!

Voulez-vous que, pour terminer, nous comparions votre doctrine sur le droit de la femme à celle que vous professez sur le droit en général?

M. Proudhon. Volontiers... puisque je ne puis faire autrement.

Moi. Vous admettez que la femme est d'espèce identique à l'homme?

M. Proudhon. Oui, seulement ses facultés sont moins énergiques.

Moi. Je vous accorde cela pour les besoins de la discussion.

Exposez-moi votre doctrine générale sur le droit; j'en ferai l'application à la femme, et vous tirerez la conclusion.

VIII

M. Proudhon. « La loi ne réglant que des rapports humains, « *elle est la même pour tous*; en sorte que, pour établir des excep- « tions, il faudrait prouver que les individus exceptés sont au

« dessus ou au dessous de l'espèce humaine. » (*Créat. de l'ordre, etc.*, p. 210.)

Moi. Or, vous avouez que la femme n'est ni au dessus ni au dessous de l'espèce humaine, mais est d'espèce identique à l'homme; donc la loi est la même pour elle que pour l'homme.

M. Proudhon. Je conclus le contraire, *parce que l'homme est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « Ni la figure, ni la naissance, ni les *facultés*, « ni la fortune, ni le rang, ni la profession, ni le talent, ni *rien* « *de ce qui distingue les individus* n'établit entre eux une diffé- « rence d'espèce : étant tous hommes, et la loi ne réglant que « des rapports humains, elle est la même pour tous. » (*Ordre dans l'humanité*, p. 209.)

Moi. Or, la femme est d'essence identique à l'homme; elle n'en diffère que par des modes et qualités qui, selon vous, ne la font point différer d'essence; donc encore la loi est la même pour elle que pour l'homme.

M. Proudhon. C'est logique; mais je conclus le contraire, *parce que l'homme est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « La balance sociale est l'égalisation du fort « et du faible. Tant que le fort et le faible ne sont pas égaux, « ils sont *étrangers*, ils ne forment point une alliance, ils sont « *ennemis*. » (1er *Mémoire sur la propriété*, p. 57.)

Moi. Or, d'après vous, l'homme est le fort et la femme le faible d'une espèce identique; donc la balance sociale doit les *égaliser*, pour qu'ils ne soient ni étrangers ni ennemis.

M. Proudhon. C'est logique ; mais je prétends, moi, qu'ils doivent être *inégalisés* dans la société et dans le mariage. L'homme doit avoir la prépotence, *parce qu'il est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « De l'identité de la raison chez tous les « hommes, et du sentiment de respect qui les porte à maintenir « à tout prix leur dignité mutuelle, résulte l'égalité devant la « justice. » (1er volume *De la justice, etc.*, p. 183.) Chacun est né libre : entre les libertés individuelles il n'y a d'autre juge que la balance, *qui est l'égalité ;* l'identité d'essence ne permet pas de créer une hiérarchie. (2e vol. toute la 8e *Étude.*)

Moi. Or, la femme est d'essence identique à l'homme. Elle est née libre : entre elle et l'homme il n'y a donc d'autre juge que l'égalité ; il n'est donc pas permis d'établir entre eux une hiérarchie.

M. Proudhon. C'est logique. Mais je conclus au contraire qu'il faut hiérarchiser les sexes et donner la prépotence à l'homme, *parce qu'il est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « C'est la dignité de l'âme humaine de ne « vouloir souffrir qu'aucune de ses puissances *subalternise* les « autres, de vouloir que toutes soient au service de l'ensemble, « là est la morale, là est la vertu. Qui dit harmonie ou accord, « en effet, suppose nécessairement des termes en opposition. « Essayez une hiérarchie, une prépotence, *vous pensiez faire « de l'ordre, vous ne faites que de l'absolutisme.* » (2e vol. de la Justice, p. 381 et 382.)

Moi. La femme, selon vous, forme avec l'homme un orga-

nisme, celui de la justice. Or les deux moitiés de l'androgyne ont, toujours d'après vous, des qualités diverses, appelées à *s'harmoniser* dans l'égalité sous peine de faire de l'absolutisme au lieu de faire de l'ordre; donc la faculté féminine est appelée à s'équilibrer avec la faculté masculine dans l'égalité.

M. Proudhon. C'est logique : mais je conclus que la dignité de l'androgyne humanitaire est d'asservir la faculté féminine et de faire du despotisme, *parce que l'homme est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « La justice est le respect spontanément « éprouvé et *réciproquement garanti* de la dignité humaine, en « *quelque personne* et en quelque circonstance qu'elle se trouve « compromise. » (1er vol. de la Justice, p. 182.)

Moi. Or la femme est une personne humaine, ayant une dignité qu'on doit respecter et garantir par la loi de réciprocité; donc on ne peut manquer de respect envers la dignité féminine sans manquer à la justice.

M. Proudhon. C'est logique; mais quoique la femme soit une personne humaine, identique d'espèce avec l'homme et que je croie qu'il n'y a pas d'autre base du droit que l'égalité, je n'en affirme pas moins que la dignité de la femme est inférieure à celle de l'homme, *parce qu'il est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « Le droit est pour chacun la faculté d'exiger « des autres le respect de la dignité humaine dans sa personne, « le devoir « est l'obligation pour chacun de respecter cette « dignité en autrui. » (1er vol. de la Justice, p. 183.)

Moi. Or la femme étant d'espèce identique, l'homme a une

dignité *égale* à la sienne; donc elle doit être respectée dans sa dignité, c'est à dire dans sa personne, sa liberté, sa propriété, ses affections; c'est son droit comme personne humaine, et l'homme ne peut le méconnaître sans manquer à la justice et à son devoir.

M. Proudhon. C'est logique. Mais moi, je prétends que la femme n'a pas le droit que mes principes lui attribuent; que l'homme seul a des droits, *parce que l'homme est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « La liberté est un droit *absolu*, parce qu'elle « est à l'homme comme l'impénétrabilité est à la matière, une « *condition sine quâ non d'existence.* » (1er mémoire sur la Propriété, p. 47.)

Moi. Or la femme est un être humain, elle a donc un droit *absolu* à la liberté, qui est sa condition *sine quâ non* d'existence.

M. Proudhon. C'est logique. Mais je conclus au contraire que la femme n'a pas besoin de liberté, que cette condition *sine quâ non* d'existence pour notre espèce, ne regarde pas la moitié de l'espèce, qu'il n'y a que l'homme qui ne puisse exister sans liberté, *parce qu'il est le plus fort.*

Moi. Contradiction, mon Maître.

M. Proudhon. « L'égalité est un droit absolu, *parce que* « *sans l'égalité, il n'y a pas de société.* » (*Id.*)

Moi. Or la femme est un être humain et social; elle a donc un droit absolu à cette égalité sans laquelle, dans la société, elle ne serait qu'une paria.

M. Proudhon. C'est logique. Mais je n'en conclus pas moins que la femme n'a pas plus de droit à l'égalité qu'à la liberté Que

quoique de même espèce que l'homme, conséquemment devant relever de la loi d'égalité, cependant elle n'en relève pas, et doit être inégale et soumise à l'homme, *parce qu'il est le plus fort.*

Moi. Fi! mon Maître. Vous contredire de la sorte est honteux pour votre réputation. Il aurait mieux valu soutenir que la femme n'a pas les mêmes droits que l'homme, parce qu'elle est d'une autre espèce.

M. Proudhon. La femme est tenue de sentir qu'elle n'a pas une dignité égale à celle de l'homme; dans leur association formée pour produire de la justice, les notions de droit et de devoir *ne seront plus corrélatives.* L'homme aura tous les droits et n'acceptera de devoirs que ceux qu'il voudra bien se reconnaître.

Moi. Songez-vous que l'homme, après avoir nié la dignité et le droit de la femme, travaillera de plus en plus à l'abêtir dans l'intérêt de son despotisme?

M. Proudhon. Cela ne me regarde pas : la famille doit être murée : le mari y est prêtre et roi. Si, comme toute liberté opprimée, la femme regimbe, nous lui dirons *qu'elle ne se connaît pas elle-même, qu'elle est incapable de se juger et de se régir;* qu'elle est un néant; nous l'outragerons dans sa valeur morale, nous la nierons dans son intelligence et son activité : et à force de l'intimider, nous parviendrons à la faire taire : car mordieu! il faut que l'homme reste le maître, *puisqu'il est le plus fort!*

Moi. Niez et outragez, cela ne nous fait rien, Maître : les seigneurs usaient de cette méthode contre vos pères leurs serfs... aujourd'hui on s'indigne contre eux. Les possesseurs d'esclaves usaient et usent de cette méthode contre les noirs, et le monde

civilisé s'indigne contre eux, l'esclavage est restreint et tend à disparaître.

En attendant je signale à mes lecteurs vos contradictions : votre autorité sur les esprits en sera, j'espère, amoindrie.

Ceux qui prétendront, d'après la majeure des syllogismes précédents, que vous fondez le droit sur l'identité d'espèce, abstraction faite des qualités individuelles; que vous croyez le droit et le devoir corrélatifs, que vous voulez l'égalité, la liberté, auront tout aussi raison que ceux qui prétendront, d'après la conclusion des mêmes syllogismes, que vous basez le droit sur la force, la supériorité des facultés; que vous acceptez l'inégalité, le despotisme, niez la liberté individuelle et l'égalité sociale, et ne croyez point à la corrélation du droit et du devoir.

S'il est triste pour vous d'être tombé dans des contradictions aussi monstrueuses, croyez qu'il ne l'est pas moins pour moi, dans l'intérêt de ma cause, de les signaler devant tous.

Prenant en main la cause de mon sexe, j'étais dans l'obligation de riposter à vos attaques, en retournant contre vous toutes vos allégations contre nous.

Il fallait le faire, non par des dénégations et des déclamations qui ne prouvent rien, ou par des affirmations sans preuves selon votre procédé; mais en vous opposant la science et les faits; en ne me servant que de la méthode rationnelle que vous préconisez sans vous en servir, en vous chargeant souvent de vous contredire quand les preuves de fait eussent demandé trop de détail et de temps.

Vous accusiez les femmes de *prendre des chimères pour des réalités*... Je vous ai prouvé que vous méritez ce reproche,

puisque votre théorie est en contradiction avec la science et les faits.

Vous accusiez les femmes d'*ériger en principes de vaines analogies*... Je vous ai prouvé que vous en avez fait autant, en induisant de la *prétendue* absence de germes physiques chez la femme, l'absence de germes intellectuels et moraux.

Vous accusiez la femme de *raisonner à contre sens*.... je vous ai mis en présence de vos propres principes, pour en tirer des conséquences contradictoires.

Vous accusiez la femme de ne faire que des *Macédoines*, *des Monstres*... L'anatomie de votre théorie prouve que vous en savez faire tout autant.

Vous accusiez la femme d'inintelligence, de défaut de justice, de vertu, de chasteté... J'en appelle à vous même, et vous dites positivement le contraire.

Où vous êtes fantasque, contradictoire, j'en appelle moi, *femme*, à la logique.

Où vous manquez de méthode, moi, *femme*, j'emploie la méthode scientifique et rationnelle.

Où vous démentez vos propres principes, j'en appelle à ces mêmes principes pour vous juger et vous condamner.

Lequel de nous deux, Monsieur, est le plus raisonnable et le plus rationnel?

Ma modestie souffre, je vous l'avoue, de penser que j'ai joué *le rôle de Minerve faisant honte à Ulysse de ses paradoxes et de ses roueries*. Enfin, cet ennuyeux rôle est fini!

Je vous ai adressé tant de duretés, et d'un ton si ferme et si résolu, que j'aurais regret de vous quitter sans vous dire quelques

bonnes paroles partant du fond de mon cœur. Vous devez être bien convaincu de ma sincérité, car vous voyez que vous avez affaire à une femme qui ne recule devant personne; qu'on n'intimide pas, quelque grand qu'on soit et quelque nom qu'on porte. Vous pouvez être mon adversaire : je ne serai jamais votre ennemie, car je vous estime comme un honnête homme, un vigoureux penseur, une des gloires de la France, une des illustrations de notre Comté, toujours si chère au cœur de ses enfants, enfin comme une des admirations de ma jeunesse. Vous et moi, M. Proudhon, nous appartenons à la grande armée qui donne l'assaut à la citadelle des abus et y porte la mine et la sape : je ne fuis pas cette solidarité. Est-il donc si nécessaire que nous nous battions? Vivons en paix; je puis vous en prier sans m'abaisser, puisque je ne vous crains pas. Comprenez une chose que je vous dis sans fiel : c'est que vous êtes incapable de comprendre la femme, et qu'en continuant la lutte, vous la rangerez immanquablement sous la bannière de la Contre-Révolution.

Votre orgueil a mis inimitié entre vous et la femme, et vous lui avez mordu le talon : personne ne serait plus affligé que moi de la voir vous écraser la tête.

RÉSUMÉ.

Comparaissez tous, novateurs modernes, devant le public votre juge, et venez vous résumer vous-mêmes.

Le Communiste. Les deux sexes diffèrent, ne remplissent pas les mêmes fonctions; mais *ils sont égaux devant la loi.*

Pour que la femme soit réellement émancipée, il faut faire subir à la société une refonte économique et supprimer le mariage.

Le Philadelphe et l'Icarien. Nous sommes de votre avis, excepté en ce qui touche le mariage, frère.

Le Saint-Simonien orthodoxe. Si le Christianisme a méprisé la femme, s'il l'a opprimée, c'est, qu'à ses yeux, elle représentait la matière, le monde, le mal. Nous qui venons donner le véritable sens de la Trinité, nous réhabilitons ou expliquons ce que nos prédécesseurs ont condamné. La femme est l'égale de l'homme, parce qu'en Dieu, qui est tout, la matière est égale à l'esprit. Avec l'homme, la femme forme le couple qui est l'indi-

vidu social, le fonctionnaire. Comme la femme est très différente de l'homme, nous ne nous permettons pas de la juger ; nous nous contentons de l'*appeler* pour qu'elle se révèle. Cependant nous pensons qu'elle ne peut s'affranchir qu'en s'émancipant dans l'amour.

Pierre Leroux, *s'agitant*. Prenez garde ! Ce n'est pas en tant que sexe que la femme doit être affranchie ; ce n'est qu'en qualité d'*épouse et de personne humaine*. Elle n'a de sexe que pour celui qu'elle aime ; pour tous les autres hommes elle est ce qu'ils sont eux-mêmes : sensation — sentiment — connaissance. Il faut qu'elle soit libre dans le mariage et la cité, comme le doit être l'homme lui-même.

Le Fusionien, *interrompant*. Vous avez raison, Pierre Leroux ; mais le préopinant n'a pas tout à fait tort non plus ; la femme est libre et l'égale de l'homme en tout, parce que l'esprit et la matière sont égaux en Dieu, parce que l'homme et la femme forment ensemble l'androgyne humain, dérivation de l'androgyne divin. N'est-ce pas, ma chère sœur ?

Moi. Permettez-moi, mes frères, de ne point entrer dans vos débats théologiques : je n'ai pas les ailes assez fortes pour vous suivre dans le sein de Dieu, afin de m'assurer s'il est esprit et matière, androgyne ou non, binaire, trinaire, quaternaire ou rien du tout de cela. Il me suffit que vous conveniez tous que la femme doit être libre et l'égale de l'homme.

Je ne me permettrai qu'une seule observation : c'est que votre notion du couple ou de l'androgyne, au fond une seule et même chose, tend fatalement à l'asservissement de mon sexe : quand, par une métaphore, une fiction l'on fait de deux êtres doués cha-

cun d'une volonté, d'un libre arbitre et d'une intelligence à part, une seule unité; *dans la pratique sociale*, cette unité se manifeste par une seule intelligence, une seule volonté, un seul libre arbitre; et l'individualité qui prévaut dans notre monde, est celle qui est douée de la force du poignet : l'autre est annihilée, et le droit donné au couple n'est en réalité que le droit du plus fort. L'usage que fait M. Proudhon de l'androgynie devrait vous guérir de cette fantaisie-là; comme l'usage que vos prédécesseurs ont fait du ternaire devrait vous avoir garantis de la métaphysique trinitaire. Ceci soit dit sans vous offenser, Messieurs, j'ai une antipathie prononcée pour les trinités et les androgynies quelconques; je suis ennemie jurée de toute métaphysique, qu'elle soit profane ou sacrée; c'est un vice de constitution aggravé chez moi par Kant et son école.

Un Phalanstérien. Pour Dieu! Messieurs, laissons là ce mysticisme. L'homme et la femme diffèrent, mais ils sont aussi nécessaires l'un que l'autre à la grande œuvre que doit accomplir l'humanité : donc ils sont égaux. Comme chaque individu a droit de se développer intégralement, de se manifester complétement pour remplir la tâche parcellaire que lui attribuent ses attractions, l'on ne peut pas plus mettre en question la liberté d'un sexe que de l'autre. L'homme module en majeur, la femme en mineur, avec un huitième d'exception; mais, comme dans toutes les fonctions générales, la combinaison des deux modes est nécessaire, il est clair que chacune d'elles doit être double, et que la femme doit être partout de moitié avec l'homme.

M. de Girardin, *avec un peu de brusquerie*. Messieurs, je conviens avec vous que la femme doit être libre et l'égale de

l'homme ; seulement je soutiens que sa fonction est d'administrer, d'épargner, d'élever ses enfants, tandis que l'homme travaille et apporte dans le ménage le produit de ses labeurs.

Comme je veux que la femme soit délivrée du servage, et que je veux rendre tous les enfants légitimes, je supprime le mariage civil et j'institue le douaire universel.

M. Legouvé, *souriant*. Vous allez bien vite et bien loin, mon cher Monsieur; vous effarouchez tout le monde. Au fond du cœur, je crois bien comme vous à l'égalité des sexes par l'équivalence des fonctions, mais je me garde bien d'en souffler mot. Je me contente de réclamer pour les femmes l'instruction, une diminution de servage conjugal et des emplois de charité : comptant bien, entre nous, que, ces conquêtes obtenues, les femmes seront en mesure, par leur instruction et leur utilité constatée, de s'affranchir tout à fait. Eh bien ! malgré ma réserve et ma modération, vous verrez que les uns me traiteront de *femmelin*, les autres de *sans-culotte!*

M. Michelet, *se levant les larmes aux yeux*. Hélas! Messieurs, tous vous faites fausse route ; et j'ai grande douleur, mon cher académicien Legouvé, de vous voir employer votre plume élégante à mettre les femmes dans une voie aussi périlleuse et aussi déraisonnable.

Quant à vous, Messieurs, qui réclamez pour la femme la liberté et l'égalité de droits, vous n'y êtes point autorisés par elle ; elle ne demande aucun droit ; qu'en ferait-elle, cet être faible, toujours malade, toujours blessé! La Pauvre..... Quel peut être son rôle ici bas, si ce n'est d'être adorée de son mari, qui doit se constituer son instituteur, son médecin, son confes-

seur, sa garde malade, sa femme de chambre; la tenir en serre chaude, et, avec tous ces soins si multipliés, gagner encore le pain quotidien; car la femme ne peut, ni ne doit travailler; elle est l'amour et l'autel du cœur de l'homme.

Quelques uns d'entre vous ont osé prononcer le vilain mot : Divorce.

Pas de Divorce! La femme qui s'est donnée, a reçu l'empreinte de l'homme. Vous ne devez pas la quitter, quelque coupable qu'elle puisse être. J'ai pensé d'abord qu'à votre mort elle devait prendre le deuil jusqu'à la tombe, au delà de laquelle il y aura fusion d'elle et de son mari dans l'unité de l'Amour. Mais je me suis ravisé : vous pouvez vous nommer un successeur.

Tandis que M. Michelet se rassied en s'essuyant les yeux, on voit se lever le couvercle d'un cercueil.

M. Comte. *Dignement* et *admirablement* parlé! illustre professeur, prononce une voix sépulcrale.

Comment! Vous, ici!... s'écrie l'assemblée. On ne meurt donc pas tout entier comme vous l'enseigniez à vos disciples?

M. Comte. Non, Messieurs; et j'ai été fort agréablement surpris de voir que je m'étais trompé. Mais ce n'est pas pour vous instruire de la vie d'outre tombe que je reviens; cela n'aurait pas valu la peine d'un dérangement. C'est pour témoigner au grand professeur Michelet toute la satisfaction que j'éprouve, à le voir si richement poétiser l'idéal que je me suis fait de la femme, et jeter tant de fleurs sur l'*admirable* maxime d'Aristote et le *commandement* du grand saint Paul.

Oui, Maître trois fois illustre, vous avez bien dit : la femme est faite pour l'homme, doit lui obéir, se dévouer; n'est qu'une

dole dans la vie privée, absolument rien dans la vie publique. Oui, l'homme doit travailler pour elle; oui le mariage est indissoluble; tout cela est d'un *Auguste-Comtisme* irréprochable. Je n'ai qu'un regret : c'est que vous n'ayez pas conservé les oraisons jaculatoires de la femme à son mari et de celui-ci à sa femme : il eut été d'un bon exemple et d'un bel effet, de les voir chaque matin, agenouillés l'un en face de l'autre, les mains jointes et les yeux fermés. J'espère que ce n'est qu'un oubli, et que vous rétablirez ce détail dans la prochaine édition. Je vous félicite hautement de l'heureuse idée que vous avez eue de justifier l'absorption de la femme par l'homme, à l'aide d'une blessure et des mystères de l'imprégnation : cela fera grand effet sur les ignorants.

Les femmes révoltées, et les insensés *au cœur corrompu* qui les soutiennent, diront que vous êtes un égoïste poétique et naïf; notre cher Proudhon, un égoïste brutal; moi, un égoïste par A plus B. Laissons les dire : je vous approuve et vous bénis.

L'apparition se disposait à se recoucher dans son cercueil; moi qui coudoie volontiers les fantômes, je la tirai par un coin de son suaire et, quoiqu'elle me fit un geste de *Vade retro* non équivoque, j'eus le courage de représenter humblement au défunt Grand-Prêtre, que le front de M. Proudhon méritait tout autant d'être béni que celui de M. Michelet. Le défunt leva *dignement* l'index et le medium de sa dextre décharnée sur la tête altière et peu vénérante du grand critique, qui ne se courba point et ne parut pas infiniment flatté.

Comme c'était son tour de parler, M. Proudhon se leva et dit : Messieurs les Communistes, les Philadelphes, les Fusio-

niens, les Phalanstériens, les Saint-Simoniens, et vous, Messieurs de Girardin et Legouvé ainsi que tous vos adhérents, vous êtes tous des *femmelins*, et des gens *hardis dans l'absurde*.

Si mon ami Michelet vous a doré, parfumé et sucré la pilulle, je ne puis avoir son adresse et sa modération, car vous savez que, par tempérament, moi, P. J. Proudhon, je ne suis ni tendre, ni poète. Permettez-moi donc de vous dire tout brutalement la vérité sur une question *où vous n'entendez pas le premier mot*.

L'Église, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, saint Paul, Auguste Comte, aussi bien que les Romains, les Grecs, Manou et Mahomet, enseignent que la femme est faite pour le plaisir et l'utilité de l'homme, et qu'elle lui doit être soumise ; or j'ai suffisamment établi ces grandes vérités par des *affirmations* sans réplique. Il est donc aujourd'hui démontré pour quiconque croit en moi, que la femme est un être passif, n'ayant germe de rien, qui doit tout à l'homme, que, conséquemment, elle lui appartient comme l'œuvre à l'ouvrier. Ma solution devant paraître un peu brutale, ou trop antique ou moyen âge, j'ai pris aux novateurs modernes leur petite drôlerie d'Androgynie ; j'ai fait du Couple l'organe de la Justice : dans ce couple la femme, transformée par l'homme, devient une triple beauté, une idole domestique, soumise en tout à son prêtre. Je l'enferme dans le ménage, et permets qu'elle ait l'intendance des fêtes et spectacles, l'éducation des enfants et des jeunes filles, etc. N'est-il pas évident, Messieurs, que la femme, parce qu'elle est plus faible que nous, est, *de par la justice*, condamnée à nous obéir ? Et que *sa liberté consiste à n'éprouver aucune émotion*

amoureuse, même pour son mari? N'est-il pas évident, en conséquence, que vous, qui ne pensez pas comme moi, êtes des *femmelins*, des *gens absurdes*, et que les femmes qui ne veulent pas plus être esclaves que nous autres ne consentions à l'être en 89, sont des *insurgées*, des *impures que le péché a rendues folles?*

La majorité de l'assemblée rit; M. de Girardin hausse les épaules; M. Legouvé se mord les lèvres pour ne pas sourire; M. Michelet paraît inquiet de cette sortie qui peut tout gâter. Comme, en prononçant le mot *insurgée*, l'orateur m'a regardée de travers avec une intention très marquée, je ne puis m'empêcher de lui dire : Oui, je mérite le nom d'*insurgée* comme nos pères de 89. Quant à vous, si vous ne vous amendez, je crains bien de vous voir mourir dûment confessé et extrême-onctionné... et vous l'aurez bien mérité!

Maintenant, dépouillons le vote de votre honorable assemblée, Messieurs.

Quatre Écoles : les Communistes, les Saint-Simoniens, les Fusioniens, les Phalanstériens et un publiciste, M. de Girardin, qui fait autant de bruit à lui tout seul qu'une école, sont pour la liberté de la femme et l'égalité des sexes.

MM. Comte, Proudhon, Michelet sont contre la liberté de la femme et l'égalité des sexes.

M. Legouvé et ses innombrables adhérents veulent la liberté de la femme, et désirent qu'elle travaille à devenir l'égale de l'homme par l'équivalence des fonctions.

Ce qui veut dire que l'immense majorité de ceux *qui pensent* sont, à différents degrés, pour notre Émancipation.

63641597

Maintenant que mes lecteurs sont au fait de vos opinions diverses, Messieurs, à moi, femme, de parler, *de moi-même* pour mon droit, sans m'appuyer sur autre chose que sur la Justice et la Raison.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.

Pages.

A mes lecteurs, à mes adversaires, à mes amis.
A mes lecteurs 5
A mes adversaires 9
A mes amis 11

PREMIÈRE PARTIE.

Communistes modernes 17
Saint-Simoniens 24
Fusioniens 37
Phalanstériens 44
M. Ernest Legouvé 56
M. É. de Girardin 78
M. Michelet 91
M. A. Comte 110
M. Proudhon 126
Résumé 221

ERRATA.

Page 10, ligne 1, au lieu de : *ne sachant pas écrire*, lisez : *ne sachant pas même écrire.*

Page 21, ligne 27, au lieu de : *brave Jeanne Durain,* lisez : *brave Jeanne Deroin.*

Page 101, ligne 3, au lieu de : *une borne pierre*, lisez : *une bonne pierre.*

Page 106, ligne 18, au lieu de : *aient appartenu*, lisez : *n'aient appartenu.*

Page 107, ligne 27, au lieu de : *devaient être*, lisez : *doivent être.*

Page 124, ligne 26, au lieu de : *que'éducation*, lisez : *qu'éducation.*

Page 142, ligne 12, au lieu de : *de régir*, lisez : *de se régir.*

Page 163, ligne 5, au lieu de : *je le tiendra*, lisez : *je le tiendrai.*

Page 194, ligne 6, au lieu de : *ne sont que de*, lisez : *ne sont que des.*

Page 206, ligne 28, au lieu de : *ubstance,* lisez : *substance.*

LA

FEMME AFFRANCHIE

RÉPONSE A MM. MICHELET, PROUDHON, É. DE GIRARDIN, A. COMTE

ET AUX AUTRES NOVATEURS MODERNES

PAR Mme JENNY P. HÉRICOURT

27

TOME I

Vet. Fr III

BRUXELLES

J. LACROIX, VAN MEESEN ET Cie, ÉDITEURS

RUE DE LA PUTTERIE, 33

PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1860

Tous droits réservés.

EN VENTE CHEZ LES MÊMES :

HISTOIRE.

G. BANCROFT. Histoire des États-Unis d'Amérique, 10 vol. in-8°. 5 fr. le vol. (Sous presse.)

CHANNING ET EMERSON. Vie et caractère de Napoléon Bonaparte. 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

EMERSON. Les représentants de l'humanité. 1 v. ch°. 3 fr. 50 c.

XAVIER EYMA. La République américaine. — Les institutions, les hommes. — 3 beaux et forts vol. in-8°.—Prix 15 francs.

Les 34 étoiles de l'Union américaine. (Histoire des 34 Etats de l'Union et des territoires.)—2 vol. charpentier. — Prix 7 francs.

G. G. GERVINUS. Introduction à l'histoire du XIX° siècle. 1 vol. in-8°. — Prix 3 francs.

HERDER. Idées sur la philosophie de l'histoire. 3 v. in-8°. 15 fr.

THÉODORE JUSTE. Histoire du Congrès national de Belgique. 2° édition. — 3 vol. charpentier.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie, 2° édition. 1 vol. charpentier.

A. LACROIX et **VAN MEENEN** Notices historique et bibliographique sur Philippe de Marnix, avec portrait.—1 vol. in-8°.—1 fr. 60 c.

F. LAURENT. Van Espen. Étude sur l'Église et l'Etat. — 1 vol. charpentier. Prix 3 fr. 50 c.

Etudes sur l'histoire de l'humanité. 6 fort vol. in-8°. — 41 fr.

Etudes sur l'histoire de l'humanité. La féodalité et l'Eglise, t. VII. — 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

P. DE MARNIX. Ecrits politiques et historiques. 1 v. in-8°. 4 fr.

Correspondance et Mélanges.— 1 fort vol. in-8°.—Prix 5 fr.

J. L. MOTLEY. Fondation de la République des Provinces-Unies.—La Révolution des Pays-Bas au XVI° siècle. — 8 demi-volumes in-8°. — Prix 16 francs.

GUILLAUME DE NASSAU. Apologie de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec tous les documents de l'époque; la justification de 1568; etc. 1 fort vol. in-12 relié.—Prix 5 francs.

CH. POTVIN. Albert et Isabelle : fragments sur leur règne. — 2 vol. in-8°. — Prix 6 francs.

W. H. PRESCOTT. Histoire du règne de Philippe II.—5 beaux vol. in-8°. — Prix 25 francs.

Histoire de Ferdinand et d'Isabelle — 4 vol. in-8°. — Prix 20 fr.

Don Carlos, sa vie et sa mort.— 1 vol. in-8°. — Prix 2 fr.

Histoire de la Conquête du Pérou. — 3 vol. in-8°. — Prix 15 fr.

VOYAGES ET DESCRIPTION DE PAYS

H. BARTH (Le docteur). Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale. — 4 beaux vol. in-8° avec gravures, portrait, chromo-lithographies et carte. — Prix 24 fr.

CHINE CONTEMPORAINE (LA). Mœurs, description du pays, histoire, religion, arts, etc. — 2 vol. charp.— Prix 7 fr.

J. FROEBEL. A travers l'Amérique. 4 vol. charp. — Prix 14 fr.

PHILOSOPHIE ET RELIGION.

Mme JENNY P. D'HÉRICOURT. La Femme affranchie. 2 vol. charpentier. — Prix 6 fr

DOM JACOBUS. L'église et la morale.—2 vol. charp.—Prix 7 fr.

Le livre de la nationalité belge. — 1 vol. in-18.— Prix 2 fr.

Les vols d'enfants. 1 v. in-18. 75 c.

P. LARROQUE. Examen critique des doctrines de la religion chrétienne. — 2 beaux vol. in-8°. —Prix 15 francs, 2° édition.

Rénovation religieuse.— 1 vol. in-8°. — Prix 7 fr., 2° édit.

La guerre et les armées permanentes.—1 vol. in-8°.—Prix 5 fr.

De l'esclavage chez les nations chrétiennes. — 1 vol. in-12. — 2 fr.

PHILIPPE DE MARNIX. Le tableau des différends de la religion. — 4 vol. in-8°. — Prix 16 fr.

De Bijenkorf. (La ruche à miel de l'Eglise romaine.) 2 v. in-8°. 7 fr.

C. H. DE SAINT-SIMON. Œuvres, précédées d'un essai sur sa doctrine, avec portrait et lithographie. 3 vol. charp.—40 fr. 50 c.

É. VACHEROT. La Démocratie. — 1 vol. in-8°. — 5 fr., 2° édition très augmentée.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

G. BANCROFT. Essais et Mélanges, 1 vol. in-8°. — Prix : fr.

A. CASTELNAU. Zanzara. Études sur la renaissance en Italie. Roman historique.—2 vol. format charpentier. — Prix 7 fr.

C. L. CHASSIN. A. Petœfi. Le poète de la révolution hongroise. — 1 vol. charp. — 3 fr. 50 c.

G. W. CURTIS. Rêveries d'un homme marié, 2 v. in-32. 2 fr. 50 c.

DOERING (Docteur H.). Mozart, sa biographie et ses œuvres. — 1 vol. in-18. — Prix 1 fr. 25 c.

GRÉTRY. Mémoires ou Essai sur la musique, suivis de mélanges. — 2 vol. format charpentier.

A. DE HUMBOLDT. Correspondance avec Varnhagen von Ense et autres contemporains célèbres. — 1 beau et fort vol. in-12. 5 fr.

ALBERT LACROIX. De l'influence de Shakspeare sur le théâtre français jusqu'à nos jours. Ouvrage couronné.—1 vol. grand in-8°. — Prix 5 francs

NIEBELUNGEN (Le Poème des), traduction par Emile de Laveleye, sur les textes originaux. — 1 fort vol. in-12. 4 fr.

LIGNE (Prince Charles de). Œuvres historiques, littéraires, poétiques, dramatiques, mélanges, correspondance. — 4 vol. charpentier. — Prix 14 fr.

Mémoires, suivis de Pensées.— 1 vol. charpent. — Prix 3 fr. 50 c.

IK MARVEL. Rêveries d'un célibataire. — 1 vol. charp. 3 fr.

NOUVELLES SICILIENNES par Biagio Miraglia. — 1 v. charp.

CH. POTVIN. La Belgique, poème.—1 vol. in-12.— 1 fr. 25 c.

Le Roman du Renard, traduction en vers. — 1 vol. charp. — 3 fr. 50 c.

L'Europe et la nationalité belge 1 vol. in-12. — 2 fr. 50 c.

J. SCHMIDT. Histoire de la littérature française depuis 1789 jusqu'à nos jours. En préparat.

A. SIRET. Dictionnaire des peintres, par ordre alphabétique. 2° édition, corrigée et améliorée. — 1 vol. gr. in-8° à 2 colonnes de 1,000 à 1,200 pages. En préparat.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES. Statuts, discours, rapports, documents divers, programme des études, liste des professeurs, bibliographie, etc. — 1 vol. charp. — Prix 5 francs.

É. VAN BRUYSSEL. Histoire de la marine et du commerce belges. — 1 beau vol. in-8°.

P. VOITURON. Recherches philosophiques sur les principes de la science du beau. 2 vol. in-8°.

D. G. WEBER. Histoire universelle. 10 vol. charp.

A. WIERTZ. Peinture mat. Procédé nouveau. 1 vol. in-8°. 1

POLITIQUE, DROIT ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

F. J. DEROYER. Economie à l'usage de tout le monde.— 1 vol. in-12. — 2 fr. 50 c.

ÉTUDES SUR LES ÉTATS CONSTITUTIONNELS. Angleterre; Pays-Bas; Suisse; Belgique; Piémont; Grèce; Suède, Norwége, Danemarck; Espagne, Portugal; Allemagne; Etats-Unis d'Amérique; Brésil et Mexique. — 1 v. charp. de 3 fr. 50 c. par pays

LA HONGRIE *politique et religieuse.* Etudes sur ses institutions. — 1 vol. charp. 3 fr. 50 c.

CH. MAYNZ. Eléments de droit romain. 2 vol. in-8°. — 16 francs

Traité des obligations d'après le droit romain. 1 vol. in-8°. 9 fr.

ROBERT PEEL (SIR). Mémoires. 2 vol. in-8°. — Prix 10

EDGAR QUINET. Œuvres politiques. — 2 vol. charp. 6 francs

La Révolution religieuse au XIX° siècle. 1 vol. in-18. — 1 fr.

W. STRUBBEL. Des forces militaires de la France, comparées à celles de l'Allemagne — 1 vol. in-18. — Prix 2 fr.